C.R.I.C. N° 38 (2018-2019)
6e session de la 10e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2018-2019

COMPTE RENDU
INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission des pouvoirs locaux, du logement et des infrastructures sportives

Mardi 20 novembre 2018

*Application de l'art. 162 du règlement

SOMMAIRE

Ouverture de la séance.....1

Organisation des travaux.....1

Examen de l'arriéré

Intervenants : M. le Président, MM. Fourny, Hazée, Mme Galant, M. Collignon, Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives.....1

Projets et propositions.....5

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2019 (Doc. 1201 (2018-2019) N° 1) ;

Exposé particulier afférent aux compétences de la Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives (Doc. 1200 (2018-2019) N° 1 – Annexes 8 et 8bis) et (Doc. 1201 (2018-2019) N° 1 – Annexes 8 et 8bis) ;

Budget des Unités d'administration publique (Doc. 1200 (2018-2019) N° 1 – Annexe 9ter partim) et (Doc. 1201 (2018-2019) N° 1 – Annexe 9ter partim) ;

Note d'orientation budgétaire, en application de l'article 135.3 du règlement ;

Question orale de M. Maroy à Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives, sur « les prêts à taux zéro dans le cadre des dispositifs Écopack et Rénopack » ;

Question orale de M. Maroy à Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives, sur « sur l'état d'avancement du plan Piscines » ;

Question orale de M. Gillot à Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives, sur « sur la pénurie de piscines » ;

Question orale de M. Luperto à Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives, sur « les difficultés rencontrées par l'Intercommunale de mutualisation informatique et organisationnelle (IMIO) ».....5

Désignation d'un rapporteur

Intervenants : M. le Président, M. Fourny.....6

Exposé de Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives

Intervenants : M. le Président, Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives.....6

Observation de la Cour des comptes – Exposé de Mme Belleflamme, Première Auditrice à la Cour des comptes

Intervenants : M. le Président, Mme Belleflamme, Première Auditrice à la Cour des comptes.....13

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, MM. Hazée, Kilic, Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives, MM. Collignon, Maroy, Fourny, Gillot, Mme Galant.....13

Reprise de la séance.....33

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2019 (Doc. 1201 (2018-2019) N° 1) (Suite) ;

Exposé particulier afférent aux compétences de la Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives (Doc. 1200 (2018-2019) N° 1 – Annexes 8 et 8bis) et (Doc. 1201 (2018-2019) N° 1 – Annexes 8 et 8bis) ;

Budget des Unités d'administration publique (Doc. 1200 (2018-2019) N° 1 – Annexe 9ter partim) et (Doc. 1201 (2018-2019) N° 1 – Annexe 9ter partim) ;

Note d'orientation budgétaire, en application de l'article 135.3 du règlement.....34

Discussion générale (Suite)

Intervenants : M. le Président, MM. Baurain, Hazée, Kilic, Mme Poulin, Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives, MM. Culot, Fourny, Collignon.....34

Vote.....64

Confiance au président et au rapporteur.....64

Proposition de décret modifiant l'article L1313-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, déposée par M. Puget (Doc. 1174 (2018-2019) N° 1).....64

Interpellations et questions orales.....64

Question orale de M. Baurain à Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives, sur « la fusion annoncée des organismes wallons du secteur du logement public »

Intervenants : M. le Président, M. Baurain, Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives.....64

Question orale de M. Baurain à Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives, sur « l'inscription de la notion d'habitation légère dans le Code wallon du logement et de l'habitat durable »

Intervenants : M. le Président, M. Baurain, Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives.....66

Question orale de M. Daele à Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives, sur « les risques pour la santé des terrains synthétiques de football » ;

Question orale de M. Daele à Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives, sur « les terrains de sport synthétiques »

Intervenants : M. le Président, M. Daele, Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives.....67

Question orale de M. Hazée à Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives, sur « le recrutement du management de Resa »

Intervenants : M. le Président, M. Hazée, Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives.....71

Question orale de M. Maroy à Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives, sur « les abstentions, les votes nuls et les votes blancs lors des élections communales »

Intervenants : M. le Président, M. Maroy, Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives.....72

Organisation des travaux (Suite).....73

Interpellations et questions orales retirées.....73

Liste des intervenants.....74

Abréviations courantes.....75

COMMISSION DES POUVOIRS LOCAUX, DU LOGEMENT ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Présidence de M. Mouyard, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 22 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. – La commission procédera ultérieurement à l'examen de son arriéré.

Je vous propose d'entamer nos travaux. Bonjour tout le monde.

Nous avons une séance importante aujourd'hui puisqu'il y a le budget à l'ordre du jour.

Je vous signale que, comme d'habitude, nous allons travailler jusqu'à 12 heures 30, il y aura une interruption et nous reprendrons vers 14 heures.

À 14 heures, je ne pourrai plus être présent ; Mme Poulin normalement a été prévenue qu'elle devrait présider à partir de 14 heures ; il faudrait peut-être s'en assurer. Si ce n'était pas le cas alors cela serait M. Maroy, deuxième vice-président.

Par rapport aux horaires, j'imagine que l'on peut avancer comme cela. Pas de problème ? Je vous remercie.

Toujours dans l'organisation des travaux, je voudrais aborder un point en vitesse avec vous. Il ne vous aura pas échappé que le président du Parlement a fait des déclarations dernièrement dans la presse consécutive à un Bureau élargi relativement à la mise en demeure de Publifin de fournir ses rapports à temps et en heure et de, également, d'organiser des auditions.

Ce que je vous propose à ce sujet, en ce qui concerne la mise en demeure, il ne m'appartient pas de la commenter, c'est du ressort du président du Parlement. Pour ce qui concerne les auditions, à ce stade, je pense que c'est prématuré. On voit que les choses avancent un peu. Demain, il y aura un débat en séance plénière par rapport à la motion d'Ecolo sur le sujet. Nous pourrions à titre tout à fait conservatoire retenir une date fin décembre, puisque généralement, on fait les auditions le jeudi. Il y a le 20 décembre, mais vraiment à titre conservatoire.

Attendons et voyons comment les choses vont évoluer et, en fonction de cela, il sera encore temps pour que le Bureau élargi ou la Conférence des présidents avance à ce moment-là dans le cadre de l'organisation de ces auditions. À ce stade, c'est prématuré, mais je suis ouvert à toute discussion ce sujet.

La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). – Effectivement, le Bureau élargi lors de sa dernière réunion a pris acte des réponses développées par la ministre dans cadre d'interpellations et questions qui lui ont été adressées sur la communication du rapport par Publifin et de constater qu'il n'y avait pas capacité pour le Gouvernement, sur base de la réponse de la ministre, à obtenir la copie du rapport et qu'il appartenait au Parlement de solliciter la communication de ce rapport directement.

Nous avons pris nos responsabilités sur base des recommandations de la commission. Nous avons invité, unanimement, le président à s'adresser chez Publifin pour obtenir non seulement le dernier rapport en date qui a été communiqué à Mme la Ministre mais aussi le précédent, puisque les deux derniers ne l'ont pas été, et ce, malgré les recommandations de la commission.

La mise en demeure a été adressée. Sauf erreur de ma part, à ce stade, le président n'a toujours rien communiqué, en tous cas, le Greffe n'a rien communiqué par le biais de la plateforme. Donc, j'imagine qu'elle est restée sans effet.

Cette situation est intolérable et inadmissible. Pour ce qui nous concerne, nous ne pouvons pas accepter cet état de fait. Nous ferons le point demain après-midi, s'il en est, mais cette absence de communication ne peut être admise.

Lors de ce Bureau élargi, a également été évoquée la question des auditions sur la stratégie que le groupe entendait développer pour les années à venir, de faire également le point sur la manière dont les recommandations sont appliquées, ou pas, au sein du groupe depuis le rapport de la commission. Nous souhaitions faire le point, compte tenu de cette absence de volonté de communiquer, ou en tout cas de collaborer avec le Parlement, ce que nous considérons de nouveau comme étant parfaitement inadmissible.

Sur base de ces éléments, il a été convenu de manière unanime que, dès le début du mois de décembre, nous allions procéder à des auditions et que nous avions la capacité, lors de cette commission, aujourd'hui, de définir les noms et les propositions de noms de personnes à entendre sur le dossier. Dès lors, je ne souhaite pas que l'on reporte ces auditions à la fin du mois de décembre, d'autant que l'assemblée générale va se tenir d'ici une petite quinzaine de jours. On sait que différentes communes ont adopté des motions, dont M. Collignon, ici, est porteur, notamment avec des positions extrêmement claires par rapport aux Éditions de *L'Avenir*. D'autres l'ont fait. Une assemblée générale, d'une importance capitale, va se tenir fin du mois de novembre et nous aurons là l'occasion de voir, politiquement, ce que les uns et les autres vont faire par rapport aux discours qui ont été tenus et développés non seulement ici mais par ailleurs.

Il nous apparaît utile, dans la foulée, d'auditionner, entendre différents intervenants, d'autant que le ministre-président, au lendemain de l'intervention de Mme la Ministre De Bue, s'est exprimé et a indiqué que lui aussi souhaitait, pour la fin du mois de décembre au grand plus tard, que lui soit communiqué, ou soit communiqué au Gouvernement une proposition de restructuration du groupe dans son ensemble. J'imagine que le travail est en cours depuis un certain temps, qu'il est en phase de finalisation, si ce n'est déjà fait.

Il m'apparaît – au regard des recommandations qui ont été les nôtres – utile d'entendre ces protagonistes, d'entendre ce qu'ils ont fait, ce qu'ils ont tenu comme engagements ou non, et tout cela dans la parfaite lignée des conclusions et des recommandations de notre commission qui a travaillé pendant plusieurs mois sur ce dossier.

En conclusion, je souhaite, Monsieur le Président, que nous puissions fixer des noms, que nous puissions fixer un agenda rapproché, d'autant que, à l'issue de nos travaux budgétaires, ici, on sait qu'il y aura un remplacement de collègues qui vont nous quitter et être remplacés par des suppléants. Cette séance d'installation est d'ores et déjà fixée au 10 décembre. Dans la foulée de celle-ci – puisqu'il s'agit d'un lundi –, nous pourrions très bien organiser ces auditions afin d'avancer sur le fond du dossier et évoquer, avec les responsables de Publifin, leur avenir, le devenir de ce groupe ensuite et dans la foulée de l'assemblée générale.

Voilà, en tous cas, la position que nous défendons. Elle est cohérente par rapport à ce que nous avons évoqué en Bureau élargi de manière unanime, en présence d'ailleurs de Mme la Ministre De Bue qui nous accompagnait et qui représentait le Gouvernement. Il n'y a pas eu de contestation sur cette proposition de travail.

Je pense qu'elle est constructive et permettra, en tout cas à notre Parlement de ne plus être ridiculisé ou considérer comme un Parlement de seconde zone à qui l'on ne rend pas des comptes, alors que des recommandations ont été déposées, développées, soutenues – de manière unanime, une nouvelle fois – également par l'ensemble des groupes politiques formant, composant notre assemblée.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – Bonjour à chacune et à chacun.

Nous avons ici un grave problème, nous le savons, puisque, à la suite d'un scandale sans nom, une commission d'enquête a été mise sur pied. Elle a formé un certain nombre de recommandations qui – je continue à m'en réjouir – ont pu faire l'objet d'un consensus au sein de cette assemblée et qui depuis lors sont, pour une large part de celles qui sont adressées au groupe Publifin/Nethys, restées sans suite.

Nous avons donc un groupe qui joue avec les institutions et qui adresse un pied de nez ou un bras d'honneur à notre Parlement.

La non-transmission du rapport n'est qu'une goutte de plus, puisque même la recommandation la plus faible, celle qui consiste à faire rapport sur toutes les autres, n'est pas non plus suivie d'effet.

Par rapport à cela, c'est le Gouvernement, Monsieur le Président, qui a l'autorité de tutelle, c'est lui qui peut mettre en demeure, c'est lui qui peut actionner un certain nombre de leviers.

Nous avons déjà déposé des motions, parfois elles ont été – il y a déjà longtemps maintenant – suivies par une majorité, parfois elles ont été rejetées. Il y en aura encore une mercredi sur la transmission du rapport.

Effectivement, le fait que des personnes puissent se sentir à ce point intouchables, qu'elles peuvent faire ce qu'elles veulent avec ce Parlement, est évidemment très inquiétant pour la démocratie.

Vient alors l'idée des auditions. Pourquoi pas ? Bien évidemment, pour faire le point et entendre tel ou tel responsable du groupe.

Je veux dire ici d'emblée que cela ne remplacera pas le rapport qui doit être transmis et cela remplacera encore moins l'action nécessaire du Gouvernement pour que ces recommandations puissent être mises en œuvre.

Enfin, il y a une acuité tout à fait particulière avec l'actualité autour du journal *L'Avenir*, chacun le mesure. Elle s'inscrit, elle, dans un contexte qui n'est pas seulement grave mais qui est aussi très urgent. Nous aurons demain, lors de la séance plénière, l'occasion d'avoir une prise de position sur ce sujet. J'ai déjà évoqué en Commission des affaires générales l'esprit dans lequel la motion a été déposée en espérant atteindre un consensus sur un message extrêmement fort par rapport à ce dossier. L'idée d'auditions qui a surgi il

y a quelques jours ne remplace pas non plus ce débat et la nécessité de prise de position dès demain sur ce dossier.

Quant au calendrier, Monsieur le Président, il peut y avoir plusieurs options, je vous laisse apprécier. C'est clair que si l'on sait retrouver, à travers ces auditions, le consensus qui avait été de mise il y a maintenant plus d'un an au sein de cette assemblée pour faire respecter un certain nombre de valeurs, je serais le premier heureux.

Par contre, je ne voudrais pas que cela soit une certaine forme d'opportunités dilatoires ou de déviation par rapport au fond des choses, mais, là-dessus, je n'ai pas l'habitude de faire des procès d'intention donc nous verrons ce qu'il en sera à l'épreuve des faits.

M. le Président. – La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – J'ai participé au bureau élargi en tant que membre du Bureau avec mon collègue, M. Destrebecq, et nous n'avons pas entendu la même chose par rapport aux auditions.

Ce qui a été demandé – ou je n'ai pas la même interprétation et la même ouïe –, c'est que le rapport soit transmis au Parlement. Le président du Parlement allait de nouveau faire la demande pour que nous ayons ce rapport, mais il n'a jamais été question d'agenda ni d'auditions. Donc, vous n'étiez pas là, Monsieur Hazée – je ne vous en fais pas le reproche du tout, vous étiez très bien remplacé – mais vous pouvez demander à M. Daele qui était présent, il vous dira la même chose que moi.

Je pense que l'on doit s'en tenir aux décisions du Bureau élargi, Monsieur le Président, et si une nouvelle décision devait être prise, cela devrait retourner soit vers le Bureau élargi, soit vers la Conférence des présidents.

M. le Président. – La parole est à M. Collignon.

M. Collignon (PS). – Je partage l'agacement de certains collègues par rapport au non-respect, à la non-transmission du rapport.

Il y a effectivement eu des discussions au Bureau élargi qui ont confié pour mission au président de réclamer ce rapport, puisque l'on sait que celui-ci existe puisque Mme la Ministre, elle, l'aurait reçu – d'après ce que je sais –, si j'ai bien compris les discussions.

Il y a déjà un préalable avant de faire des auditions c'est qu'il y a un rapport, un contenu. Les discussions ont porté, de mémoire, sur les conditions d'examen de ce rapport, puisque le groupe faisait état d'éléments confidentiels en termes économiques, mais on a déjà eu des rapports de ce type qui sont venus à l'examen du Parlement. On a toujours trouvé des solutions avec notamment des *data rooms*.

Je dois la vérité de dire que l'on a évoqué la notion d'audition, mais aucune décision n'est intervenue, ni de calendrier. Ce qui m'embête le plus, c'est que nous n'avons pas le retour du président. J'ai une confiance absolue dans la plateforme, mais il est déjà arrivé que des éléments n'aient pas été transmis. Je crois que le premier élément, c'est si une évolution doit intervenir, puisque c'est le président qui est chargé de réclamer ce rapport, c'est de refaire le point en Bureau élargi sur cet élément-là et de décider en consensus, car ce qui serait dommageable à la fois pour le crédit de notre Parlement, c'est de ne pas être suivi d'effets dans nos recommandations, mais c'est aussi de briser un consensus relativement à l'évolution d'une société qui emploie un certain nombre de personnes et qui a son poids dans l'économie wallonne.

Il ne faut pas exclure d'un revers de la main ce qui est suggéré. Néanmoins, si l'on devait procéder à réexamen, que ce soit par des auditions ou d'autres modes d'examen, il faut repasser par le Bureau élargi.

On se réunit demain en séance plénière, on peut faire une convocation *ad nutum*. Ce n'est pas un problème, mais il nous faut la bonne information avant de se positionner. Or, à mes yeux, nous ne l'avons pas.

M. le Président. – Quelqu'un veut-il encore s'exprimer avant que je fasse une proposition ?

La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives. – Comme j'ai déjà eu l'occasion à plusieurs reprises de le dire, je partage totalement l'indignation du Parlement qui n'a pas reçu les deux derniers rapports de Publifin, à savoir le quatrième et cinquième, alors que Publifin avait, en son temps, envoyé parallèlement au Gouvernement et au Parlement ces trois premiers rapports.

Dès lors, je crois que la réaction du président du Parlement est tout à fait justifiée de mettre en demeure Publifin afin de nous transmettre ses rapports.

J'ai reçu effectivement le cinquième rapport également, dans lequel il n'y a pas d'éléments confidentiels et qui constitue le suivi du tableau qui avait été demandé au début de la mise en œuvre des recommandations dès l'entame du premier rapport.

Comme vous vous en doutez, ce tableau nécessite de ma part un certain nombre de questions et de remarques. À nouveau, Publifin m'a signifié son refus de transmettre le rapport au Parlement. J'avoue ne pas comprendre cette décision dans la mesure où la transmission des trois premiers rapports n'a posé aucun problème au niveau du Parlement et de Publifin. Dès lors, j'ai décidé, je l'ai signifié à Publifin, de transmettre moi-même les rapports au Parlement pour que celui-ci puisse prendre connaissance de l'évolution des avancées des recommandations.

Au niveau du quatrième rapport, on va devoir expurger – puisque là, Publifin avait répondu à un certain nombre de questions qui concernaient des échanges dans le cadre de ma tutelle – ces rapports de tous les éléments confidentiels. J'estime toutefois que, dans un souci de transparence, le Parlement doit prendre connaissance des rapports de l'intercommunale Publifin et avoir une vue complète et globale de la mise en œuvre de toutes ces recommandations.

M. le Président. – La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). – Je remercie Mme la Ministre pour son intervention. Elle va nous transmettre dans les meilleurs délais ces deux rapports, dont le quatrième expurgé des notes confidentielles.

Je m'en réjouis, parce que les informations dont je dispose, à l'heure où nous parlons, le Président du Parlement me confirme qu'il a reçu une réponse à sa mise en demeure lui indiquant qu'il y aurait une réponse, sans confier la date, au motif que le conseil d'administration n'est plus au complet maintenant et que ce groupe attendait la recomposition de son conseil d'administration sur base de la nouvelle configuration politique pour l'envoyer au Parlement. Je pense que c'est vraiment du « foutage de gueule », mais vraiment du « foutage de gueule » ! Cela, de nouveau, par rapport à cette attitude du conseil d'administration, il y a une attitude que nous ne pouvons pas accepter.

Ce que je suggère, c'est que Mme la Ministre puisse nous transmettre ce rapport dans la journée et que nous puissions, d'ici demain, prendre attitude, comme le suggérait M. Collignon, peut-être en Bureau élargi, si le besoin s'en faisait sentir, puisque nous avons l'occasion, demain, de nous réunir en séance plénière, dès l'entame de la journée, sachant que la motion déposée par le groupe Écolo et qui doit faire débat, puisqu'elle enjoignait le Gouvernement à transmettre ce rapport qui sera communiqué dans la foulée. Donc, nous allons avancer et peut-être apprécier demain l'opportunité de procéder à des auditions et peut-être alors procéder à la fixation d'un calendrier dans le courant du mois de décembre.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – Monsieur le Président, je voudrais saluer le revirement de Mme la Ministre. Ces gens se « foutent » de nous et à chaque étape, rappelez-vous, ce rapport a fait l'objet de débats.

La première fois, il avait été qualifié d'indigent par Mme la Ministre elle-même et, bien évidemment, par le Parlement. La deuxième fois, il avait donné lieu à la démission du président, puisque, rappelez-vous, il y avait deux versions de rapport, avec des éléments qui avaient été ajoutés après la délibération du conseil. La troisième fois, il est arrivé des semaines en retard et la quatrième fois, on est dans les circonstances dans lesquelles nous sommes, à savoir la non-transmission de rapport.

Nous avons suffisamment dit ici combien c'était insupportable, que pour saluer le fait qu'aujourd'hui, la ministre soit passée outre cette forme d'inconscience de l'intercommunale pour elle-même assurer la transparence. Je veux la remercier et je veux former le vœu que ce soit un point d'inflexion par rapport à une volonté du Gouvernement de pouvoir faire respecter les institutions et de pouvoir faire mettre en œuvre ces recommandations.

Pour ce qui concerne alors les auditions, effectivement, nous avons maintenant l'occasion de prendre connaissance de ces informations dans les heures qui viennent et elles peuvent rester en continuation ; elles viendront dans le calendrier au moment opportun.

M. le Président. – J'ai plusieurs remarques à formuler.

Première chose, je l'ai déjà signalé, mais je tiens à le redire aujourd'hui, parce que c'est flagrant : quand on a normalement l'occasion d'organiser – mais je vais m'en entretenir avec le Président du Parlement – des Conférences des présidents et qu'on les transforme en Bureau élargi, forcément, les présidents de commission ne participent pas aux travaux et l'on se retrouve dans la situation dans laquelle on est, aujourd'hui. C'est-à-dire que moi, je n'ai pas participé à la réunion et je n'avais effectivement pas les mêmes échos que ceux que M. Fourny explique aujourd'hui et, visiblement, cela a été confirmé par d'autres commissaires ici.

Deuxième chose, comme il n'y a pas unanimité sur ce qui a été dit lors du Bureau élargi, je vous propose que cela retourne en Bureau élargi, ou mieux – comme je viens de le dire – en Conférence des présidents pour que l'on puisse prendre une décision rapidement par rapport à cela.

J'entends que les rapports, on va en avoir connaissance.

En termes d'auditions, je ne vois pas comment on pourrait organiser quelque chose aujourd'hui. Je vous propose, mais à titre purement conservatoire, de garder la date du 20 décembre – c'est un jeudi – à 14 heures, puisque les auditions, dans cette commission, nous avons l'habitude de les faire, surtout quand elles sont conséquentes – à mon sens, elles risquent de l'être – mais ceci purement à titre conservatoire et pour les agendas. Encore une fois, ce sera le Bureau élargi ou la Conférence des présidents qui devra statuer là dessus.

Peut-on avancer comme ceci ?

En ce qui concerne l'organisation des travaux, y a-t-il encore des questions ? Non.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2019 (DOC. 1201 (2018-2019) N° 1)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DE LA MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX, DU LOGEMENT ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES (DOC. 1200 (2018-2019) N° 1 – ANNEXES 8 ET 8*BIS*) ET (DOC. 1201 (2018-2019) N° 1 – ANNEXES 8 ET 8*BIS*)

BUDGET DES UNITÉS D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (DOC. 1200 (2018-2019) N° 1 – ANNEXE 9*TER PARTIM*) ET (DOC. 1201 (2018-2019) N° 1 – ANNEXE 9*TER PARTIM*)

NOTE D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE, EN APPLICATION DE L'ARTICLE 135.3 DU RÈGLEMENT

QUESTION ORALE DE M. MAROY À MME DE BUE, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX, DU LOGEMENT ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LES PRÊTS À TAUX ZÉRO DANS LE CADRE DES DISPOSITIFS ÉCOPACK ET RÉNOPACK »

QUESTION ORALE DE M. MAROY À MME DE BUE, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX, DU LOGEMENT ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN PISCINES »

QUESTION ORALE DE M. GILLOT À MME DE BUE, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX, DU LOGEMENT ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « SUR LA PÉNURIE DE PISCINES »

QUESTION ORALE DE M. LUPERTO À MME DE BUE, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX, DU LOGEMENT ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR L'INTERCOMMUNALE DE MUTUALISATION INFORMATIQUE ET ORGANISATIONNELLE (IMIO) »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen :

- du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2019 (Doc. 1201 (2018-2019) N° 1) ;
- de l'exposé particulier afférent aux compétences de la Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives (Doc. 1200 (2018-2019) N° 1 – Annexes 8 et 8*bis*) et (Doc. 1201 (2018-2019) N° 1 – Annexes 8 et 8*bis*) ;
- du budget des Unités d'administration publique (Doc. 1200 (2018-2019) N° 1 – Annexe 9*ter partim*) et (Doc. 1201 (2018-2019) N° 1 – Annexe 9*ter partim*) ;
- de la note d'orientation budgétaire, en application de l'article 135.3 du règlement.

Ainsi que les questions orales de :

- M. Maroy sur, « les prêts à taux zéro dans le cadre des dispositifs Écopack et Rénopack » ;
- M. Maroy sur, « l'état d'avancement du plan Piscines » ;
- M. Gillot sur, « la pénurie de piscines » ;
- M. Luperto sur, « les difficultés rencontrées par l'Intercommunale de mutualisation informatique et organisationnelle (IMIO) » à Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives.

La question orale de M. Luperto est retirée.

Je vous propose de travailler comme ceci. Il va y avoir l'exposé général de Mme la Ministre dans lequel se trouvera en partie la note d'orientation, puisque d'habitude on scindait les travaux, mais aujourd'hui on met tout ensemble vu le calendrier.

À la suite de cela, je vous propose d'entamer la discussion générale et de faire celle-ci matière par matière. Je pense que, par le passé, cela a été une demande récurrente des commissaires. Quand la discussion générale dans la matière est terminée, nous passons alors à la discussion article par article et quand on a vidé une compétence, on passe à la compétence suivante.

Je vous proposerais de commencer simplement dans l'ordre de présentation du budget par – je reprends le petit tableau qui se trouve ici – les infrastructures sportives, puis nous passerons au logement et nous terminerons par les pouvoirs locaux.

À chaque fois, lorsque l'on sera dans la thématique, on pourra discuter également du budget des unités d'administration publique. Pour rappel, il y a le CRAC, le Fonds du logement de Wallonie, la Société wallonne du crédit social et la Société wallonne du logement.

Des questions orales ont également été jointes aux travaux budgétaires. Je propose donc que les questions soient développées au moment où l'on arrivera à la thématique en question.À ce moment-là que les auteurs des questions les développent et Mme la Ministre répondra.

Si l'on avance comme cela, on devrait s'en sortir.

Y a-t-il des remarques par rapport à cela ?

(Réaction de M. Hazée)

Il y aura l'exposé de Mme la Ministre et j'oubliais qu'il y a les observations de la Cour des comptes. Nous recevons ici Mme Belleflamme, Première Auditrice.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur.

Y a-t-il une proposition ?

La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). – Je propose M. Destrebecq.

M. le Président. – M. Destrebecq est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres.

Exposé de Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives. – Comme pour l'année dernière, je souhaite vous présenter un budget basé sur un discours-vérité.

Vous voyez sur la première diapositive la répartition de mon budget au sein du budget wallon.

Ensuite, le montant global du budget 2019 relevant de mes départements s'élève à 2 230 000 000 d'euros en crédit d'engagement et 2 319 000 000 d'euros en crédit de liquidation.

Comme vous le voyez sur la diapositive, les crédits sont en forte augmentation de 84 millions d'euros et en liquidation en augmentation de 84 millions d'euros également, ce qui permettra de mener des actions d'une ampleur comparable à l'exercice 2018.

La diapositive suivante vous présente les grandes masses budgétaires qui se répartissent – comme le président l'a dit – en différents départements. Bien évidemment, les Affaires intérieures prennent une énorme place dans la répartition du budget. Vous voyez ici la répartition des infrastructures sportives en passant par le logement.

La diapositive suivante vous démontre la répartition par département, par programme des crédits d'engagements 2018-2019 et des crédits de liquidation.

Je vais passer au premier thème qui concerne le programme 13.11 « Infrastructures sportives ». Là, vous avez effectivement la part du budget réparti en différents programmes.

Les moyens d'action de ce programme 13.11 s'élèvent à 51 924 millions d'euros et les moyens de paiement à 52 581 millions d'euros. C'est effectivement d'importants projets comme les pics communaux, les pics pour les clubs, les ASBL privées.

Conformément à notre DPR, la priorité sera la mise en œuvre du plan Piscines. Les accords de principe octroyés fin mai 2018 permettront aux porteurs de projets de finaliser leur dossier technique en vue de l'obtention d'une promesse ferme qui marquera le début des premiers chantiers dès 2019.

Un article budgétaire destiné à alimenter la dotation du CRAC est créé dans ce cadre. Les 5 millions d'euros ne figurent en effet plus sur l'AB classique, mais sur un article de base de type financement alternatif.

Ma volonté pour ce département, souvenez-vous voici un an, était de travailler dans la plus grande transparence au niveau la répartition des subsides et pour ce faire, j'ai analysé – je continue d'analyser – de manière trimestrielle les dossiers Infrasports selon différents critères :

- le caractère structurant du projet. Il est un fait que les infrastructures sportives doivent dépasser le rayonnement local et ainsi bénéficier d'un public le plus large possible ;
- le degré d'urgence du projet et donc la nécessité des travaux afin de permettre la poursuite de l'activité sportive ;
- l'existence d'objectifs sportifs.

En fait, cette méthode d'analyse me permet de donner suite aux recommandations émises par la Cour des comptes dans son dernier cahier d'observation au sujet des infrastructures sportives. À l'avenir, il sera nécessaire d'encadrer la priorisation des investissements dans ce domaine. Je suis en train de concrétiser les bases nécessaires à cette réforme.

À ma demande, un accord de collaboration est ainsi en cours de finalisation avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et son ministre des sports, M. Madrane. C'est un accord qui permettra à la Wallonie de prendre connaissance des besoins des fédérations sportives en termes d'infrastructures afin de prioriser les investissements et de faire en sorte que ceux-ci soient en réelle adéquation avec les attentes du monde sportif.

Il y a encore aussi la modification du programme « Cadasports » qui est en cours et qui permettra en fait, grâce à l'ajout d'un module de cartographie, de l'utiliser comme un outil d'aide à la décision en veillant à ce que le maillage des infrastructures sportives soit assuré en Wallonie.

Dans le même ordre d'idées, les subsides de promotions sont analysés avec transparence et équité. Vous n'ignorez pas que les cadastres des subventions de Wallonie ont vu le jour et ces informations sont disponibles sur le site depuis la mi-août.

Les diapositives ici démontraient la répartition des infrastructures sportives dans les différentes AB, en tout cas les principales. J'ai énoncé les différentes priorités par rapport aux infrastructures sportives et je propose maintenant de passer aux travaux subsidiaires.

La diapositive ici présente la répartition des montants en fonction de différents programmes. L'article concernant le Fonds régional des investissements communaux – FRIC – est bien présent dans ce programme. Ce décret a été approuvé le 6 février 2014 pour permettre l'établissement de ce fonds qui est la principale source de financement pour les communes, pour les travaux subsidiés.

Un petit rappel : nous avons mis en place une évaluation de la première programmation de 2013-2016. Cette évaluation avait été faite avec l'Union des villes et communes de Wallonie, le secteur de la construction, l'Association des directeurs généraux, la SPGE. Nous avions proposé d'améliorer la législation ; cela a été fait par le décret du 3 octobre 2018 qui permet d'améliorer le dispositif et de tenir compte de l'évaluation. Cette réforme que vous avez votée rentrera en vigueur le 1er janvier 2019, et est accompagnée d'une enveloppe de 20 millions d'euros supplémentaires qui est allouée aux droits de tirage des communes pour la programmation 2019-2024.

Donc, il y a 46 millions d'euros inscrits en moyens d'action et de paiement dans le programme 13.12. Les 20 millions d'euros supplémentaires en crédits d'engagement proviendront, dans le courant de l'exercice, de la provision interdépartementale du Plan wallon d'investissement, qui sont inscrits dans les programmes budgétaires du ministre-président.

Il y a également, au sein de ce programme, l'AB 63.04, par laquelle nous finançons régulièrement des appels à projets, tels que celui qui a porté sur l'aménagement des cimetières et l'amélioration du cadre de vie et de l'attractivité des centres de nos villes et villages.

Je vous propose maintenant de passer en revue le programme 16.03 qui porte sur les thématiques de la ville, donc la politique des grandes villes, la rénovation et la revitalisation urbaine. Là, les moyens d'action se montent à 30 188 000 euros et les moyens de paiement à 29 797 000 euros.

Je vais m'expliquer sur cette différence.

Il est important d'offrir aux villes wallonnes des solutions structurelles et transversales à leurs difficultés.

Afin d'optimaliser l'utilisation des ressources et par souci de transparence, une base légale sera apportée à la politique des grandes villes, dès 2019. Nous aurons donc l'occasion de débattre de ce décret, je pense, Monsieur le Président, dans le courant du mois de décembre.

Ce décret instaurera des objectifs de résultats en accord avec les priorités wallonnes. Les sept villes actuellement concernées par la PGV devront par ailleurs s'inscrire également dans une démarche de programmation pluriannuelle des investissements, de prévisibilité budgétaire et de transversalité. La perspective de développement urbain – c'est-à-dire l'outil stratégique qui sera intégré au Programme stratégique transversal – permettra aux grandes villes, dès 2019, de rencontrer ces objectifs.

Le projet de budget 2019 prévoit la reconduction des moyens 2018 alloués à cette politique moins une tranche de 700 000 euros qui, elle, a été intégrée au programme 17.02 « Affaires intérieures », qui concerne donc la prévention et la lutte contre le radicalisme.

Afin de promouvoir les actions de reconstruction de la ville sur la ville, le projet de 2019 préserve également les moyens alloués aux opérations de rénovation et de revitalisation urbaines. Celles-ci resteront accessibles à l'ensemble des villes wallonnes.

Enfin, si facilement ce programme – comme vous l'avez remarqué – subit une baisse de moyens, il faut souligner que ce ne sont pas moins de 5,9 millions d'euros qui ont en fait migré vers d'autres programmes budgétaires, à savoir 3,2 millions d'euros pour l'article de base « Liège attractivité », qui est, conformément à une décision du Gouvernement wallon, présent dans les budgets du ministre Di Antonio, 2 millions d'euros pour « Namur capitale », qui rejoint le programme des Affaires intérieures – on avait eu l'occasion d'aborder cela lors de l'ajustement budgétaire – et les 700 000 euros du radicalisme dont je viens de parler.

Concernant la politique du logement, il y a deux grandes AB : l'une qui concerne le logement privé et l'autre qui concerne le logement public.

La diapositive suivante rappelle les différents acteurs qui sont concernés par cette politique et déjà évoqués également par le Président, soit les trois UAP qui dépendent de mes départements.

Le programme 16.11 qui concerne le logement privé connaît une augmentation de 2,6 %, donc 4,8 millions d'euros en moyens d'action, et 5,2 %, soit 9,5 millions d'euros, en moyens de paiement.

Ce programme est principalement influencé par la revalidation des frais de fonctionnement des OFS complémentairement à la réforme intervenue en novembre 2017 pour les agences immobilières sociales via l'adoption d'un arrêté modificatif qui entrera en vigueur début 2019.

L'augmentation des montants prévus pour assumer les frais d'intervention de la Région dans le cadre de la couverture d'une assurance contre la perte de revenus pour cause de perte d'emploi ou d'incapacité de travail,

dans le cadre de l'arrêté du Gouvernement déposé qui devrait aussi entrer en vigueur début 2019.

Il s'agit de compléter ici le dispositif régional favorisant l'acquisition d'un premier logement donc le chèque habitat, le crédit hypothécaire social, la réforme fiscale relative au droit d'enregistrement, par un dispositif visant à conserver la propriété de ce premier logement.

L'augmentation du budget visant à soutenir les étudiants en kots, éloignés de leur domicile. Là, un arrêté est en préparation qui vise une application à la rentrée académique de 2019. Les montants seront consommés, a priori, en majorité entre juin et octobre.

L'augmentation du financement des frais pour la première acquisition : un arrêté visant à la fois à fusionner les Écopack et Rénopack, eu égard à l'interconnexion étroite de l'un et l'autre dispositif. Un dispositif visant le financement par le même biais des travaux d'adaptation des logements au handicap a été ajouté, ainsi qu'un mécanisme de prêts à taux zéro visant à couvrir les frais d'acquisition d'un premier logement.

Une enveloppe a également été prévue à destination du Consortium « construire adaptable » visant à établir une norme en la matière.

Une dotation à la SWCS à destination des Entités locales issues du Fonds de résorption de la consommation d'énergie, donc le FRCE, est également prévue dans le cadre d'une convention de deux ans visant à les orienter vers un accompagnement social renforcé à destination des emprunteurs sociaux ou des candidats à la rénovation – Écopack/Rénopack – à très faibles revenus. Donc le FRCE on l'avait également abordé lors de l'ajustement.

Le réajustement de la dotation spéciale à destination de la Société wallonne de crédit social, servant à compenser les surcroîts de dotation nécessités par les remboursements anticipés conjoncturels de 2016 et 2017 ainsi que par une diminution de taux. Ces moyens permettront de conserver une politique d'accès à la propriété forte en Wallonie.

Quelques indications encore de politique générale puisque l'agenda cette année a joint le débat sur la note et le budget. J'ai remis quelques éléments qui se trouvaient dans ma note de politique générale. Donc, je vais insister aussi sur la mise en œuvre du décret bail qui a habilité le Gouvernement à créé une grille indicative des loyers et celle-ci est attendue pour la fin de l'année.

De même en 2019 – on a déjà pu aborder cela dans le cadre des questions orales – le Parlement pourra examiner un projet de décret visant à insérer la notion d'habitat légère dans le code wallon du logement et de l'habitat durable. Ce projet vise à prendre en considération l'émergence de ce type d'habitation dans la droite ligne de l'ouverture apportée en la matière par le décret bail.

La consécration de l'habitation légère dans le code s'accompagnera dans un premier temps de la fixation des critères de salubrité, de sécurité et de surpeuplement applicables à ce type d'habitation.

Un mot encore sur la réforme des primes.

J'ai travaillé avec mon collègue, le ministre de l'Énergie, à une réforme du mécanisme des primes Énergie et à la rénovation. Donc cette réforme a été adoptée par le Gouvernement en première lecture le 12 juillet. L'arrêté va produire ses effets au début de 2019.

Pour rappel, les maîtres-mots sont guichet unique, simplification pour le citoyen, affectation optimale des enveloppes budgétaires et prévisibilités.

La réforme vise également à fusionner les mécanismes des primes Énergie et des primes à la rénovation. Outre une volonté de simplification poursuivie au bénéfice des citoyens, il nous est en effet apparu évident que les aspects énergétiques des logements devaient aller de pair avec les aspects liés à la sécurité et à la salubrité desdits logements.

Parallèlement, le Gouvernement a souhaité impulser une approche tournée vers l'usager en simplifiant drastiquement les différentes aides en matière de rénovation des logements. La fusion des différents Packs, Rénopack, Écopack en un seul produit rassemblant l'ensemble des aides à l'amélioration des logements, donc, crédits à taux zéro ou bonifiés et primes qu'offre la Wallonie.

C'est dans cet arrêté qu'il y a le mécanisme de prêts à taux zéro pour les aménagements de domicile des plus de 65 ans qui ne peuvent bénéficier des aides matérielles de l'AViQ est également prévu. En outre, un mécanisme de prêts à taux zéro visant à financer les frais d'acquisition d'un logement a été adopté en première lecture fin octobre 2018. Ils devront aussi s'appliquer début 2019.

Comme je l'ai déjà signalé, un arrêté est prêt concernant le refinancement des associations de promotions du logement – APL – et les régies de quartier. On sait combien est précieux le travail mené par ces organismes à finalité sociale et à destination d'un public très précarisé.

Je peux aussi évoquer, dans le cadre de la politique générale, le transfert de l'exercice de la compétence régionale du logement à la Communauté germanophone qui figurait également dans la DPR et qui avance à bon rythme puisque l'avant-projet de décret a été approuvé en première lecture lors de la réunion conjointe des Gouvernements en septembre dernier.

Ici, les diapositives vous montrent les répartitions des budgets entre les UAP.

La suivante, ce sont les politiques nouvelles que j'ai évoquées ici dans la note.

Je propose de passer au logement public.

Le programme du logement public se monte à 175,610 millions d'euros en crédits d'engagement à 182,235 millions d'euros en crédits de liquidation. Si l'on additionne à ce programme le programme, 16.41 « Alliances environnement emploient » qui se situe à 22,4 millions d'euros en moyens d'action et en moyens de paiement, on obtient un montant global de 198 millions d'euros pour le logement public. Ce programme connaît une augmentation sensible de 9,4 %, donc 15,17 millions supplémentaires en moyens d'action et 13 %, donc 20,9 millions d'euros en moyens de paiement. Il est influencé principalement par la dotation additionnelle à la Société wallonne du logement destinée au financement des travaux de réhabilitation, de restructuration, d'adaptation, d'amélioration et de conservation des logements gérés par la SWL et les sociétés de logement de service public ; plus 20 millions d'euros en crédits d'engagement et crédits de liquidation.

Une diminution des moyens d'engagement concernant la dotation à la SWL pour l'augmentation de l'offre en logements publics en ligne avec les demandes de l'organisme. L'inscription des crédits de liquidation à hauteur de 3,25 millions d'euros pour la prise de participation dans le capital des SLSP. La poursuite aussi de façon globale par les UAP d'efforts d'économie dans les frais de fonctionnement ainsi que les crédits facultatifs, tels que l'a décidé la majorité.

Une augmentation légère des moyens pour l'intervention dans le coût des APE dans les institutions actives dans le logement public. Le maintien de l'intervention régionale, tout comme le budget ajusté 2016, le budget initial 2017, le budget initial 2018 en deux volets visant à aider les sociétés de logement de services publics qui ont dû faire face aux remboursements des surloyers indûment perçus à la suite de l'avis du Conseil d'État du 10 décembre 2015, mais également suite à la modification prévue de la réglementation en la matière.

En matière d'ancrage communal, les moyens inscrits au budget 2019 permettront de poursuivre la mise en œuvre des différents plans décidés depuis 2006 et de réduire l'encours considérable d'ici à la mise en œuvre d'un fonds régional d'investissement pour la création et la rénovation de logements publics sur base d'un préfinancement par droit de tirage. Par ailleurs, les investissements consentis dans le cadre du programme PIVert et PEI sont poursuivis.

Ici, vous avez également une diapositive qui fait le parallèle avec ses budgets, notamment dans l'impulsion logement dans le cadre du PWI. Je souhaiterais peut-être encore vous donner quelques éléments de politique qui étaient présents dans ma note concernant des dossiers importants pour l'avenir du logement public en Wallonie où, par ailleurs il y a quatre éléments importants ? La réforme du paysage du logement, c'est une réforme institutionnelle qui portera sur les faîtières et visera à rassembler la Société wallonne du crédit social, la Société wallonne du logement et le Centre d'études de l'habitat durable dans une seule agence : l'Agence pour l'habitat durable qui créera plus de lisibilité, rendra au personnel des UAP concernées une vraie confiance dans leurs missions et leur action, et permettra un service unifié sur l'ensemble du territoire concerné.

En logement public, il y a affectivement toute la nécessité de refinancement du secteur.

Un certain nombre d'actions qui commencent à se concrétiser. Face à la nécessité d'accélérer la transition énergétique au déficit structurel des sociétés, à l'inégalité entre locataires, selon l'immeuble dont ils bénéficient et face, enfin, à la frilosité des bailleurs publics, j'ai amorcé une profonde réforme du calcul des loyers qui a été approuvée en première lecture le 28 juin 2018. La deuxième lecture interviendra dans le courant du mois de décembre et la dernière lecture fin d'année 2018, début d'année 2019.

Dès lors, il y aura une année de transition pour les sociétés de logement : former leur personnel, adapter leur informatique, les formulaires, et, bien évidemment, informer les locataires et les candidats locataires.

Ce nouvel arrêté locatif prendra davantage en considération la performance énergétique du logement. Les bailleurs et les locataires se répartiront le bénéfice des économies rendues possibles par les investissements que les premiers auront consentis avec le soutien de la Région, dans un premier temps.

Le texte intègre également de multiples modifications destinées à en assurer une meilleure lisibilité, une simplification des procédures administratives pesant sur les candidats locataires, les locataires et les sociétés de logement.

Aussi, les nouvelles règles de bail introduites relativement à la proportionnalité du logement et aux transferts vers les logements proportionnés sont de nature à libérer des centaines de logements en faveur des familles nombreuses.

Par rapport aux investissements publics, le Gouvernement wallon a approuvé, le 12 juillet dernier, une série de lignes-projets composant un programme structurant qui se développe en quatre axes :

- le premier axe concerne la rénovation et la remise rapide en location de 1 397 logements structurellement inoccupés ;
- le deuxième axe permettra l'optimisation énergétique de 7 319 logements dont les travaux seront subsidiés à concurrence de 75 % ;
- le troisième axe porte sur la création de plus de 1 500 logements publics. Rappelons qu'aucun nouveau programme d'ancrage n'a été lancé depuis 2014 ;
- le quatrième axe va mobiliser 13 terrains publics afin d'y créer 1 400 logements en priorité via des partenariats publics-privés.

Ce programme débutera dès 2019. Un crédit de plus de 250 millions d'euros y sera consacré.

Les objectifs, je vous les rappelle :
- apporter une réponse claire aux besoins croissants en matière de logements publics face à un parc en diminution ;
- contribuer à la maîtrise des factures de charges des locataires sociaux ;
- contribuer à la transition énergétique et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- contribuer, par un logement accessible et de qualité, à la lutte contre la pauvreté ;
- générer une nouvelle dynamique d'investissements avec, comme bénéfices attendus, de nouvelles recettes locatives et des emplois dans le secteur de la construction et ses dérivés. Rappelons que chaque million d'euros investi génère 10 équivalents temps plein en construction neuve et 14 équivalents temps plein en rénovation.

Les contacts avec la Banque européenne d'investissement se poursuivent pour déboucher – je l'espère – vers un mécanisme d'investissement plus structurel au bénéfice du secteur, notamment au moyen de partenariats publics-privés.

Notre Déclaration de politique régionale prévoit qu'un mécanisme d'allocation-loyer soit mis en place afin de faciliter l'accès à un logement à loyer modéré pour les familles en attente d'un logement social. J'espère une concrétisation de ce dispositif en 2019.

Autre élément important de la politique mise en place depuis maintenant 15 mois, c'est la mission que s'est vu confier le CEHD de réaliser le schéma de développement régional du logement qui permettra d'identifier les zones prioritaires pour l'implantation de nouveaux logements d'utilité publique.

Le travail attendu n'est pas terminé. Une première ébauche sera analysée avant la fin de l'année 2018 pour une livraison des résultats fin du printemps 2019.

Des ponts pourront être plus aisément créés entre la politique du logement mais aussi celles de l'insertion, de la formation et de l'emploi.

Je pense aussi que, dans le logement public, on a ici un résumé des moyens prévus pour la politique du logement public. C'est donc un total de 25 millions d'euros qui sera proposé pour l'année 2019.

Je vous propose maintenant de passer au troisième département qui concerne les pouvoirs locaux où, là aussi, je souhaiterais vous faire part de différents éléments de politique générale.

Le programme « Affaires intérieures » aligne des montants de 1 765 000 000 d'euros en crédits d'engagement et 1 755 millions d'euros en crédits de liquidation.

Vous n'êtes pas sans savoir que l'année 2019 sera riche pour les pouvoirs locaux. Les nouveaux conseils communaux et provinciaux et de l'action sociale vont s'installer d'ici 15 jours. Outre les avancées décrétales importantes, que ce soit en matière de gouvernance, d'élaboration de programme stratégique transversal, de renforcement des synergies entre communes et CPAS de la future programmation des plans de cohésion sociale, le Gouvernement s'inscrit dans de nouveaux projets en faveur des pouvoirs locaux et le budget 2019 traduit ces orientations parmi lesquelles le développement de projets informatiques ouvrant enfin l'ère numérique pour les pouvoirs locaux, l'instauration d'un droit de tirage pour la formation des agents locaux ou encore l'octroi d'un incitant financier pour développer le deuxième pilier de pensions au profit des agents locaux.

Pour les projets informatiques, l'aspect numérique est essentiel pour les pouvoirs locaux. Tout d'abord parce que l'évolution de la société implique une présence de plus en plus importante des nouvelles technologies et de l'informatique dans le quotidien de tout un chacun. Parce que de nombreuses données générées par les communes doivent aussi être gérées, notamment en regard du règlement général de la protection des données, mais aussi au regard de la nécessité d'ouvrir certaines données au public notamment l'*open data*.

Finalement, parce que les nouvelles technologies offrent des opportunités innovantes pour les pouvoirs locaux, par exemple en termes de participation citoyenne, d'aménagement du territoire, ou encore d'environnement.

La maturité informatique des administrations locales n'est pas uniforme. Certaines sont déjà en capacité de porter des projets numériques ambitieux tandis que d'autres éprouvent certaines difficultés pour ce faire, par manque d'intérêt ou par manque de personnel qualifié. C'est la raison pour laquelle je souhaite lancer un audit sur la situation informatique et la maturité numérique des pouvoirs locaux. Cet audit permettra de tirer des conclusions qui pourront utilement conseiller l'ensemble du Gouvernement dans l'accompagnement à fournir aux communes à ce sujet.

Dans la foulée, il sera également nécessaire de former et de sensibiliser les pouvoirs locaux aux RGPD et à l'*open data*.

En parallèle, je lancerai en début d'année, en partenariat avec mon collègue en charge du Numérique, M. le Ministre Jeholet, un appel à projets numériques ou intelligents. Cet appel à projets sera ouvert aux communes, aux CPAS et aux intercommunales même si les projets déposés conjointement par plusieurs entités seront privilégiés.

Les projets concerneront trois grandes thématiques : la gouvernance et la citoyenneté, notamment la participation citoyenne, la mobilité ainsi que l'énergie et l'environnement. Ces thématiques sont à concevoir largement.

Cet appel à projets ne doit pas être considéré comme une fin en soi, mais comme une opportunité pour élaborer une stratégie numérique qui pourra jalonner les six prochaines années de l'entité.

Deuxième point concernant la formation des agents locaux et donc le droit de tirage, nous vivons dans une société qui est en continuelle évolution et les matières traitées par les pouvoirs locaux évoluent avec elle. Même dans le secteur public, il sera de plus en plus rare de voir des agents accomplir les mêmes tâches durant l'entièreté de leur carrière.

Pour que l'évolution soit harmonieuse, il faut qu'elle réponde aux défis sans créer de mal-être et qu'elle soit encadrée par des programmes de formation adaptés et à la hauteur des engagements.

La convention sectorielle 2013-2014 prévoyait des avancées en la matière. Des avancées en matière de formations valorisables dans le cadre des évolutions de carrière et notamment une ouverture à la formation continuée.

Des négociations ont ainsi été menées au sein du Comité C et elles ont débouché le 15 octobre 2018 sur la signature de trois nouvelles circulaires ministérielles. La grande nouveauté a été d'introduire un volume de formation continuée dans les formations valorisables pour les évolutions de carrières et les promotions.

La proportion est désormais de 80 % pour les formations de base et de 20 % pour les formations continuées.

Afin de soutenir un renforcement de la formation, un droit de tirage va être mis en place en faveur des pouvoirs locaux à concurrence de 3,750 millions d'euros sur trois exercices.

Il y a, en Région wallonne, approximativement 91 480 agents communaux, provinciaux ou de CPAS. Cela permettra donc d'accorder à chacun de ces pouvoirs locaux une enveloppe, un droit de tirage à concurrence de 40 euros par agent.

Ce montant s'appliquera à un nombre global d'agents de l'autorité concernée et non seulement les agents qui suivront une formation.

Certaines modalités restent encore à affiner, mais l'idée de base est d'accorder des subventions aux pouvoirs locaux qui adopteront des plans de formation et en exécution de ceux-ci, inscriront des agents à des formations.

Une priorité sera donnée aux niveaux les plus bas ainsi qu'à leurs référents, les brigadiers, par exemple, mais une part du budget pourra aussi être consacrée à des formations spécifiques hors évolution de carrière.

Point suivant, l'octroi d'un incitant pour développer le second pilier des pensions des pouvoirs locaux, donc en 2019, le premier volet de la prime régionale à la constitution et au développement d'un second pilier de pension pour les agents contractuels de la fonction publique sera activé. Cette prime, telle que décidée par le Gouvernement wallon, s'inscrit dans le programme triennal couvrant la période du 1er janvier 2019 au 30 décembre 2021. Elle s'adresse aux 679 pouvoirs locaux. Il y a un total de 67 740 équivalents temps plein au 30 juin 2017.

Le financement de cette prime est assuré par un prélèvement sur le Fonds des provinces qui sera par ailleurs réduit de 3 % supplémentaires afin de participer aux efforts d'économie de la Wallonie comme la trajectoire budgétaire a été établie.

La décision du Gouvernement prévoyait 13,4 millions d'euros et, lors du conclave, il a été décidé de fixer 10,4 millions d'euros, misant sur une sous-utilisation de 3 millions d'euros sachant que le montant de 13,4 millions d'euros peut être acquis et que, si besoin en est, il pourra être revu à la hausse lors de l'ajustement via une réallocation.

Je souhaiterais aussi signaler qu'un certain nombre d'opérations en faveur des pouvoirs locaux poursuivront leur chemin en 2019. Comme l'opération « été solidaire » et l'opération « Well'Camps ».

En matière de prévention du radicalisme, il me semble important de faire le point avec vous sur les dispositifs mis en place depuis le début de cette mandature.

Le Gouvernement a décidé de consacrer 2 millions d'euros à un appel à projets destiné à prévenir la radicalisation violente au sein des communes wallonnes disposant d'un plan de cohésion sociale.

Nous avons tenu à ce que l'accent soit prioritairement mis sur la prévention, la radicalisation en tant que telle, par le biais de formations à la détection

de signes de radicalisation, car dans les projets précédents, trop d'actions se sont concentrées sur le « Vivre ensemble » faisant parfois double emploi avec celles mises en place dans le cadre du Plan de cohésion sociale.

Douze projets concernant 17 communes ont été retenus pour un montant total de 900 000 euros et ces projets prendront fin le 31 décembre prochain.

Parallèlement, la loi du 30 juillet 2018 portant création des cellules de sécurité intégrale locale en matière de radicalisme, d'extrémisme et de terrorisme, ce que l'on appelle les CSIL, est entrée en vigueur le 24 septembre dernier et prévoit l'obligation pour les communes de créer ces structures.

Ce modèle de sécurité intégrée vise à placer le niveau local le plus proche du citoyen au cœur d'une chaîne de prévention rassemblant sous l'égide du bourgmestre des professionnels dans de multiples secteurs concernés par la problématique.

Anticipant l'accord de coopération entre l'autorité fédérale, les Régions et les Communautés, il nous est apparu essentiel que la Wallonie propose à ces entités locales, dans les meilleurs délais, un cadre régional d'intervention à leur exercice dans un double objectif : impulser la création de CSIL encore trop peu nombreuses sur notre territoire ; accompagner les communes dans l'exercice de cette mission de prévention.

Considérant cet aspect, notre volonté est de soutenir nos pouvoirs locaux d'une autre manière et de scinder le budget de 2 millions d'euros en deux parties : 1,8 million d'euros pour soutenir toutes les communes qui ne seront pas dans les grandes villes. C'est une aide qui se matérialiserait par un subside permettant l'engagement d'au moins un coordinateur chargé de faire vivre la CSIL, de maintenir le réseau et de l'enrichir, assurer le secrétariat et le suivi des décisions, ou encore d'évaluer le fonctionnement de la cellule.

Les 200 000 euros restants sont pour l'engagement d'agents régionaux dont la tâche serait, au sein d'une *mobil team* régionale, de continuer à former les acteurs locaux de première ligne à la détection des signes de radicalisation. Ces agents se déplaceraient à la demande des communes pour dispenser ces formations à leurs agents.

Concernant le financement des communes, je voudrais quand même vous rappeler que l'enveloppe octroyée au Fonds des communes pour le budget initial 2019 est fixée à 1 254 625 000 euros et donc, une augmentation de 46,74 millions d'euros. La dotation complémentaire atteint en 2019 6,3 millions d'euros, soit 2,9 millions d'euros de plus qu'en 2018.

Le Gouvernement wallon est autorisé à verser au compte régional pour l'assainissement des communes – au 1er août – 57,4 millions d'euros, représentant l'intervention complémentaire régionale prévue par avenant donc relative à la gestion du compte et prévoyant une intervention complémentaire de 15 millions d'euros pour les exercices de 2014-2017, afin de financer les prêts accordés dans le cadre du plan Tonus Pension ; au 1er octobre 2019, 64 millions d'euros représentant la dotation octroyée au CRAC dans le cadre du refinancement du Fonds des communes, afin de financer l'opération de reprise des dettes des communes ayant bénéficié d'une aide extraordinaire et d'une aide tonus.

Enfin, concernant le financement complémentaire aux Pouvoirs locaux, donc, plan Marshall destiné à compenser les pertes et les manques à gagner consécutifs aux mesures prises dans le cadre du Plan d'actions prioritaires, il a été décidé de poursuivre le rattrapage des moyens y dédicacés à la suite d'un avis de la Cour des comptes.

Pour rappel, en 2012, pour des raisons budgétaires, il avait été prévu de procéder à un report d'engagement de 13 millions d'euros. Depuis, ce report se reproduit d'année en année et les sommes normalement engagées en année « N » sont systématiquement engagées en année « N+1 ». Donc, le Gouvernement a décidé de résorber au fur et à mesure ce report d'engagement. Lors de l'ajustement 2018, il a été décidé de rattraper 3,2 millions d'euros sur ces 13,2 millions d'euros et, fin 2018, nous arriverons donc à un report réduit de 10 millions d'euros.

Donc, au budget initial 2019, il y a une somme de 7,2 millions d'euros qui sera encore dégagée afin de réduire ledit rapport à 2,7 millions d'euros.

Dans les diapositives, il y a effectivement encore toutes les modalités de liquidation des fonds.

En conclusion, je voudrais signaler le fait que c'est un budget qui a été établi sans mesure d'économie majeure, hormis dans le cadre du financement alternatif du CRAC, mais ces économies sont en réalité les conclusions d'un travail de saine gestion qui a été diligenté par la Cellule d'information financière visant à ne pas suralimenter le CRAC et visant un budget vérité qui colle véritablement aux besoins de financement : des moyens complémentaires importants à destination du logement public, plus 20 millions d'euros à destination de l'ASBL pour assainir la situation financière de la société ; la mise en œuvre du PWI pour l'alimentation du plan Piscines, 5 millions d'euros ; les moyens prévus à destination du Fonds régional des investissements communaux, 20 millions d'euros et enfin, 25 millions d’euros pour le Plan de rénovation des logements sociaux.

Voilà, un budget qui n'impose pas d'économie aux pouvoirs locaux et qui permet de poursuivre une trajectoire en matière d'investissements.

Je vous remercie pour votre attention.

Observation de la Cour des comptes – Exposé de Mme Belleflamme, Première Auditrice à la Cour des comptes

M. le Président. – La parole est à Mme Belleflamme.

Mme Belleflamme, Première Auditrice à la Cour des comptes. – Monsieur le Président, Madame la Ministre, Mesdames et Messieurs les commissaires, en ce qui concerne l'analyse des projets de budget de la Région wallonne, et plus particulièrement les aspects d'abord liés à la détermination du solde financement, la Cour constate que le Gouvernement a présenté un solde financement en termes SEC à l'équilibre pour l'année 2019.

Dans son calcul, le Gouvernement table sur des inexécutions de crédits de l'ordre de 100 millions d'euros pour l'ensemble des UAP. Ce montant a été estimé sur la base des réalisations des exercices antérieurs.

En ce qui concerne le CRAC, la Cour rappelle que les montants inscrits et liquidés annuellement au budget général des dépenses de la Région wallonne vers le CRAC sont fixés sur la base des montants prévus dans les conventions-cadres conclues entre la Région wallonne, le CRAC et l'Institution bancaire. Ces opérations doivent être considérées comme des mouvements internes au sein du périmètre de consolidation. Pour déterminer le solde de financement, des corrections doivent dès lors être réalisées afin de comptabiliser ces opérations conformément aux règles SEC.

Dans le calcul du solde de financement 2019 opéré par le Gouvernement wallon, l'impact SEC des opérations réalisées par le CRAC s'améliore globalement de 106 millions d'euros par rapport au budget ajusté 018.

En ce qui concerne le financement alternatif, l'amélioration de l'impact SEC s'explique principalement par la révision à la baisse des prélèvements et des subsides directs par comparaison aux réalisations des exercices précédents, mais aussi sur la base de l'analyse des dossiers en cours gérés par les administrations fonctionnelles.

Les prélèvements en matière de financement alternatif sont ainsi fixés à 58,3 millions d'euros en 2019 contre 170 millions d'euros au budget ajusté 2018. La Cour souligne que l'amélioration de l'objectif SEC du CRAC à hauteur de 106 millions d'euros par rapport au budget ajusté 2018 consécutive à la révision à la baisse de ces prélèvements, limite de facto les possibilités de sous-utilisations de crédits prévues par le Gouvernement en ce qui concerne les opérations réalisées par le CRAC.

Je ne commenterai plus les évolutions des crédits inscrits au budget général des dépenses déjà commentées par Mme la Ministre. Par contre, je soulignerai simplement que si la dotation à la SWL augmente effectivement de 20 millions d'euros, son objectif en termes SEC augmente également de 20 millions d'euros.

Par ailleurs, les subventions à la Société wallonne du crédit social augmentent de 22 millions d'euros afin de revenir au niveau de l'initial 2018. Lors de l'ajustement 2018, la dotation avait en effet été supprimée en vue de financer l'activité 2018 par le solde des exercices antérieurs.

Au niveau de l'encours des engagements, la Cour signale de nouveau que l'encours ne comporte pas le solde des engagements de la région résultant de l'exécution des conventions conclues avec le CRAC.

Enfin, la Cour relève que certains projets de budget d'organismes de type 3 n'ont pas été joints à l'exposé particulier de Mme la Ministre et que les résultats SEC qui se dégagent des projets de budgets initiaux de certains organismes ne correspondent pas toujours à l'objectif fixé par le Gouvernement wallon.

J'en ai terminé avec ma présentation et je vous remercie pour votre écoute.

M. le Président. – Madame la Ministre, voulez-vous réagir ? Non.

Par rapport à la Cour des comptes, des commissaires veulent-ils réagir ? Non.

On peut donc donner congé à Mme Belleflamme en la remerciant. Merci, bonne fin de journée.

Nous allons entamer la discussion générale compétence par compétence comme annoncé tout à l'heure lors de l'organisation des travaux. Avant cela, au niveau des recettes, dépenses de cabinet et secrétariat général, y a-t-il des demandes d'interventions ? J'ouvre la discussion générale sur les trois thématiques que je viens de citer.

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – Je suis un peu pris au dépourvu parce que je n'avais pas identifié ces thématiques-là dans les trois grands chapitres, mais effectivement c'est un peu un chapitre zéro. Il y a un élément curieux que je

voulais noter. C'est que le traitement de la ministre augmente contrairement à celui de tous ses collègues.

(Réaction d'un intervenant)

Cela me paraît assez incongru, j'imagine que c'est une coquille puisque cela augmente de 3 000 euros sur l'année, ce qui n'est pas le cas de ses collègues. En tout cas, de cinq ou six que je suis allé observer.

M. le Président. – Sur les recettes et secrétariat général, il n'y aura pas d'autres interventions ?

Voilà Madame la Ministre.

(Réactions dans l'assemblée)

La parole est à M. Kilic.

M. Kilic (PS). – J'ai également une question sur l'AB 12.21, donc par rapport aux frais de fonctionnement du cabinet qui sont réduits et passent de 390 000 euros à 150 000 euros. Apparemment, on s'est assuré un bon fonctionnement du cabinet jusqu'aux élections.

Comment justifier cette diminution ?

Que fera alors le prochain ministre ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives. – Je vous rassure Monsieur Hazée, je ne me suis pas auto-augmentée. À mon avis, il y a une répartition qui doit se faire au niveau de certaines AB, mais globalement il y a effectivement une diminution des dépenses de cabinet en 2019 par rapport à 2018. Ces répartitions ont été faites en interne, mais voilà. Les frais de fonctionnement diminuent effectivement.

M. le Président. – Qu'en est-il par rapport à la question de M. Kilic ?

(Réaction de Mme la Ministre De Bue)

D'accord.

La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – Je ne pensais pas démarrer la discussion générale avec ce point-là. Vous m'y amenez parce qu'il y a un découpage dont il a été convenu.

J'observe que l'allocation « Traitement et frais de représentation des membres du Gouvernement 2017-2019 ». C'est son nom. Pour chacun des ministres, c'est 108 000 euros en 2018. Pour chacun des ministres, cela vient à 108 000 euros en 2019 et ici, dans ce programme, on passe à 111 000 euros. J'ai tout de suite précisé que cela me paraissait plus être une coquille qu'une volonté délibérée de votre part d'avoir un traitement spécifique, que les choses soient bien claires, mais, en même temps, il y a là une aspérité qui pose question, vous l'imaginez bien. On peut évidemment la laisser en continuation pour plus tard dans la journée. Je ne pense pas que c'est l'élément déterminant du budget que l'on examine. En même temps, je ne pense pas que l'on peut juste dire que c'est une question de répartition des différentes AB puisque ce n'est pas sur ce poste-là que l'on va payer des membres de personnel ou des frais de fonctionnement.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives. – On me dit qu'il y a aussi l'indexation à prendre en compte, mais si vous voulez une justification plus poussée, je vous la ferai parvenir.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – C'est-à-dire, alors, il y aurait difficulté d'égalité entre les membres du Gouvernement. Cela paraît étonnant. Laissons le point en délibéré, on peut aussi imaginer que le ministre du Budget y réponde vendredi. Je n'ai pas pensé à l'interroger là-dessus hier, je dois bien le dire. À un moment donné que les comptes soient mis à l'équerre, il n'y a pas de raison qu'un ministre soit dans une situation différente d'un autre, à mon sens.

M. le Président. – La parole est à M. Kilic.

M. Kilic (PS). – Je n'ai pas eu ma réponse, Monsieur le Président. Je reviens donc. Je vois que c'est le seul ministre qui diminue ses frais de fonctionnement de moitié. Les autres sont stables. Je voudrais donc une explication, s'il vous plaît.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives. – Effectivement, globalement, le coût de l'ensemble du cabinet, comme vous le voyez, est maîtrisé et évolue même à la baisse. On a aussi tenu compte de la consommation réelle des frais en 2018 pour établir le budget 2019. Si l'on n'a pas besoin de plus, je ne vois pas pourquoi l'on inscrirait plus en frais de fonctionnement.

M. le Président. – La parole est à M. Kilic.

M. Kilic (PS). – En effet, c'est étonnant. Cela se vérifiera avec le temps.

M. le Président. – On considère que pour les recettes, c'est réglé ; dépenses de cabinet, c'est réglé ; le Secrétariat général, c'est réglé.

Nous en arrivons maintenant aux infrastructures sportives.

La parole est à M. Collignon.

M. Collignon (PS). – Monsieur le Président, je ne comprends pas bien. Ne fait-on pas d'interventions générales ?

Mme la Ministre a fait son exposé général, il y a une intervention liminaire et il me semble que le Parlement a droit d'avoir une intervention politique et ensuite d'aller dans le détail.

M. le Président. – C'est parce que l'on commence par trois petits chapitres. C'est pour cela que, ici, il y a tout de suite deux AB sur lesquels on a voulu discuter, et puis la discussion s'est arrêtée là.

M. Collignon (PS). – Dans les autres commissions... Mais ce n'est pas grave, tout me convient.

M. le Président. – Ce que je vous proposais, à des fins de clarté, c'est que la discussion générale globale se fasse également de manière segmentée : infrastructures sportives....

M. Collignon (PS). – Globale et segmentée, c'est un peu antinomique, mais ce n'est pas grave.

M. le Président. – La discussion générale est globale, mais on le fait par thématique. On commence donc par les infrastructures sportives, puis on ira au logement et on terminera par les pouvoirs locaux. Ce que je vous propose, c'est de faire trois discussions générales.

M. Collignon (PS). – Cela ne me convient pas trop.

M. le Président. – Je n'ai pas de problème. Voulez-vous d'abord faire une intervention faîtière ?

M. Collignon (PS). – Il me semble que l'on a toujours travaillé de la sorte.

M. le Président. – On a déjà travaillé de toutes les manières, je vous rassure. Je n'ai pas de problème.

M. Collignon (PS). – Oui, ce n'est pas faux non plus. Je ne suis pas le seul dans cette commission, donc je m'adapterai, il n'y a pas de souci.

Je n'ai pas de problème.

M. le Président. – La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). – Je n'allais pas être désobligeant pour une fois.

M. le Président. – Je sais dans quel sens vous allez aller.

M. Maroy (MR). – Je soutiens entièrement votre façon de procéder. Je pense que cela participe d'une bonne lecture des débats, parce que sinon cela fait une grande soupe où l'un parle de logement, l'autre parle de pouvoirs locaux, puis on met un peu de piscines. Maintenant, si vous voulez une grande soupe, je ne vais pas m'énerver là-dessus, mais je trouve que votre proposition, Monsieur le Président, est faite de beaucoup de bon sens.

M. le Président. – Dites-moi ce que je dois faire.

La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). – Je n'ai aucune difficulté à m'adapter.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – On s'adaptera aussi, mais je dois dire que, des exercices précédents, la thèse de M. Maroy me paraissait avoir pris le dessus. C'est une impression totalement subjective.

M. le Président. – Monsieur Collignon, cela ne vous dérange pas si l'on continue dans ce sens-là ?

M. Collignon (PS). – Non, pour autant que cela soit énoncé clairement, il n'y a pas de problème.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – Il faut juste préciser, pour être clair, où les grandes villes se trouvent parce que l'on pourrait plaider différentes choses. Grandes villes, rénovation urbaine, est-ce avec logement ou pouvoirs locaux ? J'ai davantage l'impression que c'est avec pouvoirs locaux, mais c'est bien que chacun ait la même lecture pour éviter que l'on remette de la soupe.

M. le Président. – Que m'avez-vous dit ?

M. Hazée (Ecolo). – Le pan grandes villes et rénovation urbaine va-t-il bien avec les pouvoirs locaux ?

M. le Président. – Pour moi, c'était dans pouvoirs locaux.

M. Hazée (Ecolo). – Merci pour l'appréciation, mais c'est pour qu'elle soit partagée.

M. le Président. – Maintenant, nous commençons le volet infrastructures sportives. Il y a une division organique, c'est la 13, programme 11.

Je vous propose de faire une discussion générale. N'allez pas tout de suite aux AB. Dites ce que vous avez à dire, on échange et puis on ira aux AB.

(Réaction de M. Maroy)

On commence – vous faites bien de me le rappeler, Monsieur Maroy – directement par les questions jointes, comme cela, ce sera vidé.

La parole est à M. Maroy pour poser sa question sur « l'état d'avancement du plan Piscines ».

M. Maroy (MR). – Monsieur le Ministre, la gestion calamiteuse des dernières décennies en matière de piscine a contraint de nombreux gestionnaires à fermer les portes de leur bassin, et ce, en attendant les travaux de rénovation. Il y a quelques jours, vous avez vu cela, Madame la Ministre, Sudpresse a publié une carte des infrastructures qui ont dû fermer leurs portes, qui pose de grandes difficultés pour les écoles. Les écoliers n'ont plus droit, dans certaines parties de la Wallonie, à des cours de natation alors que vous connaissez les impératifs, les objectifs qui sont fixés : normalement tout élève doit avoir appris à nager avant l'âge de 12 ans, si ma mémoire ne me trahit pas.

Ceci me donne l'occasion de vous interroger sur l'état d'avancement du plan Piscines. Vous aviez retenu 33 projets de rénovation et de construction de piscines dans le cadre de ce plan. Cinquante-cinq millions seront injectés par les pouvoirs publics, auxquels il faut ajouter 55 millions sous forme de prêt.

Madame la Ministre, quel est l'état d'avancement des dossiers ? La procédure administrative suit-elle correctement son cours ? Quand les projets finalisés devront-ils être rendus à l'administration ? Quand les travaux vont-ils démarrer ? Quand vous attendez-vous à ce que ces projets soient finalisés ? Qu'en est-il particulièrement du projet de piscine olympique de Louvain-la-Neuve ?

Vous savez que je suis particulièrement enthousiasmé par ce projet qui permettra de doter notre Région d'un bassin où pourront se dérouler des compétitions internationales – je sais que vous l'êtes aussi. Disposez-vous d'éléments neufs dans ce dossier ? Lorsque le plan Piscines sera achevé, quelle sera la situation en termes d'offres sur notre territoire ? Restera-t-il encore des zones blanches, c'est-à-dire des zones qui, malheureusement, ne disposent pas encore d'infrastructures ?

M. le Président. – Avant de passer la parole à M. Gillot, je vois que M. Collignon veut dire quelque chose.

(Réaction d'un intervenant)

C'est parce qu'ici on est dans la formule question.

La parole est à M. Collignon.

M. Collignon (PS). – Je pense que les questions sont jointes à la discussion générale.

M. le Président. – On va faire comme cela. Les deux questions vont être posées. Puis, vous irez sur la discussion générale et Mme la Ministre, dans sa réponse, fera la réponse aux questions et dans le cadre de la discussion générale.

La parole est à M. Gillot pour poser sa question.

M. Gillot (PTB-GO !). – Madame la Ministre, le dossier paru dans Sudpresse ce mardi 13 novembre relance une série de questions sur l'accès aux cours de natation et l'efficacité du plan Piscines. C'est clair pour Roberto Galluccio, administrateur délégué de l'organe de représentation des pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel, neutre, subventionné. Il pointe : « On manque de piscines. Ces bassins représentent un gouffre financier pour les communes et des écoles n'organisent plus de cours de natation, car il n'y a pas de piscine accessible de façon rationnelle. Si l'on prend en compte le temps nécessaire pour s'y rendre, il reste peu de temps effectif pour nager, c'est une véritable difficulté ».

Rendons-nous compte que cela signifie qu'une part toujours plus importante des jeunes Wallons ne savent tout simplement pas nager.

On s'en rappelle, l'ancienne ministre de l'Éducation avait commandé une étude qui, en 2016, tirait le constat suivant : « Seuls 35 % des élèves bénéficiaient chaque semaine d'un cours de natation ». Aujourd'hui, la ministre Schyns souligne la responsabilité de la Région dans le nombre de piscines. Cette situation est évidemment discriminante pour nos enfants d'abord, mais pour tous les Wallons et Wallonnes qui veulent accéder à une piscine.

Mes questions sont donc les suivantes : sur les 262 communes wallonnes, combien bénéficient aujourd'hui d'une ou plusieurs piscines pleinement ouvertes et opérationnelles ? Où en sont les 33 projets retenus par le plan Piscines ? Comment comptez-vous assurer à court terme un accès à des piscines de qualité à chaque Wallon ?

Le plan Piscines a retenu la qualité écologique et sanitaire des projets comme un critère important. Des mesures ont-elles été prises pour garantir de petits prix ?

M. le Président. – La parole est à M. Collignon.

M. Collignon (PS). – Madame la Ministre, un autre dossier a fait l'actualité, malheureusement je ne retrouve aucune écriture budgétaire relativement à cela, c'est la problématique des terrains synthétiques, où je pense que l'on est tout sauf dans la clarté et où malheureusement la responsabilité est soit dans le chef des clubs, soit dans le chef des pouvoirs locaux. Si j'ai bien suivi la problématique, dans un premier temps, on a, suite aux différents reportages télévisés diffusés notamment sur France 2, puis une resucée sur la RTBF – me semble-t-il

–, on s’est inquiété de l’effet néfaste de la composition des terrains synthétiques par des déchets de pneus.

Dans un premier temps, avec votre administration, vous vous êtes voulue rassurante en faisant un test chez votre collègue, M. Crucke, qui d’ailleurs s’est exprimé à la radio il y a peu sur cette problématique. Je n’ai pas saisi le cheminement intellectuel du ministre Crucke, qui est par ailleurs dans le même gouvernement que vous, relativement à cette problématique.

Dans un premier temps, on dit que la ministre en charge des infrastructures sportives va rassurer les communes et les gestionnaires de ces infrastructures sportives en disant que des analyses sont lancées, mais qu’elles sont, a priori, rassurantes. Peu importe que l’on attende les résultats, le ministre Crucke, dans sa commune – dont il se vante par ailleurs être toujours le bourgmestre, cela me paraît particulier, mais ce n’est pas l’objet ici –, il dit : « Par principe de précaution, dans ma commune, je m’en voudrais vraiment si un enfant se trouvait face à une problématique de santé, dès lors on va faire l’effort budgétaire. »

D’autres bourgmestres, notamment dans la commune à côté de chez moi, ont pris leur plume et se sont adressés au cabinet pour savoir si vous alliez prendre en charge la problématique et dégager un budget. Je crois malheureusement que vous ne le faites pas, à tout le moins dans ce budget. On n’est pas avec une question anodine dans le cadre duquel la seule responsabilité doit peser sur les clubs ou les communes. Il me semble que le Gouvernement a organisé lui-même la chienlit. Un ministre du Budget qui, dans sa propre commune, a dit : « Pour les autres communes, il faut attendre, donc attendons les résultats et la ministre sera rassurante – d’ailleurs vous êtes allée sur place –, mais dans ma commune on va quand même changer les choses. »

Excusez-moi, mais c’est quand même incroyable. Quel message porté aux gestionnaires des clubs, quel message porté aux parents ! Vous devez absolument clarifier cette situation, prendre à bras-le-corps le dossier. Soit il y a des risques, soit les communes sont traitées de manière égalitaire.

Vous devez prendre, absolument, dans l'urgence, vos responsabilités dans ce dossier ; faire tous les examens qui s'imposent, et dégager les budgets. On ne plaisante pas avec ce type de matière. D'autant plus que maintenant vous allez avoir des réactions et la pression qui vont peser sur des pauvres bénévoles, présidents de club, qui font ce qu'ils peuvent pour animer la jeunesse pour ne pas qu'elle se retrouve dans les rues, et on va faire comme s'il n'y avait rien.

Dans ce budget-ci – je ferai en sorte pour que l'on puisse déposer un amendement –, vous devez dégager des moyens budgétaires, conséquents s'il le faut, pour répondre à cette problématique et à tout le moins, ne pas vous camoufler, ou à tout le moins vous mettre d'accord avec le ministre du Budget, ou le bourgmestre de Frasnes. Je ne sais pas avec lequel des deux il faut se mettre d'accord.

Le ministre du Budget vous retire plutôt des moyens, et le bourgmestre de Frasnes, apparemment, la commune va bien, donc, ils peuvent dégager 300 000 à 400 000 euros. Peut-être que dans d'autres communes on a créé du logement public, on a peut-être plus de difficultés à avoir des retours sur l'IPP.

Je pense que vous devez absolument prendre une position dans ce dossier qui – cela très sincèrement, j'aime bien faire les choses de temps en temps avec un peu d'ironie, vous m'en excuserez – va prendre de l'ampleur.

Comment allez-vous expliquer que dans une commune – parce que l'on a un peu de moyens– –on va immédiatement retirer les déchets de pneu et mettre des bouchons de liège, et dans la commune d'à côté, on ne le fera pas ? Tout le monde va avoir les parents sur le dos, et à juste titre. Il faut une mesure qui soit transversale, claire, et ne pas laisser la responsabilité malheureusement aux gestionnaires bénévoles des clubs.

J'attends une clarification de la ministre en charge du dossier, si ce n'est du Gouvernement en entier puisque le ministre du Budget s'en est mêlé.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – Dans la discussion générale, je voulais évoquer trois enjeux.

Le premier concerne le dossier des piscines, dans la suite des questions posées par MM. Maroy et Gillot.

Il y avait déjà un certain nombre d'indices d'une difficulté, d'une nécessité de rénovation, après sans doute des années sans une action déterminée et le Gouvernement a pu lancer un plan Piscines avec un axe rénovation qui est important, avec un axe en construction qui tient compte du diagnostic qui a pu être fait quant à l'implantation territoriale des piscines existantes, et donc, à un moment donné, un certain nombre de projets sont en cours.

La question qui se pose avec les piscines qui ferment les unes après les autres, c'est de savoir si c'est assez. Le Gouvernement a agi, un certain nombre de choses sont en cours. Les questions des collègues vous permettront de dire exactement ce qu'il en est quant au calendrier et aux perspectives.

La question que je voulais poser et qui déplace même peut-être le budget initial 2019, c'est de connaître votre appréciation par rapport à l'ambition portée au calendrier dans lequel elle peut s’exercer.

En particulier, c'est l'enjeu du calendrier. Y a-t-il moyen d'accélérer les choses ? Ou par rapport aux projets prévus, aux projets qui sont dans le circuit, le calendrier est-il strictement dépendant des contraintes techniques – des marchés publics, des entrepreneurs, des cahiers de commande ? Ou il y a-t-il sur certains projets la possibilité d'accélérer la cadence – ce qui serait a à prendre ?

Par ailleurs, par rapport à ces piscines qui ferment les unes après les autres, et notamment l'impact que cela représente sur la disponibilité sur le territoire des infrastructures qui restent ouvertes, faut-il en faire davantage ? Faut-il relancer un appel à projets pour intervenir là où, manifestement, les défaillances sont plus grandes qu'elles ne l'étaient au moment où le diagnostic a été posé il y a déjà quelques années ? C'est vraiment la question que je voulais relever.

Complémentairement, une question plus ponctuelle, mais qui est importante pour les piscines concernées, y a-t-il dans le plan en cours un basculement possible entre rénovation et reconstruction ?

Parce que l'on voit que dans certains cas, là où des communes espéraient légitimement passer à bon marché avec une rénovation qui permettait de remettre l'infrastructure en état, on a pu découvrir, dans certains cas, des problèmes plus graves qui demandaient des investissements plus lourds et qui pourraient justifier l'option où, à un moment donné, cette rénovation n'est plus le bon choix et où c'est en fait plutôt une construction qui s'impose, notamment aussi pour des piscines qui sont parfois d'une taille plus petite que les 25 mètres avec les six couloirs habituels et où un passage de catégorie peut être l'option pertinente. Je voulais voir quelle était votre ouverture à cette forme d'évolution, étant entendu que, forcément, une reconstruction peut coûter plus cher au moment même qu'une rénovation à bon marché, mais peut parfois être un calcul économiquement plus porteur si l'on regarde les choses sur 20 ans par rapport à la durée dans laquelle des interventions plus ponctuelles peuvent intervenir. Je voulais vous poser la question pour voir comment les choses pouvaient évoluer. Je pense que vos réponses seront aussi attendues par les gestionnaires communaux ou des infrastructures concernées.

Je viens sur les terrains synthétiques, non pas pour faire le point sur l'ensemble du dossier puisque mon collègue, M. Daele, vous a interrogé tantôt et comme la question n'a pas été jointe, on ne va pas le priver du questionnement prévu, mais pour interroger l'impact budgétaire de ce dossier, parce que je partage les craintes que M. Collignon a exprimées.

En la matière, le principe de précaution doit s'appliquer – on a vu certaines communes prendre les devants –, mais la responsabilité régionale est aussi engagée puisque, à un moment donné, ce sont des normes et des cahiers de charges régionaux qui ont conduit les gestionnaires communaux ou les gestionnaires d'infrastructures sportives à prendre un certain nombre de choix. Comme M. Collignon, j'étais surpris qu'il n'y ait pas d'éléments dans le budget par rapport à cela d'autant que j'ai cru lire des déclarations récentes de votre part laissant penser que c'est le cas, laissant penser que la Région allait venir au secours des gestionnaires qui feront le choix, à un moment donné, d'une suppression des matériaux problématiques pour des remplacements par des matériaux plus naturels. Pouvez-vous nous éclairer par rapport à ces engagements budgétaires en la matière ?

Enfin, troisième question, troisième enjeu de la discussion générale, c'est l'enjeu du CRAC, notamment en lien avec les infrastructures sportives puisque c'est ici qu'il intervient notamment. On peut le mettre en articulation avec les deux premiers thèmes que je viens d'évoquer. Dans l'équilibre général du Gouvernement, la moindre consommation du CRAC est un élément déterminant. La Cour des comptes n'est plus là, mais elle en a parlé tout à l'heure et son point de vue a aussi été bien développé hier en Commission du budget puisque le CRAC intervient à plus de 100 millions d'euros dans l'équilibre budgétaire du Gouvernement. Lorsque l'on compare le budget 2018 ajusté et le budget 2019, on a finalement 106 millions de soldes SEC qui sont économisés par le Gouvernement. Cela veut dire que le CRAC va dépenser 106 millions d'euros de moins l'année prochaine. Je précise que ce n'est pas uniquement dans vos compétences que cette économie intervient, mais je voulais vous questionner quant à l'impact sur la cadence des investissements dans vos compétences. Cela concerne le logement, cela concerne les infrastructures sportives. La conséquence de ce choix du Gouvernement est-elle que les dossiers seront freinés ou pouvez-vous nous garantir avec force qu'en réalité, c'est uniquement un calcul par rapport aux calendriers, tels qu'ils sont prévus et sans qu'aucun dossier ne soit entravé d'une quelconque manière par rapport au rythme normal d'aboutissement des choses, tenant compte des délais d'exécution, des procédures de marchés publics et autres avatars ?

Voilà, Monsieur le Président, dans la section Infrastructures sportives, les trois enjeux que je souhaitais évoquer.

M. le Président. – La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). – Monsieur le Président, je souhaitais également évoquer avec Mme la Ministre dans le cadre de cette discussion générale, la problématique des piscines où effectivement, le plan Piscines va être mis en œuvre en 2019, puisque l'on sait qu'il y a eu une gestion assez hâtive du dossier depuis de nombreuses années, quelque part, en termes d'appels à projets, de gestion de ceux-ci, de changements et autres. Le résultat est que 33 dossiers ont été retenus sur 53. Il n'en demeure pas moins que, outre les piscines évoquées, hier, dans l'article de Sudpresse, il y en a

d'autres qui sont également en attente d'investissement et d'être remises à niveau, faute de fonctionner correctement ou de devoir faire des investissements extrêmement lourds pour les maintenir en état et donc d'envisager une fermeture à très court terme.

Par rapport aux 33 dossiers retenus, ils sont dans le *pipe* et il y a des budgets qui viennent d'être dégagés. Qu'en est-il des 20 autres ?

Si ceux-ci ont été rentrés, c'est qu'il y avait une nécessité à réaliser les transformations, les travaux et les améliorations pour les remettre à niveau et éviter le désastre qui risque de s'annoncer, à savoir la fermeture pure et simple si, dans les investissements tels que projetés dans ces 53 dossiers considérés comme prioritaires par l'administration et retenus comme tels au niveau de celle-ci, il y a 20 dossiers en souffrance, qui méritent une attention particulière et complémentaire, et pour lesquels, des besoins doivent être rencontrés.

De quelle manière allez-vous procéder et avancer pour rencontrer ces demandes considérées comme prioritaires en termes de rénovation et de restauration de cesdits bassins ?

Deuxième élément, vous l'avez évoqué, c'est l'accord de coopération avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et le ministre Madrane, en l'occurrence et pour l'heure. Il y a un nombre de dossiers pour lesquels il y a cohabitation ou copropriété entre les villes et communes et l'ADEPS. Il y a aussi des dossiers en latence et en attente en termes d'investissement.

Qu'en est-il du suivi de la remise à niveau et de la mise en application d'une rénovation de ces bassins ? Ce qui viendrait compromettre non seulement l'accès à la piscine pour les gens dans les communes, entre autres dans les écoles communales, mais également le grand public, puisque l'ADEPS a cette vocation d'accueillir le sport pour tous et d'offrir un service important au plus grand nombre de ceux-ci.

Où en est-on dans le cadre de cet accord de coopération ? Quelles sont nos perspectives et, surtout, quelles sont les perspectives budgétaires ? Je ne vois pas bien, au travers du budget, que vous nous avez communiqué ici, les perspectives financières en termes de coordination ou en termes de coopération avec le ministre en charge du Sport en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Voilà des questions très précises qui appellent des réponses importantes et précises, puisqu'il y a derrière tout cela, un risque de fermeture à très court terme – ce n'est même pas du moyen terme – des infrastructures, compte tenu de l'impossibilité de pouvoir répondre aux attentes de remise en état et à niveau desdites infrastructures.

La deuxième question porte sur les terrains synthétiques. C'est vrai que cette question fait l'objet de nombre de discussions, en Wallonie, et c'est vrai que la publication sur la RTBF de l'émission n'aide pas à la sérénité. Je déplore la manière dont le sujet a été présenté. Je vous le dis franchement, parce que je trouve qu'il y a un manque d'objectivité par rapport au fond du sujet. La manière dont les choses ont été présentées consiste davantage à essayer de ridiculiser les gens que d'apporter des réponses ou, en tout cas, d'assurer un tempérament par rapport au fond du dossier. Ceci étant, le « mal » est fait.

Nombre de questions se posent et sont posées par les clubs propriétaires de terrains qu'ils doivent continuer à entretenir. Des investissements ont été faits, récemment, et nombre d'entre eux ont été faits sur les 10 dernières années.

Il y a les pouvoirs locaux. Nous avons reçu une lettre circulaire de votre part, il y a quelques jours, en commune, pour attirer notre attention sur le fait qu'il n'y a pas de risque pour la santé au niveau des installations mais que vous conseillez vivement de procéder à des tests et des vérifications et qu'il puisse être mis en œuvre rapidement un élément de surveillance pour espérer rassurer ou, en tout cas, apaiser l'ensemble des clubs actuellement en possession de ces terrains mais aussi nombre d'utilisateurs puisque l'avantage de ces terrains est évidemment de permettre la pratique au plus grand nombre de manière plus fréquente. Ils ont donc un attrait et attirent beaucoup plus de monde que des terrains simples dits naturels.

Quelles sont les aides que vous pouvez apporter à ces clubs pour soutenir leur action de prévention par rapport aux inquiétudes vives nées suite à la diffusion de ces informations ? J'aimerais vous entendre à ce propos.

Un autre élément porte sur l'avenir. S'il y a le moindre le doute quant à la qualité de ces billes issues de pneus recyclés, il faut anticiper les choses. Comme l'a dit M. Hazée, il y a une forme de responsabilité ou de coresponsabilité dans le chef de la Région et des services d'Infrasports en la matière puisque les cahiers de charges recommandés prévoyaient ce type d'installation. Les premiers terrains synthétiques qui ont été installés l'étaient à partir de ces billes de pneus recyclés. Cela n'a jamais fait débat, cela n'a jamais fait discussion. C'était reconnu et admis par l'administration, Infrasports en l'occurrence.

Il n'en demeure pas moins que, actuellement, il y a des alternatives : le liège est préconisé et le coco. Je vous ai interrogée l'autre jour sur la question par voie écrite. Je n'ai pas été objectivement satisfait de la réponse parce que, connaissant quelques dossiers en cours de maturation et de construction en Province de Luxembourg, les clubs concernés se sont tournés vers la structure coco qui, semble-t-il, est moins chère, mais a ce « défaut » de provenir de fournisseurs italiens, donc étrangers, et non pas locaux. Il n'en demeure pas moins que cette solution a le mérite d'apporter une réponse

sanitaire au problème de précaution annoncé ici. Cette solution n'est pas démentie puisque trois installations ont déjà été faites en ces structures il y a maintenant plus de sept ans. Celles-ci portent des réponses positives et ne posent aucun problème.

Allez-vous donner instruction à Infrasports, pour étendre la possibilité d'avoir autre chose que du liège, de l'étendre au coco et peut-être d'autres produits qui viseraient purement et simplement à trouver une alternative aux pneus recyclés ? C'est la vraie question qui se pose.

Avez-vous donné injonction à votre administration de réfléchir à la chose ? Avez-vous ouvert la porte à d'autres produits ?

Quelles sont les perspectives à court terme par rapport aux dossiers qui seront rentrés quant au fait de savoir si les méthodes qui seront proposées seront agréées par Infrasports ou non en fonction de l'interlocuteur, du vendeur, de l'installateur ou du produit ?

Il faut que les choses soient claires par parce que, lorsque l'on construit des dossiers maintenant, la première question que l'on se pose est : continue-t-on avec la structure que l'on connaissait, à savoir les pneus recyclés, ou peut-on aller vers d'autres alternatives ? Oui ou non ? Si oui, quelles sont les alternatives ? Donnez-nous une réponse claire pour que nous puissions donner un signal clair aussi à ceux qui étudient la question des différents dossiers en cours d'étude ou en cours d'élaboration.

Enfin, dernier élément, concernant la problématique des modes doux et des déplacements doux, une politique est développée au niveau du Gouvernement : l'accès aux piétons, aux vélos et le tout au vélo à certains endroits. Une politique a été menée les années précédentes visant à soutenir l'établissement et l'installation d'abris pour vélos. On voit que cette politique fait l'objet purement et simplement d'un retrait quasi total dans votre chef.

Y a-t-il une volonté de ne plus soutenir cette politique et pour quelle raison ? Elle a été soutenue et elle a été extrêmement appréciée. Cela fait partie d'une vue globale en termes de déplacements doux. Pourquoi se priver de nouveau d'aides à ce propos ?

Voilà, Madame la Ministre, les quelques questions que je souhaitais vous poser à ce stade.

M. le Président. – La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Concernant les terrains synthétiques, on peut s'inquiéter de la dangerosité éventuelle de ceux-ci, mais surtout regretter la polémique et la médiatisation scandaleuse faite de ce dossier. Je rejoins mon collègue, M. Fourny, notamment par rapport au reportage de la RTBF. Je comprends les préoccupations, mais je pense aussi que vous avez pris vos responsabilités dès que la polémique est née. Vous avez notamment suggéré l'élaboration d'un guide wallon de recommandations qui permettrait justement aux autorités qui souhaitent installer ce genre de terrain d'avoir un guide qui reprendrait toutes les matières et toutes les recommandations en la matière.

Je pense aussi que l'élaboration de votre budget a été faite bien avant la sortie de cette polémique. J'imagine que vous avez pris des dispositions, que vous allez présenter, concernant notamment la réalisation d'études pour les terrains déjà opérationnels par rapport au caractère dangereux ou pas de ces terrains. J'imagine que vous allez aider les communes ou les pouvoirs qui souhaitent faire des études pour analyser la dangerosité ou pas des terrains, mais il y aura des aides qui seront octroyées. Si le caractère nocif est avéré, j'imagine que vous permettrez aussi, par des subsides spécifiques, le remplacement de ces matières nocives par des matières qui correspondent tout à fait aux normes élaborées, que ce soit par la Belgique ou par l'Union européenne.

J'attends votre réponse par rapport à cela, mais je pense que vous êtes une femme qui prend vos responsabilités et j'imagine que vous n'êtes pas restée les bras croisés par rapport à toute cette polémique.

Deuxièmement, par rapport aux petites infrastructures, je me réjouis que vous portiez une attention particulière aux subsides envers les petites infrastructures. Il est important de ne pas oublier les petites infrastructures, notamment pour les petites communes. On parle souvent des piscines, des terrains synthétiques, mais il y a d'autres sports, notamment dans les communes rurales, qui demandent aussi des moyens spécifiques. Je vous remercie de l'attention particulière que vous continuez à donner aux petites infrastructures.

Par rapport au plan Piscines, je voudrais saluer que c'est la première fois que sont budgétisés 5 millions d'euros via un financement alternatif et aussi saluer votre encouragement d'une collaboration entre différentes communes. C'est vrai qu'il ne s'agit pas que de faire la piscine, il y a l'entretien et tout ce que cela comporte comme charges financières pour les communes qui souhaitent investir dans une piscine. Il faut collaborer – on arrive à la supracommunalité – entre différentes entités communales pour offrir à ces citoyens des piscines, parce que, quant à vouloir à tout prix une piscine dans sa commune, je pense que, à un moment, il faut rester les pieds sur terre et voir les intérêts financiers de la commune et ne pas vouloir absolument avoir chacun son projet dans sa propre commune.

Enfin, par rapport à la supracommunalité et les relations avec les provinces, il faudrait aussi accentuer cette collaboration, ces synergies possibles entre les provinces et les communes. Je vais prendre l'exemple

de ma commune, que je connais particulièrement bien, où la Province de Hainaut, dans l'académie de police, a une salle multisports incroyable, qui ne sert que la journée. Le soir, ils demandent des sommes extravagantes aux clubs qui veulent occuper cette salle. Il faut encourager les synergies entre le pouvoir communal et le pouvoir provincial pour offrir du sport pour tous via ces infrastructures existantes et ne pas, dans une petite commune comme la mienne de 10 500 habitants, vouloir avoir sa salle multisports à côté d'une salle multisports provinciale. Je pense qu'il y a moyen d'encourager les synergies et la supracommunalité.

M. le Président. – Y a-t-il d'autres interventions ?

Je vous propose de commencer par la réponse aux questions, puis la réponse à l'ensemble des questionnements.

La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives. – Comme vous l'avez suggéré, je vais répondre aux questions sur le plan Piscines, j'aborderai les autres questions qui ont été posées sur le plan Piscines, puis je passerai en revue les questions qui ont été posées sur d'autres thématiques.

Concernant les questions jointes de MM. Maroy et Gillot, les dossiers du plan Piscines suivent leur cours, sachant que chacun d'entre eux se trouve à des degrés d'avancement distincts. Certaines communes sont en train de désigner un auteur projet en vue de poursuivre l'avant-projet, tandis que, pour d'autres, qui avaient déjà procédé à cette désignation, les projets sont quasiment aboutis au niveau de la rédaction des cahiers des charges et l'instruction des permis d'urbanisme et d'environnement.

Les porteurs de projet sont évidemment en relation avec mes services. En suite des réunions tenues ces dernières semaines, pour la grande majorité d'entre eux, les cahiers des charges sont en cours d'élaboration.

Comme cela a été décidé par le Gouvernement wallon, au vu de l'urgence de rénover le parc wallon des bassins de natation, les marchés de travaux qui feront suite à la validation des projets devront être attribués au plus tard dans les deux ans de la notification de la décision du Gouvernement, qui est intervenue le 24 ai dernier. Les travaux devront ainsi débuter dans la foulée de l'attribution de ces marchés, soit au plus tard dans le courant du troisième trimestre de 2020, faute de quoi les subventions pourront être redirigées vers les autres projets. Il va sans dire que des dossiers de plus faible importance ou plus avancés, au point de vue administratif et technique, pourront aboutir avant ces échéances ultimes.

S'agissant du projet de la piscine de Louvain-la-Neuve, un comité de pilotage a été mis en place. Il est constitué des quatre partis actuellement impliqués dans le projet : la commune, l'université, la Communauté française et l'ASBL de gestion. Il me revient que des réunions hebdomadaires sont organisées.

Il a été décidé de travailler en deux temps ; un premier marché a été lancé afin d'accompagner le porteur de projet dans la rédaction du cahier spécial des charges. Pour mener à bien cette phase importante du dossier, un bureau d'études regroupant une compétence juridique et technique a été sollicité. Ce marché vient d'être lancé et la désignation du bureau d'études devrait être finalisée dans le courant du mois de décembre.

Sur base des travaux de ce bureau, le marché et le cahier de charges, pour la construction de la piscine, pourront être lancés. Il s'agit d'un marché Design & Build dans lequel les porteurs de projets veulent garantir les performances de résultats, notamment en matière d'énergie, d'accessibilité et de fonctionnement, et ce, comme cela a été décidé au travers des critères de sélection du plan Piscines.

La rédaction du marché et du cahier spécial des charges est prévue pour le mois de mars 019. Ce cahier spécial des charges sera visé par les services de mon administration avant sa publication, dans le courant du mois de juin 019. La rédaction de la décision motivée d'attribution est prévue dans le courant du premier trimestre 020.

Il va de soi que les services de mon administration seront sollicités par le porteur de projet, tout au long de cette procédure et pourront vous revenir sur l'état d'avancement de ce dossier qui vous tient à cœur.

S'agissant de l'offre sur le territoire, j'attire votre attention sur le fait que le plan Piscines en cours était réservé aux rénovations de piscines existantes, les nouvelles constructions n'étant éligibles qu'en remplacement de piscines trop vétustes pour justifier leur rénovation. Il était important ainsi de procéder à une rénovation en profondeur du parc existant, afin de ne pas risquer de nouvelles fermetures et de permettre la réouverture de certaines infrastructures ; ceci sera notamment le cas pour Courcelles, Farciennes et Ferrières.

Notons que la nouvelle piscine de Louvain-la-Neuve, en augmentant la surface de nage actuelle, permettra également de renforcer l'offre dans une province qui en a besoin.

Enfin, les porteurs de projets, qui souhaitent initier un nouveau dossier, ont toujours la possibilité de le faire dans le cadre des AB, soit petites infrastructures soit grandes infrastructures, et la Commune de Braine-l'Alleud vient ainsi de bénéficier d'une subvention régionale dans le cadre de la construction d'une nouvelle piscine.

Pour répondre à M. Gillot pour les questions complémentaires, 84 communes disposent d'une ou plusieurs piscines publiques, intérieures ou extérieures en activité. Ce nombre de piscines doit être augmenté par les communes disposant, sur leur territoire, de piscines privées gérées ou pas, non pas par le public mais par les écoles ou par des organismes privés, des piscines non éligibles aux subsides régionaux.

Les piscines générant des coûts fort importants, j'encourage bien évidemment les communes qui souhaiteraient s'en doter à s'unir au sein de projets pluricommunaux, afin de partager ceux-ci et de mutualiser les bénéfices. Cela permet aussi un accès aux subsides augmentés de 10 %.

Pour Mme Galant, les projets peuvent aussi concerner des associations entre communes et également la province.

Je vous informe aussi que la politique tarifaire, Monsieur Gillot, des piscines relève de l'autonomie des gestionnaires de piscine. Naturellement, les piscines doivent rester accessibles à tout un chacun en pratiquant des prix raisonnables.

Pour embrayer aussi sur les questions de M. Hazée à ce sujet, par rapport au mécanisme de financement, il faut savoir que c'était cela la volonté du Gouvernement, comparativement au montage élaboré par le Gouvernement précédent. Le recours au financement alternatif permet justement d'accélérer le plan Piscines et de faire coïncider le rythme de réalisation des projets et les besoins de financement.

Souvenez-vous, dans l'ancien modèle, il y avait d'abord des crédits classiques prévus et un mécanisme alternatif prévu, mais en complément.

Cela va permettre d'aller dans cet objectif-là.

Souvenez-vous également que ce mécanisme avait été salué positivement tant par l'Inspection des finances que par la Cellule d'information financière et que ce qui est important, dans cet objectif-ci, plusieurs d'entre vous l'ont signalé, ce diagnostic qui établissait l'urgence d'intervenir dans les piscines, ce financement doit empêcher de nouvelles fermetures de piscines ; c'est là l'objectif premier du plan Piscines.

Par rapport à la question du basculement, rénovation, nouvelles piscines, je l'aborde un peu dans la réponse aussi. Cette réflexion était inhérente à l'appel à projets ; les porteurs de projets avaient déjà la possibilité, au moment de l'appel à projets, d'évaluer si une nouvelle piscine n'était pas une alternative plus intéressante qu'une rénovation.

Cet exercice-là avait déjà été fait par l'appel à projets dans le cadre du plan Piscines. Néanmoins, les dossiers ont fait l'objet d'analyse, en tout cas ils sont dans les 33 projets suffisamment approfondis et je n'ai pas écho d'un basculement à ce stade d'une rénovation versus nouvelle construction.

Par rapport aux 20 piscines – je crois même qu'il y en a plus que 20 qui n'ont pas été retenues –, des contacts ont été pris par l'administration, la DGO1, dans la foulée de l'annonce des résultats de l'appel à projets puisque c'est le critère énergétique qui était le plus important dans l'évaluation des projets. Pour ces projets-là, il a été prévu, et la Commune de Walcourt notamment est dans ce cas-là, que les porteurs de projets améliorent leur projet et soient plus en phase avec les besoins du plan Piscines. Ces projets-là rentrent alors une fois qu'ils seront mûrs, dans les AB classiques d'Infrasports, à savoir les petites infrastructures ou les grandes infrastructures.

Concernant le plan Piscines, je voudrais encore souligner le fait que des alternatives ont déjà vu le jour avec des succès divers en Wallonie et en ce qui concerne les partenariats publics-privés. J'ai eu l'occasion de visiter plusieurs infrastructures sportives qui avaient fait l'objet d'un PPP. Si, dans certains secteurs, l'établissement de PPP est plus compliqué, dans le domaine des piscines, il y a déjà des initiatives intéressantes. Je suis allée visiter aussi la piscine de Virton et il y a des secteurs privés notamment, il y a quelques interlocuteurs en Flandre mais aussi en France, qui permettent des partenariats avec les pouvoirs locaux, soit dans la délégation d'un service public pour la construction ou l'exploitation. Il est vrai que, dans ce cas-là, le type de projets visés sont également des infrastructures de loisirs. En fait, on couple la pratique du sport avec certaines infrastructures de loisirs qui permet aussi une approche qui tend vers un public plus large, plus diversifié et qui permet aussi une rentabilisation plus importante du projet.

Là aussi, je pense que la pluricommunalité, l'établissement de PPP...

À ce sujet, nous avions entrepris une séance d'information dans le cadre du Salon des mandataires pour indiquer aux pouvoirs locaux quelles étaient les perspectives en termes de PPP.

Les projets qui relèvent des dossiers classiques sont soumis aux mêmes conditions du décret Infrasports.

Pour répondre dans la foulée, comme c'est abordé également au sein du plan Piscines, Monsieur Hazée, par rapport à la question de savoir si ce mécanisme est suffisant, il est clair qu'il faut évaluer l'évolution du plan Piscines parallèlement aux besoins et toujours en lien avec le diagnostic qui a été fait et aussi avec le fameux cadastre des infrastructures sportives qui nous permettra de bien évaluer l'offre et la demande.

À ce titre, d'ailleurs, le rapport de la Cour des comptes que l'on a eu l'occasion de présenter ici était assez éclairant sur le nombre d'habitants par piscine et par province.

Concernant le CRAC, et cela concerne tous les secteurs qui sont liés à des financements CRAC, quand vous posez la question de l'impact sur le rythme et sur le risque de voir les dossiers freiner, je souhaite vraiment vous rassurer : le Gouvernement s'est ne fait basé sur le rythme actuel de réalisation des dossiers et non sur les conventions CRAC. C'est donc de là que l'on a collé et que l'on a fait coïncider les budgets au rythme « habituel » observé dans le cadre de la mise en œuvre des infrastructures sportives et, concomitamment, de leurs investissements.

J'aborde maintenant la question des terrains synthétiques.

Je m'attendais, bien évidemment, à cette question. Je vous signale que j'ai déjà eu l'occasion de répondre, de manière assez complète à mon sens, à Mme Poulin, il y a 15 jours, à ce sujet et je répondrai de manière tout aussi complète tout à l'heure à M. Daele, qui a redéposé la question.

Quand j'entends dire que je dois prendre position, là, je voudrais être très claire par rapport à vous, Monsieur Collignon, la polémique sur les terrains synthétiques n'est pas neuve. Cela fait en effet plusieurs années que ces questions d'utilisation des billes de remplissage composées de HAP, donc de pneus recyclés, se posent. Je pense être la première à avoir pris des mesures très claires par rapport à cette polémique. Je n'ai pas tout attendu la diffusion ni de l'émission *Envoyé spécial* sur France 2 ni de l'émission *Questions à la Une* sur la RTBF pour prendre certaines mesures et demander à mon administration un état des lieux clair sur la question. On remonte là à septembre 2017, où la DGO1 a établi une analyse très précise de la question.

Comme vous le savez, le dernier document en date qui fait autorité dans le secteur des terrains synthétiques, c'est une étude scientifique de l'Agence européenne des produits chimiques, en abrégé ECHA. Je me suis basée sur les recommandations de cette étude pour mettre en place des initiatives, à savoir la mise en place d'un cadre normatif et d'un guide de recommandations qui concernent tant la conception que l'entretien et l'utilisation des terrains synthétiques et aussi des contacts réguliers avec le SPF Santé publique et la ministre fédérale de la Santé.

Les conclusions de l'ECHA – je tiens à le rappeler – sont qu'il n'y a aucune raison de déconseiller la pratique d'un sport sur un terrain synthétique dont les billes de remplissage sont composées de HAP. Il y a toutefois des recommandations de cette étude et ce sont ces recommandations que j'ai mises en place et que j'ai eu l'occasion de présenter juste avant le week-end de Toussaint, avec, notamment, des recommandations en termes de densité de HAP, avec un certain nombre de milligrammes par kilogramme. C'est cela que j'ai eu l'occasion de présenter.

À ce stade, les analyses effectuées pour les terrains qui sont en cours de demande de subsides sont largement en dessous de la norme qui est recommandée par l'ECHA. Il faut savoir que la norme REACH est 300 fois plus élevée. Il n'y a donc vraiment pas d'inquiétude à avoir.

C'est sur base de ces analyses que sont conditionnés les octrois de subsides. Cette décision a été prise début 2018. Elle est donc indépendante de toute polémique.

Les communes qui ont accès à ces subsides ont eu leurs subsides conformément aux résultats de ces résultats.

Je rencontre différents types de porteurs de projets. Il y a des projets qui sont subventionnés et d'autres qui ne le seront pas. Il y a des porteurs de projets qui sont attentifs aux différentes conditions des matériaux, et donc qui choisissent le HAP, et d'autres qui choisissent d'autres matériaux.

Monsieur Fourny, le cadre normatif, qui est en ligne depuis près d'un mois maintenant, établit une fiche technique pour chaque type de revêtement, que ce soit le HAP, le coco, le liège, et l'administration, donne l'information à tous les porteurs de projets, qu'ils soient des clubs ou des communes, avec les avantages et les inconvénients. Les avantages, d'ordre écologique ou environnemental, d'ordre sportif et aussi d'ordre financier. Chaque porteur de projet peut établir son programme d'investissement en connaissance de cause. Ce cadre est donc sur le site et les services de la DGO1 sont à la disposition de tous les porteurs de projets.

Je partage ce qui a été dit concernant les inquiétudes, tout en vous renvoyant aussi au contenu de mes réponses, tant à Mme Poulin la semaine passée qu'à M. Daele l'après-midi, qui détaillent tout ce qui est pris dans le cadre normatif.

Je ne peux pas rester insensible à des inquiétudes même si, comme vous l'avez relevé, Monsieur Fourny et Madame Galant, il y a effectivement eu une approche un peu sensationnaliste dans les missions. Il faut savoir que, des informations que j'avais eues, dans les analyses qui ont été effectuées, toutes les analyses sont bonnes et ne doivent pas susciter quelconque inquiétude.

Par rapport à cela, j'ai effectivement adressé un courrier aux clubs et aux pouvoirs locaux. Je dois vous dire que certains clubs font eux-mêmes des analyses, ils n'ont pas non plus attendu la diffusion de x reportages pour aussi avoir une analyse de la question de manière complète.

L'idée est donc de permettre aux clubs et communes qui le souhaitent d'effectuer une analyse assez approfondie du type de matériau, comme celles qui ont été effectuées pour les quelques terrains qui sont en cours de chantier, notamment celui de Chapelle-lez-

Herlaimont, par exemple. Cette analyse revient entre 1 000 et 1 500 euros. Elle est assez complète. Techniquement, elle peut aussi se faire à haute température, mais je vous passe les détails techniques.

L'idée est donc de permettre aux clubs d'évaluer l'état de leur terrain et de subventionner à concurrence de 50 % des frais, à savoir avec un total de 1 000 euros par dossier.

C'est aussi mon rôle de procéder à ces analyses, de ne pas verser dans la panique puisqu'il n'y a aucune indication qui nous vient des études scientifiques, du SPF Santé publique en termes d'atteinte à la santé, mais en même temps j'entends aussi les inquiétudes et je pense que c'est aussi mon rôle de vérifier si les terrains subventionnés par la Région pourraient à un moment donné relever des analyses qui ne soient pas dans les normes recommandées par l'ECHA et mise en place par la Région.

Quand vous me dites qu'il n'y a pas de budget par rapport à cette initiative, en fait le budget qui sera dévolu à cette initiative est prévu dans l'AB 33.02 qui présente un budget de 765 000 euros. Ce sont des subventions qui, à la base, peuvent être dévolues à des actions de promotion. C'est dans ce budget-là que je vais prélever les montants pour l'incitant à développer ces analyses.

À ce stade, je n'ai aucune information, ni dans les nouveaux projets, i dans les anciens, d'un quelconque problème en matière de densité de HAP, donc le nombre de milligrammes par kilo qui seraient décelés. Le cas échéant, si l'on devait être confronté à un problème de cette sorte, si les billes ne correspondent pas aux normes recommandées – mais il y a d'autres normes, il n'y a pas que le pourcentage de HAP dans les matériaux – si les normes étaient au-dessus de celles recommandées par l'ECHA, le club ou la commune peut solliciter une subvention pour permettre le remplacement, mais dans le cadre des dispositions légales en la matière et du décret Infrasports.

Je ne vais pas être plus longue, parce que j'ai encore une question, comme je l'ai dit cet après-midi, où je détaille de manière beaucoup plus importante toutes les normes et les modalités prévues dans le cadre de ces analyses. Je vous renvoie donc pour le surplus à ces questions. Je pense avoir répondu aux différentes remarques.

Comme vous l'avez dit, Madame Galant, cadre normatif, guide de recommandations qui est en cours de relecture et qui sera destiné à tous les utilisateurs, parce qu'il ne faut pas oublier qu'il y a des terrains qui sont subventionnés, mais il y a des terrains qui ne sont pas subventionnés. Il est donc important aussi que l'on puisse toucher tous les publics qui bénéficient d'infrastructures qui ne sont pas subventionnées. Je poursuis aussi les contacts avec le Fédéral et les Régions, notamment via les administrations, pour des échanges d'informations et de bonnes pratiques en la matière.

Concernant une autre question qui avait été soulevée par M. Fourny par rapport à l'accord de coopération, l'accord de coopération proposé s'inscrit en droite ligne de ce que l'on avait souhaité mettre en place dès le début de la mandature, à savoir des synergies plus renforcées avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui s'inscrit également dans les recommandations de la Cour des comptes, à savoir que, même si historiquement il y a souvent eu le même ministre des Sports à la Région et à la Fédération, il n'en demeure pas moins que des synergies établies de manière plus structurelle entre les deux sont indispensables. C'est dans cette optique que j'ai pris contact et que les deux administrations, Infrasports et l'ADEPS, ont travaillé ensemble. Je remercie les services ainsi que le cabinet de M. Madrane, avec lequel on a travaillé, pour permettre un échange d'informations entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, à savoir que la Fédération Wallonie-Bruxelles subventionne les fédérations et les clubs sur base des projets de développement sportif et qu'il est important pour la Région, pour mieux prévoir les investissements à terme sur son territoire, d'obtenir ces projets et ces programmes de développement qui sont plus défendus au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

J'ai déjà eu aussi un certain nombre de contacts avec quelques fédérations sportives qui ont elles-mêmes aussi des plans d'infrastructures et des stratégies assez poussées.

C'est en cela que concerne cet échange d'informations et aussi, de son côté, la Fédération est assez intéressée par les dynamiques que l'on a mises en place au niveau du sport de rue. Eux souhaitent aussi peut-être prendre des initiatives dans cette matière. Nous allons donc travailler aussi sur ce sujet.

Par rapport aux dossiers soumis à Infrasports, qui sont des dossiers en copropriété – donc communes, fédération, et cetera –, qu'en est-il du suivi ? Ce sont des dossiers qui sont intégrés dans le décret Infrasports et qui sont traités comme tous les autres dossiers dans le cadre du décret Infrasports. La condition importante au niveau de la Région, c'est que ce sont des infrastructures qui doivent être accessibles à tous publics. Or, parfois, l'ADEPS, compte tenu de ses projets, a des infrastructures qui ne sont accessibles qu'à certains publics. La condition pour l'accès à la subvention de la Région wallonne, c'est l'accès à tous publics. C'est important.

Je crois aussi fondamentalement qu'une évaluation et une réforme du décret Infrasports sont nécessaires parce que ces décrets partent de projets qui viennent d'initiatives locales, à savoir des clubs ou des communes, et que l'initiative régionale, hormis le fait d'octroyer des subsides, n'est pas suffisamment

développée en matière de planification et de perspectives à long terme d'équipement public d'infrastructures sportives sur le territoire. Une évaluation et une réforme du décret pour la mandature prochaine me sembleraient utiles, et répondre à ces objectifs, notamment en matière de contraintes budgétaires.

Je vous rejoins quand vous dites que 20 projets n'ont pas été sélectionnés et sont en attente dans le cadre de toute une série d'autres qui sont en attente compte tenu des dispositions budgétaires.

Par rapport à la question précise sur l'appel à projets Abrivélo – qui avait été lancé à l'époque par M. le Ministre Collin, qui était à la fois ministre des Sports et ministre du Tourisme – o, poursuivi les effets et donc honoré tous les engagements liés à cet appel à projets qui s'inscrivait dans le projet Wallonie cyclable.

La thématique, vous l'avez dit vous-même, de la place du vélo va au-delà de la pratique sportive. Elle concerne la mobilité, l'attractivité des centres et l'attractivité globale de nos communes. C'est une problématique importante.

Dans le cadre d'autres budgets, mais qui relèvent plutôt alors des infrastructures, comme vous le savez, j'ai un budget qui permet justement ce type d'appel à projets. En 2019, cet aspect mobilité douce était justement un thème que je souhaitais mettre en place. On y reviendra peut-être dans le débat sur le programme suivant. J'envisage également de donner cette place au vélo qui est aussi un enjeu important pour la mobilité dans nos communes.

Je pense avoir répondu aux questions.

M. le Président. – La parole est à M. Collignon.

M. Collignon (PS). – Je remercie Mme la Ministre pour ses éclaircissements. Je veux bien entendre que la polémique n'est pas neuve, mais force est de reconnaître qu'elle a une certaine acuité et a pris de l'ampleur.

Par ailleurs, j'ai noté que vous souhaitiez un état des lieux clair, mais qu'à votre estime, à ce stade, il n'y avait aucun risque. C'est ce que vous avez dit, si j'ai bien écouté.

Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives. – Il y a un cadre normatif. À ce stade aucune analyse ne démontre le fait que l'on est au-delà des recommandations faites par l'ECHA, la dernière étude qui fait autorité dans le domaine.

M. Collignon (PS). – Voilà qui est précisé.

Relativement au budget que vous dégagiez, si j'avais mon directeur financier devant moi, je ne suis pas du tout sûr qu'il validerait l'utilisation d'un budget consacré à la promotion pour se saisir de cette problématique. Ce n'est pas mon problème, ce sera celui de l'Inspection des finances, relativement à ce budget que vous comptez utiliser dans une matière qui n'en est pas dédicacée. C'est qu'il y a, à tout le moins, une volonté, mais je pense que ce n'est pas très orthodoxe sur le plan financier.

En outre, il ne faut pas confondre les rôles. Ici, je suis là comme député de l'opposition qui met au jour une problématique importante qui tracasse la population. Ce n'est pas moi qui vous ai mis en difficulté. C'est votre collègue, le ministre du Budget qui ne dit pas la même chose que vous. Il dit que les analyses scientifiques, à ce stade, sont contradictoires sur la problématique des terrains synthétiques et il souhaite appliquer – quand on confond des doubles casquettes relativement au ministre-président de l'époque en début de législature, bourgmestre de Charleroi, ministre-président, si j'entends le ministre Crucke ou le bourgmestre Crucke – le principe de précaution relativement aux analyses scientifiques qu'il considère comme contradictoires.

Je suis encore responsable politique. J'essaie aussi de ne pas agir dans la précipitation. On est en période budgétaire. On doit boucler les budgets pour le 31 décembre dans les communes. On doit renouveler les équipes. C'est toujours le premier exercice qui est compliqué et ce sera un tour de force de le faire, mais on a des équipes en place.

Mettez-vous à la place des gestionnaires de club, des présidents de club, des bénévoles, qui reçoivent des informations contradictoires dans le cadre desquelles on leur dit : « Toutes les analyses qui ont été faites aujourd'hui – c'est ce que vous venez de dire – n'ont rien démontré ». Puis, d'un autre côté, vous avez un responsable politique de votre même Gouvernement, de premier plan, qui dit : « Moi, je vais appliquer le principe de précaution ».

Qu'est-ce qui vaut ? Je ne comprends pas bien. Les enfants de Frasnes-lez-Anvaing valent-ils plus que ceux de Nivelles ? Le principe de précaution est-il sur un îlot et doit-on l'appliquer géographiquement dans des zones déterminées ?

Je pense que vous ne couperez pas à cette polémique. Les journaux, ce n'est pas nous qui dictons ce qu'ils écrivent. Il y a un problème de clarté vis-à-vis de la population et des responsables de club. Il convient, quand on fait un budget, que l'on essaie de prévoir les choses qui seront nécessaires.

Vous serez sollicitée par de nombreux clubs, de nombreuses communes pour changer les billes problématiques. Vous devez admettre qu'il y ait un amendement qui prévoit cette thématique-là, car à défaut, vous allez vous mettre vraiment en difficulté.

Vous ne mesurez pas l'ampleur que ce dossier peut prendre. Je n'ai pas dit que vous ne l'aviez pas traité mais en tout cas, je remarque qu'il y a vis-à-vis du public, vis-à-vis des responsables de club, des discours contradictoires qui émanent d'un même Gouvernement. Ce n'est pas possible, il faut d'abord que vous vous rencontriez entre vous et que vous ayez la même ligne.

De deux choses l'une, soit on considère que les analyses, à ce stade, ne permettent pas de définir des risques, soit on applique le principe de précaution ; auquel cas, vous devez prévoir des budgets qui sont un peu plus importants que les 700 000 euros détournés d'un article qui n'est pas prévu à cet effet-là et qui, à mon avis, sera recalé par l'Inspection des finances. Vous prenez alors à ce stade le dossier à bras-le-corps mais ce sera un problème et, e pense que M. Fourny a raison : les cahiers des charges ont été fournis par Infrasports et donc il y a nécessairement, au minimum, une coresponsabilité de la Région. Vous ne couperez donc pas à vos responsabilités dans ce dossier. Je vous invite à le reconsidérer. Je vous invite à reparler avec vos collègues du Gouvernement et particulièrement au ministre du Budget qui est, à mon avis, la source principale de vos difficultés. À lui aussi de trouver la solution dans son budget plutôt que de faire des « trucs et ficelles » pour faire de la communication et proposer un budget en équilibre qui ne l'est pas dans la réalité.

M. le Président. – Y a-t-il d'autres réactions ?

La parole est à M. Gillot.

M. Gillot (PTB-GO !). – Merci, Madame la Ministre pour vos réponses. Les piscines sont des outils réellement d'utilité publique pour beaucoup de raisons mais notamment parce que cela permet aux enfants d'apprendre à nager. Ce n'était pas le constat que je faisais mais où il était fait état du fait que 35 % seulement des enfants ont accès chaque semaine à une piscine et, d'un autre côté, en gros, 30 % des communes ont une piscine.

Je ne dis pas qu'il faut que chaque commune ait sa piscine. Que les communes collaborent entre elles est une bonne chose mais je ne vois pas comment l'accès à la piscine sera rendu, demain, facile et de manière beaucoup plus massive à ces jeunes-là. Il faut bien se dire que derrière un accès via l'école à la piscine, quand cet accès n'est pas possible, cela veut dire des choses très concrètes pour les parents ; cela veut dire que celui qui a de l'argent pourra louer et prendre un prof particulier pour apprendre à ses gosses à nager, celui qui a un peu moins d'argent prendra un prof particulier avec plusieurs élèves et celui qui n'a pas d'argent n'aura pas le choix, il ne saura pas le faire.

C'est une chose importante à laquelle beaucoup de parents ont été confrontés.

Sur les partenariats public-privé – vous le dites vous-mêmes –, cela concerne essentiellement des infrastructures de loisirs couplées avec des piscines. Vous l'avez dit, pour que le projet soit rentable, cela veut dire que conserver des prix qui doivent rester accessibles – j'utilise vos mots « des prix qui doivent rester accessibles », je me demande ce que cela signifie et où l'on met le niveau, où l'on considère qu'un prix reste accessible. Pour ce qui me concerne, dans les partenariats public-privé, je crois que cela ne saurait tout simplement naturellement pas être le cas.

M. le Président. – La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). – Madame la Ministre, je souhaite rebondir sur ce que vous avez dit concernant le dossier Infrasports. Entre-t-il dans vos intentions de revoir quelques modalités au niveau des cahiers de charges ou de possibilités d'élaborer des projets qui pourraient être plus multisports qu'actuellement ? Je m'explique : les moyens financiers sont limités pour les nouveaux projets ; il y a parfois des possibilités pour des sports de bas niveau – je ne parle pas du haut niveau – de cohabiter. Exemple : football, mini-football, hockey. On sait que les marquages au sol ne sont pas nécessairement les mêmes, puisque le marquage au sol du hockey n'est pas le même que celui du football. Il y a des demandes récurrentes formulées, si je prends celles du hockey, par la Fédération du hockey, de soutenir l'idée d'avoir des terrains synthétiques et avoir un double marquage à ce propos.

La CFF semble en tout cas être ouverte à la discussion et indique le marquage commun pour le hockey et le football pourrait être admis jusqu'au niveau de la première provinciale et, pour ce qui concerne le hockey, jusqu'au niveau d'entrée du niveau professionnel. Cela permettrait à tout le moins de développer des sports, de pouvoir augmenter l'utilisation des terrains. Cela permettrait surtout d'avoir des économies d'échelle extrêmement importantes en permettant la concomitance des projets et de développer ainsi des synergies et des complémentarités entre diverses fédérations. C'est un exemple concret que je vous formule ici.

Entre-t-il dans vos intentions au sein de l'administration d'ouvrir la porte à ce genre de possibilité qui, à mon avis, permettrait de faciliter l'accès à différents sports, mais permettrait aussi de trouver des réponses aux questions budgétaires puisqu'on pourrait multiplier le nombre de projets en ayant les mêmes infrastructures qui seraient empruntées par des fédérations différentes, voire d'autres s'il y avait des possibilités de discussion et d'ouverture par rapport à ce genre de proposition.

J'aimerais savoir ce qu'il en est parce qu'il me revient que votre cabinet ou vous-mêmes avez été entretenus de ce genre de possibilité et donc quelle est votre position par rapport à ces propositions ? Cela permet de donner aussi un éclairage nouveau et surtout des perspectives en termes d'investissements à venir.

Ma question est précise et j'aimerais avoir une réponse à ce propos.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – Je remercie Mme la Ministre pour ses différentes réponses.

Pour ce qui concerne les piscines, je note donc que le calendrier tel qu'il est prévu pour les 33 projets sélectionnés est optimal et qu'il faut donc maintenant que soit, les choses suivent leur cours, soit qu'il soit possible à votre niveau d'accélérer les choses, je l'enregistre. Par contre, je voulais revenir sur la possibilité d'élargir ce plan qui a été fait dans un contexte donné avec un diagnostic effectivement d'il y a déjà quelques années et il semble quand même qu'il y ait plusieurs signaux selon lesquels la situation s'est plutôt aggravée. Vous renvoyez tout nouveau projet de rénovation ou de construction au crédit ordinaire et je comprends cette réponse, mais elle est convient dans une situation où les choses roulent.

Là où la situation devient plus critique, la question qui se pose est de voir s'il n'est pas possible d'ajouter une deuxième tranche au plan Piscines et vous avez pour vous, précisément, le fait que le CRAC ait les moyens, qu'un certain nombre de crédits ne sont pas dépensés puisque j'ai aussi entendu votre réponse selon laquelle il n'y a pas de blocage et que c'est en fait un alignement au rythme effectif qui conduit le Gouvernement à pouvoir économiser près d'une centaine de millions d'euros sur le financement alternatif CRAC.

N'est-il pas possible – je ne demande pas que ce soit fait dans un amendement ici, je sais que cela va prendre un peu de temps et je lance donc l'idée à titre suggestif – de plaider au sein du Gouvernement l'idée selon laquelle la situation s'est aggravée ? Cela ne met en cause à aucun moment le plan tel qu'il a été défini, il arrive au bon moment, mais simplement, la situation s'est aggravée et peut-être peut-on refaire une analyse territoriale qui prend en compte les zones où, spécialement, elle s'est davantage aggravée parce que vous avez parfois des zones avec peu de piscines – vous le savez, la Cour des comptes l'a d'ailleurs établi – et forcément, si l'une d'elles ferme, la situation devient encore plus problématique.

N'est-il pas possible alors d'envisager une nouvelle tranche pour donner une deuxième impulsion et permettre ainsi d'arriver avec ces solutions plus rapides ? Vous avez vous-mêmes souligné l'intérêt du mécanisme tel que le Gouvernement l'a retenu par rapport au crédit classique et donc on a là un créneau pour ne pas durablement laisser la situation telle qu'elle est aujourd'hui nonobstant le plan Piscines numéro 1 – je vais l'appeler comme cela de façon volontariste – tel qu'il existe.

Deuxième sous-question : vous avez répondu sur l'enjeu du basculement entre rénovation et reconstruction et j'entends que les choix qui ont été faits ont déjà inclus cette analyse. C'était assez sérieux et la méthodologie était assez fine et donc il y a déjà eu effectivement une analyse. Je veux simplement dire que depuis lors deux éléments ont pu changer. D'une part, dans certains cas, plutôt minoritaires sans doute et en tout cas, on peut l'espérer, la situation de départ était plus problématique qu'elle n'a été diagnostiquée au point de départ et donc là où une rénovation pouvait apparaître comme la bonne solution, mais une fois que l'on va plus en profondeur, on se rend compte que ce n'est pas nécessairement adapté. C'est une première chose.

Le deuxième élément qui a pu être modifié, ce sont des changements de coalition, en suite des résultats des urnes, avec, éventuellement, une volonté politique plus affirmée d'être sur le sujet. Je ne juge pas, c'est un choix communal qui appartient à ceux qui sont concernés. Il ne s'agit pas ici de prendre position pour dire si c'est une bonne ou une mauvaise chose.

La conjonction de ces deux éléments peut donner lieu, le cas échéant, à un débat. Ce que j'ai peut-être envie de vous entendre dire aujourd'hui, ce n'est pas tellement de répondre de manière définitive sur des questions qui, vues d'ici, sont peut-être hypothétiques, puisque, effectivement, vous n'avez pas encore été saisi de dossiers concrets, mais les gens se posent des questions.

Votre porte est-elle ouverte ? C'est un peu cela la question que j'ai envie de poser à ce sujet. Si votre porte est ouverte, cela veut dire que la réflexion des gestionnaires communaux peut prendre en compte cette option et, de la sorte, forcément, les choses n'avanceront pas sans votre autorité, mais, au moins, cela peut enrichir la réflexion dans les communes qui sont confrontées, d'une part, à des situations qui peuvent apparaître plus difficiles qu'elles n'étaient diagnostiquées et/ou, d'autre part, avec une volonté politique éventuellement plus forte par rapport à cet enjeu.

Pour ce qui concerne les terrains synthétiques, je laisse le questionnement et le débat sur les normes à l'échange de vues qui est prévu tout à l'heure dans le cadre des questions orales, mais je veux revenir sur les enjeux budgétaires.

On a enregistré la disponibilité budgétaire pour les études. Vous avez identifié un crédit et je veux croire que vous avez déjà pris des assurances avec l'Inspection des finances pour éviter le risque – M. Collignon évoquait tout à l'heure – que le crédit ne soit pas qualifié.

Je veux, par contre, évoquer l'enjeu des travaux qui suivraient. À cet égard, vous renvoyez aux crédits

classiques à nouveau et au décret Infrasports. Techniquement, je comprends la réponse, mais elle ne me paraît pas appropriée. Si, à un moment donné, des inquiétudes sont là et, a fortiori, si des études leur donnent une assise plus forte, ma conviction est que le Gouvernement doit prévoir une action volontariste qui permet aux communes impliquées de mener les travaux avec des subsides qui sont garantis, qui ne sont pas soumis à une procédure de longue haleine, avec, potentiellement, même le risque d'un refus. À un moment donné, on est là avec la nécessité d'une action plus forte, plus déterminée, plus urgente. Je veux en tout cas donner écho à cette nécessité.

M. le Président. – La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). – Je serai très bref, mais je voulais quand même remercier la ministre pour sa réponse très complète sur le plan Piscines et saluer aussi son volontarisme et son action parce que j'entends pas mal de Schtroumpfs grognons dans cette commission, alors qu'il faut quand même remettre un peu les choses en perspective.

Pendant des dizaines d'années, la Région wallonne s'est fait remarquer par son immobilisme, immobilisme qui a conduit à la pénurie de piscines que l'on connaît aujourd'hui. La réalité est celle-là. Je constate que, en reprenant le flambeau de son prédécesseur – pour être totalement correct, puisque, effectivement, c'est M. Furlan et ensuite M. Dermagne qui avaient initié l'idée de ce plan Piscines – Mme la Ministre, dès son entrée en fonction, s'est jetée à l'eau et a fait atterrir le projet. Je m'en réjouis.

Je me réjouis particulièrement de la création d'une piscine olympique à Louvain-la-Neuve qui permettra à nos sportifs de haut niveau de s'entraîner. Ils en avaient peu l'occasion, depuis quelques années, en Wallonie, c'est quand même très important. Cela nous permettra aussi d'accueillir des compétitions internationales, qui devaient alors systématiquement se dérouler en Flandre, ce qui était quand même un petit peu dommageable.

J'entends bien M. Hazée déjà penser au dessert alors que l'on est à l'heure de l'apéro. C'est un peu cela, mais c'est bien, l'appétit vient en mangeant. On est ici dans une première phase, saluons-la. Maintenant, il est clair que des besoins seront encore à rencontrer à l'avenir et qu'il y aura encore, çà et là, des zones qui ne seront pas suffisamment couvertes en termes de piscines, mais soyons de temps en temps d'être un petit peu positifs et réjouissons-nous du fait que les choses avancent.

Maintenant, je peux rallier ceux qui pensent qu'il y aura peut-être besoin d'un plan *bis*, mais l'argent ne pousse pas sur les arbres. À titre personnel, je me réjouis de ces avancées enregistrées dans ce dossier.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives. – Par rapport aux terrains synthétiques et à l'allocation budgétaire qui va permettre de financer l'incitant pour les analyses, je précise, tant à M. Hazée qu'à M. Collignon, que nous avons le feu vert de l'administration et que, quand vous lisez bien le libellé de l'AB, on a tout son apaisement. C'est en effet une AB qui permet de couvrir des subventions-indemnités en rapport avec la matière des infrastructures sportives ainsi que des projets pilotes et aussi des actions de promotion. Il n'y a donc aucun souci pour mettre cela en place. C'est pour cela qu'on l'a fait assez rapidement.

Je signale que j'avais décidé cet incitant avant la diffusion de l'émission. Je pense donc que je n'ai pas été dans la réaction, mais dans l'action.

Concernant les investissements qui seraient nécessaires en cas de résultats non conformes aux recommandations du cadre normatif, effectivement, je rectifie un peu ce que j'ai dit et rejoins un peu la remarque de M. Hazée par rapport au délai inhérent au parcours des dossiers dans le cadre du décret Infrasports. Il y aura donc une AB prévue, mais uniquement si des analyses sont non conformes, ce qui n'est pas encore démontré à ce stade. Ce sera donc prévu dans le cadre d'une réallocation. Il s'agira de subventions facultatives et non réglementées par le décret Infrasports, ce qui permettra, Monsieur Hazée, d'être plus rapides et proactifs en cas d'analyse défavorable.

Par rapport aux remarques de M. Fourny sur les terrains, concernant les cahiers des charges qui permettent la mise en œuvre de terrains multisports, je comprends tout à fait votre préoccupation. Il y a en effet des contacts à mener avec les différentes fédérations, notamment pour faire évoluer les fiches techniques d'Infrasports, mais une telle démarche ne nécessite pas une révision ou une réforme du décret. C'est une pratique à mettre en place au niveau de l'administration et des contacts avec les fédérations parce que, en fait, les fiches techniques sont des fiches qui sont conformes aux exigences des fédérations pour être sûr de ne pas subsidier des infrastructures qui ne sont pas conformes aux normes établies par les fédérations sportives.

Par rapport à la remarque de M. Hazée sur le plan Piscines, un plan Piscines *bis*, une nouvelle tranche, et cetera, je vous signale que ce plan est d'une ampleur très importante puisque l'impact total pour la Région, partagé avec les opérateurs également, est tout de même de 111 millions d'euros. Je suis donc tout à fait favorable à une évaluation et à un monitoring peut-être aussi plus rapide de l'évolution de la qualité des infrastructures sportives, particulièrement les piscines, en Wallonie.

Je tiens quand même – M. Maroy l'a souligné – à mettre en évidence aussi que les premières concernées

sont les communes, qui ont aussi une certaine responsabilité dans le rythme d'entretien et de mise en œuvre des investissements sur leurs infrastructures.

Par rapport à des projets qui seraient modifiés, où l'on passerait d'une rénovation à une alternative de construction d'une nouvelle piscine, en suite, éventuellement, d'un changement de coalition, je mesure bien qu'un changement de coalition va initier une nouvelle dynamique, des objectifs, des actions spécifiques dans le cadre de la commune, mais ce plan Piscines, à l'époque, souvenez-vous, a été établi sur base d'un appel à projets très précis en fonction de certains critères.

Quatre critères ont départagé les projets qui ont été proposés. Le critère prépondérant était le critère énergétique. Je ne voudrais pas déforcer l'appel à projets. Les projets ont été sélectionnés sur base des critères qui rentraient – et c'était très précis en termes d'objectifs chiffrés, notamment en matière énergétique – et je ne voudrais pas détricoter un appel à projets qui a été lancé, avec des résultats qui sont conformes à ce qui avait été lancé pour permettre un changement d'orientation. J'ai été contactée par une commune – mais pas pour les mêmes raisons que celles que vous invoquez – qui, après réflexion, estime qu'elle n'a pas les moyens budgétaires pour – je pense que c'est la même coalition si je ne me trompe pas – entreprendre tel projet et envisagerait plutôt une alternative à partir d'un projet supracommunal. Elle repart donc quelque part à zéro. Là, clairement, on ne peut pas remplacer un projet par un autre, puisqu'il ne correspondrait pas aux critères lancés à la base et donc on peut tout à faire admettre que des communes remettent en cause certains projets – il est vrai qu'il y a avait aussi des problèmes de moindre ampleur en matière d'investissements – mais il y a alors là les crédits classiques qui permettent l'introduction de tels projets. J'ai cité celui de Braine-L'Alleud, mais il y a d'autres piscines et d'autres projets qui sont effectivement aussi en gestation et qui seront soumis à mes services prochainement.

M. le Président. – La parole est M. Fourny.

M. Fourny (cdH). – Je souhaite donner un complément de réponse, Madame la Ministre. J'entends bien que pour l'évolution des fiches techniques, il est normal que les infrastructures y répondent et aux conditions de jeu dans les disciplines qui sont concernées. Ma question est de savoir si vous êtes prête à ouvrir le jeu et à faire en sorte que les fiches techniques, si elles sont compatibles, permettent à deux fédérations d'exercer sur le même terrain synthétique. Il me revient que pour le hockey et le football, il y a un exemple du côté de Bruxelles et à La Hulpe, si ma mémoire est bonne, mais par exemple, en Wallonie, il n'y en a pas et les responsables d'Infrasports se montrent relativement fermés à la proposition. Ma question est donc de savoir si vous allez ouvrir le jeu et permettre ou en tout cas donner une indication en ce sens. Si oui, dans quel délai et si non, pourquoi ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives. – Je n'ai aucun problème à ouvrir ce débat important. J'entends que c'est déjà en cours dans certains dossiers. S'il y a des dossiers problématiques, n'hésitez pas à le faire savoir et j'attirerai l'attention de mon administration. Vous parlez de La Hulpe mais La Hulpe est située en Région wallonne et donc cela prouve bien que des dossiers sont déjà en cours. Je suis tout à fait ouverte à la suggestion et je trouve même qu'elle est tout à fait pertinente et s'il y a des blocages, je m'en informerai et j'essaierai bien sûr de trouver des solutions.

M. le Président. – Je constate qu'il n'y a plus d'autres réactions.

Au niveau des infrastructures sportives, y a-t-il des interventions au niveau des AB ? Je constate qu'il n'y en a pas et donc on peut considérer que l'on a fini le chapitre « Infrastructures sportives ».

Par rapport au temps que l'on s'était fixé, il nous reste un quart d'heure. Arrêtons-nous maintenant ou commençons-nous maintenant la thématique suivante ?

M. Collignon (PS). – C'est le logement ?

M. le Président. – Oui, c'est le logement.

(Réaction d'un intervenant)

Nous commençons par le logement après, d'accord. Puis, les travaux subsidiés sont avec les pouvoirs locaux.

M. Collignon (PS). – J'aime autant poursuivre.

M. le Président. – Je n'ai pas de problème avec cela, c'est vous qui décidez.

Nous commençons donc maintenant la thématique « Logement » et nous poursuivrons par la discussion générale. Qui s'y inscrit ?

La parole à est M. Collignon.

M. Collignon (PS). – Force est de souligner que l'on est dans le dernier budget de la législature et qu'en suite du changement de majorité, à travers ce budget, on pourra réaliser une forme de bilan dans cette matière qui est une matière cardinale. Je rappelle d'ailleurs que la Région wallonne a obtenu l'ensemble des leviers, au cours de cette mandature, puisque vous vous souviendrez que l'on a régionalisé tout ce qui concerne la partie du bail d'habitation, qui d'ailleurs a fait l'objet d'une réforme, et qu'à travers ces leviers, l'on peut modifier la vie de nos concitoyens de manière

extrêmement concrète. Il y a eu au cours de votre exercice, Madame la Ministre, des réformes, j'en conviens, même si elles ne nous ont pas toujours convenu sur différents angles. Je dois aussi rendre le fait que vous nous faites confiance relativement au Fonds de garantie. Les problèmes des garanties dans le logement privé sont un problème réel.

Je regrette à nouveau – mais les regrets peuvent être de manière sempiternelle : tant que vous n'aurez pas la majorité dans un parlement, vous ne savez pas faire passer vos réformes – qu'il reste problématique que l'on n'ait pas osé diminuer le nombre de mois que l'on demande en garantie aux locataires. On essaiera d'y répondre par la problématique du Fonds de garantie.

Il y a des manques. J'avais d'ailleurs plaidé ardemment concernant les problèmes de discrimination en matière de logement. L'actualité vous l'a encore rappelé récemment. Il n'y a pas de base légale dans votre décret. On vous l'avait dit, on vous l'avait demandé.

Relativement aux discriminations au logement, par rapport à ce que vos collègues bruxellois font, c'est une réalité que, je pense, vous n'avez pas voulu voir et qui reste extrêmement problématique.

Il y a tout le volet relatif à vos expressions en matière de logement public. On n'est pas sur la même longueur d'onde relativement aux incitants que l'on doit donner aux communes pour en créer par rapport au taux de 10 %. C'était l'un de vos premiers actes que de le retirer. Je reste persuadé que c'était un mauvais signal, mais vous nous avez répondu que vous alliez faire autrement, que vous alliez faire un Schéma de développement territorial. On avance quand même fermement vers la fin de la législature et on n'a pas encore grand-chose relativement à cela. Je vous rappelle que j'avais dit que ce serait problématique et que l'on allait vers les mêmes problèmes que l'on a connus dans d'autres matières.

On n'a même pas eu l'occasion d'en discuter puisqu'il a été confié au CEHD, et donc on reste un peu sur notre faim quant à ces grands chantiers qui devaient orienter les choses.

En matière de lutte contre les immeubles inoccupés, force est de reconnaître qu'il n'y a plus grand-chose. À l'inverse, vous avez privé les communes d'un double incitant puisque vous avez retiré cela du décret Dermagne. Très honnêtement, c'est une véritable problématique qu'il faudra prendre à bras-le-corps. D'ailleurs, l'actualité à Marseille le rappelle encore : la vétusté du bâti, la salubrité des bâtiments, faire en sorte que, lorsque l'on met un bien à disposition d'une personne, on doit permettre de contrôler que ces biens sont dans de bonnes conditions.

Personnellement, je suis pour que l'on étende les permis locatifs. Je sais que je suis relativement isolé, mais quand on prend les problèmes *ante*, on ne doit pas les résoudre après. Si une autorité peut valider le fait que les logements sont disponibles et aptes à rencontrer toutes les normes, fatalement, par la suite, on n'a pas ce type de problème. Là, vous n'avez pas beaucoup agi pour nous permettre d'avoir des moyens dans les communes où les mandataires communaux, particulièrement les bourgmestres, sont confrontés réellement à cette problématique qui prend de l'ampleur.

Puisque l'on est en matière budgétaire, sans être trop technique dans une intervention liminaire, puisque, probablement que d'autres de mon groupe pourront vous interroger relativement à d'autres articles budgétaires et aux AB, en masse budgétaire globale, on s'est livrés à un petit exercice.

L'une de vos expressions est de dire que c'est un secteur qui a été très longtemps sous-financé en soulignant que l'on n'a plus créé beaucoup de logements publics. C'est quand même un peu passer sous silence les derniers grands plans extraordinaires qui avaient été lancés par le ministre Daerden et qui sont d'ailleurs, malheureusement, toujours, pour certains, en cours d'exécution.

C'est aussi l'action du ministre Nollet, par la suite, en matière de rénovation. Je concède aussi que vous avez pris langue avec les SLSP pour définir les priorités, relativement, non pas à la création mais à l'isolation. C'est un bon angle pour essayer de diminuer la facture énergétique.

Là où l'on ne peut pas encore poser d'avis, puisque je n'ai pas connaissance de votre arrêté mis dans la note d'orientation relative à la redéfinition des loyers qui seront demandés dans les logements publics. Je pense que cela sera compliqué, quand vous prendrez langue en disant : « On aura plus d'efficience énergétique et donc on va rectifier ». Très honnêtement, dans les publics qui composent les logements publics ou d'intérêt public, je pense que vous devrez faire face à de grandes difficultés. Je ne vais pas m'exprimer plus avant sur un texte que je n'ai pas encore lu.

Au niveau des masses budgétaires, vous remarquez que les dépenses de la Région wallonne ont crû entre 2017 et 2019. Je prends à dessein 2017, la dernière période où nous étions aux affaires ; on peut remarquer que l'ensemble des choix budgétaires posés, dans les matières que la Wallonie a à gérer, ont plutôt connu une augmentation de 6 %. Si je prends la matière du logement dans ces trois grands programmes – à savoir le logement privé, le logement public et ce qui était lié, l'Alliance Emploi-Environnement – malheureusement, force est de constater qu'au Gouvernement, vous ne vous êtes pas taillé la part du lion sur le budget. Lorsque l'on regroupe cela et que l'on fait cet exercice comparatif, vos matières ont simplement été augmentées de 0,1 %.

Si l'on prend le préciput, le fait de votre expression est de dire : « C'est un secteur qui a été longtemps sous-financé » et la DPR nous laissait entrevoir une prise en main sérieuse du logement, puisque l'on allait voir ce que l'on allait voir. Eh bien, on n'a pas vu grand-chose puisqu'en réalité, les autres départements ont bénéficié, en moyenne, d'une augmentation de 6 % et les départements, que vous gérez, sont restés à quai et n'ont pas bénéficié de cette augmentation. C'est -1 % pour le logement privé, c'est -3 % pour l'Emploi-Environnement. C'est tout de même assez particulier lorsque des membres de votre Gouvernement se font aussi les chancres des défenseurs du climat. C'est aussi +1,4 % pour le logement public.

Vous dites souvent que l'on n'a plus eu de plan d'ancrage depuis 2014. Oui, mais vous passez sous silence le fait que les précédents ministres voulaient objectiver la matière, permettre aux communes et aux SLSP d'avoir plus d'initiatives à travers un droit de tirage – texte qui n'a jamais vu le jour.

Aujourd'hui, vous êtes déjà vers une forme de bilan d'un exercice certes limité mais ce n'est pas moi qui vous ai forcé à écrire la DPR, à être particulièrement ambitieux. On pourra parler aussi, dans d'autres matières, de l'indigence de votre note d'orientation pour ce qui concerne les pouvoirs locaux et l'ambitieuse réforme des provinces qui fait exactement trois lignes. Si cela, ce n'est pas un aveu d'échec, je ne sais pas ce que c'est.

Pour en revenir à la matière du logement, malheureusement, force est de constater que l'on a eu beaucoup de déclarations et peu d'actions. En matière de logement public, vous avez dit : « Pourquoi ne ferait-on pas des PPP ? Pourquoi ne va-t-on pas vers des formules ? » Tout cela, ce sont des intentions mais ce sont très peu d'actes, très peu de textes, très peu d'avancées dans cette matière pourtant essentielle pour le citoyen. En réalité, en ce qui concerne les augmentations de budget, vous allez me dire : « On a augmenté au niveau de la Société wallonne du logement ».

Cela concerne essentiellement, d'après nous, les dossiers qui ont été initiés par vos prédécesseurs. On ne peut donc pas dire qu'en 2019, pour votre dernier budget, il y a un souffle, il y a une volonté de modifier ce que vous avez dénoncé, puisqu'en prenant la charge, vous avez dit : « Moi, je vais enfin être une ministre qui va investir dans cette matière parce qu'elle a été sous-financée ». Je vous ai prouvé par les chiffres que vous avez fait moins bien que vos prédécesseurs qui étaient à la manœuvre, en tout cas en termes budgétaires, pour ce qui concerne le logement public.

Dire qu'il n'y a pas que le logement public, on va s'intéresser également à d'autres matières. Votre partenaire cdH vous a fait le cadeau de pouvoir parler de déduction fiscale pour les kots. On se rappelle de ces grandes annonces où l'on allait aider les familles éloignées, qui n'avait pas la possibilité d'avoir des transports en commun.

Maintenant, on peut aller à Paris un peu moins vite qu'en voiture et trois fois moins vite qu'en TGV. Ce sont les grandes avancées en matière de mobilité. C'est une grande annonce qui va fonctionner. Je ferme cette autre parenthèse.

Concernant le soutien aux kots, vous avez mis au budget, lors du dernier exercice, 5 millions d'euros qui n'ont pas été utilisés parce que le dispositif n'est pas prêt. Vous rajoutez aujourd'hui 5 millions d'euros, mais cette fois-ci, on sait que ce ne sera pas une déduction fiscale comme c'était annoncé au départ, mais une aide au soutien aux kots. On n'a toujours pas les définitions précises de ce dossier. Pourtant, les mois avancent et il faudra, à un moment donné, faire le point sur ce dossier.

Vous avez également évoqué une allocation-loyer, dans le cadre de laquelle vous avez mis 5 millions d'euros. Là non plus, on n'a pas beaucoup d'avancées relativement à ce dossier.

Je pourrais dire la même chose sur le financement des frais d'acquisition.

Cela me fait un peu penser à un budget dans une commune où, à l'extraordinaire, d'année en année, on reporte les projets. Ici, malheureusement, vous n'avez plus beaucoup de mois d'exercice. On ne parle plus en années. Très honnêtement, le bilan va devenir extrêmement maigre si vous n'avancez pas dans les dossiers qui vous ont été confiés.

Concernant le Schéma de développement régional, vous avez dit : « Moi, je ne ferai plus de concentration, on va mettre les nouvelles unités là où il y en a le plus besoin ». Toutefois, le problème, c'est que vous n'aurez le temps de ne rien enclencher maintenant. On est courant novembre, si je ne me trompe pas. On va aborder les quelques derniers mois d'exercice, qui vont d'ailleurs être chahutés, puisque le Parlement va se renouveler en suite de l'application du décret. On ne verra rien de tout cela.

Je serais curieux, in fine, de comparer vos intentions qui ont été écrites en termes de DPR, où l'on allait voir ce que l'on allait voir, on allait enfin voir une autre politique, mais on ne voit rien du tout. On voit des moyens qui sont insuffisants. On voit des dispositifs qui sont salués par tous. Je pense, par exemple, aux AIS, pour lesquelles il y a certes une petite augmentation, mais moindre que celle de vos prédécesseurs. Vous faites, encore une fois, moins qu'eux. Lorsqu'il s'agit de financer les travaux pour compte des AIS, là, les AB sont en diminution. Vous faites donc deux fois moins bien.

Il est tout de même assez paradoxal que, lorsque l'on est sur les bancs d'une commission et que l'on change

de côté, on ne souscrive pas à ce que l'on a dit précédemment. C'est peut-être se heurter à la réalité budgétaire, mais c'est surtout faire en sorte que – je l'ai prouvé par les chiffres – votre département n'a pas été bien loti par vos collègues. Votre département n'a pas reçu le dû qu'il devait recevoir pour une matière qui est pourtant saluée par tous les observateurs, ce qui fait que c'est une matière qui doit essayer de changer la donne en Wallonie, notamment en luttant pour ceux qui sont le plus en difficulté, à travers cette matière.

Il y a encore d'autres pans que l'on pourrait aborder. J'ai abordé le Fonds de garantie, cela je vous remercie d'avoir fait confiance aux parlementaires. J'espère que l'on pourra avancer dans le cadre de ce dossier. C'est une matière importante.

Très honnêtement, je l'ai dit relativement à la lutte contre les logements abandonnés ou inoccupés, là, je ne vois pas d'impulsion. On dirait que c'est une matière un peu laissée à l'abandon. Cela me paraît dommageable.

Si l'on va dans le détail des différents dispositifs que vous avez mis en place en termes budgétaires, en réalité, on constate que ces moyens ne sont pas augmentés et qu'à l'inverse on n'a pas de véritable impulsion dans cette thématique importante.

Voilà, de manière très ramassée et liminaire, l'intervention que je souhaitais faire, puisque l'on reviendra dans le détail, AB par AB, sur les thématiques évoquées.

M. le Président. – Y a-t-il d'autres interventions ? Non.

Je propose de passer à la question jointe de M. Maroy, comme cela, ce sera fait et je suis sûr que l'on ne l'oubliera pas.

La parole est à M. Maroy pour poser sa question, sur « les prêts à taux zéro dans le cadre des dispositifs Écopack et Rénopack ».

M. Maroy (MR). – Je vais poser ma question et réagir à ce qui vient d'être dit. Je trouve que M. Collignon, dans la majorité, était plus drôle. Là, je trouve qu'il fait un peu « Schtroumpf Grognon ». Il peint tout en noir, comme si Mme la Ministre et cette majorité n'avaient rien fait en matière de logement.

Je veux rappeler quelques avancées notables.

Cette majorité, Mme la Ministre en particulier, a fait de l'optimalisation énergétique des logements une priorité. Il y a beaucoup de travail à réaliser en la matière, puisque dans le parc de logements publics d'environ 100 000 logements, on considère que, au moins, 30 000 nécessitent une importante rénovation.

Finalement on arrive bien souvent à un paradoxe, c'est que les locataires, les bénéficiaires de ces logements, ont une facture d'énergie plus élevée que leur loyer. Des choses ont été mises en œuvre par le ministre avec cette réforme du calcul du loyer qui veut s'attaquer à ce paradoxe et faire en sorte que, si l'on rénove le logement, on pourra, d'une part, augmenter légèrement le niveau du loyer, ce qui permettra de booster les sociétés de logement social mais, d'autre part, le locataire, lui verra son pouvoir d'achat s'améliorer. C'est un premier chantier.

Le deuxième, c'est qu'il y a cet autre défi, c'est le constat que plusieurs milliers de logements sociaux publics sont en vacance locative. Ce n'est pas normal que, lorsque 40 000 personnes attendent un logement social, on tolère qu'il y en ait près de 4 000 inoccupés. Là aussi, il y a eu des avancées.

Le Gouvernement wallon a décidé aussi – mais cela, vous le passez sous silence, Monsieur Collignon – qu'un investissement de 240 millions d'euros serait réalisé dans le domaine du logement pour les prochaines années, ce qui représente concrètement 5 758 logements qui seront soit rénovés, soit reconstruits.

Madame la Ministre, je sais que vous avez établi des critères de sélection des projets de construction. Cent quatre-vingt-deux projets immobiliers ont été retenus. J'aurais voulu savoir où en est ce chantier. Peut-on avoir plus de précision sur ce projet ? Qu'en est-il du calendrier ?

C'est clair pour tout le monde. Les conditions d'octroi sont-elles les mêmes ?

Par ailleurs, je signale qu'un autre prêt à taux zéro sera bientôt lancé, il servira à financer le montant des frais lors de l'acquisition d'un premier logement. On sait que ces frais sont importants en Région wallonne.

Quel est le montant maximal de ce prêt ? Quelle en sera la durée maximale ?

L'objectif est de faire le point en toute clarté sur cette simplification des différents mécanismes.

Cela n'a absolument aucun sens de vouloir mettre 10 % de logements sociaux dans une commune perdue au fin fond de la Pampa où il y a un bus le matin, un bus le soir, où il n'y a pas d'emploi. Qu'allez-vous faire ? Vous allez faire en sorte que si vous mettez des gens en situation de précarité et parfois complètement déconnectés de l'emploi, vous allez arriver à les enfoncer plus qu'à les aider.

Je trouve qu'il fallait – c'est l'approche de cette majorité – quelque chose de plus pertinent d'où ce fameux schéma de développement régional du logement qui permettra d'identifier les zones prioritaires pour l'implantation de nouveaux logements d'utilité publique.

Là, Madame la Ministre, j'aurais voulu savoir ce qu'il en était de la méthodologie qui sera poursuivie pour l'élaboration de ce schéma. Le CEHD – je vois que ma collaboratrice du groupe a le même problème que vous, Monsieur Collignon, parce qu'elle a écrit les choses dans l'autre sens, décidément – aura-t-il carte blanche dans l'élaboration de ce schéma ?

Pouvez-vous faire le point ?

Troisième chose, l'un des défis, c'est aussi de faciliter l'accès à la propriété et là – M. Collignon le passe aussi sous silence, cette mesure du Gouvernement wallon – il y a eu des avancées pour faciliter l'achat puisque, les jeunes qui achètent un premier logement, bénéficieront d'un abattement sur les 20 000 premiers euros.

Ce ne sont pas des sommes astronomiques. On ne va pas se mentir. Cela fait 2 500 euros, si je calcule bien. Ce montant permet de financer la rénovation de sa salle de bain ou de s'installer une nouvelle cuisine. Vu comme cela, ce n'est pas rien.

Puis il y a la fusion des différents packs. Je voudrais saluer là aussi le bon sens du Gouvernement qui veut faire en sorte que les différents systèmes qui existent ont été tellement réformés que c'est difficile de s'y retrouver ; même les professionnels du secteur ont du mal à suivre ; parce qu'il y avait aussi beaucoup trop de mécanismes différents. Là, finalement, trop d'aides, cela nuit à l'efficacité. La volonté de Mme la Ministre, avec M. le Ministre Crucke, a été de rendre de la lisibilité et de simplifier.

Madame la Ministre, vous avez présenté la réforme des dispositifs Écopack et Rénopack ; réforme qui vient d'être approuvée par le Gouvernement. Les deux mécanismes sont fusionnés pour donner naissance à un seul dispositif, un prêt à taux zéro pour financer les travaux visant soit à faire des économies d'énergie soit à rénover une habitation, soit les deux.

Ce dispositif est accessible aux ménages qui bénéficient d'un revenu annuel brut maximum de 93 000 euros. Cela ne change pas. En revanche, bonne nouvelle, le montant maximum passe de 30 000 à 60 000 euros. Il est doublé, et la durée maximale du prêt sera désormais de 30 ans au lieu de 15, donc là aussi, c'est doublé.

Vous avez déclaré, Madame la Ministre, que : « L'objectif est de rendre pratiquement égales, l'économie d'énergie réalisée grâce aux travaux et la mensualité à rembourser. L'investissement deviendrait ainsi parfaitement neutre ». C'est un argument de poids. Vous ne manquerez certainement pas de le mettre en avant dans la communication autour de ce nouveau dispositif. J'imagine que vous n'avez pas sorti cela de nulle part, que cet argument est fondé sur des simulations pratiques.

Pourriez-vous m'en donner quelques exemples pour en renforcer encore le poids ?

Un accompagnement technique et social sera organisé. Comment sera-t-il mis en place ? Que coûtera-t-il ? Qui le financera ?

Il ne faut pas confondre ce prêt à taux zéro avec les primes à l'énergie ou à la rénovation. Confirmez-vous qu'il n'y aura pas d'incompatibilité entre les deux ? Peut-on bénéficier d'une prime et d'un prêt à taux zéro ? Ce n'est pas clair pour tout le monde.

Les conditions d'octroi sont-elles les mêmes ?

M. le Président. – Voilà qui termine nos travaux.

Nous reprendrons à 14 heures avec la suite des questions dans le cadre de la discussion générale.

Je propose à M. Maroy et Mme Poulin de se mettre d'accord pour la présidence de cet après-midi, car je ne serai pas présent.

- La séance est suspendue à 12 heures 30 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 5 minutes.

(M. Maroy, Vice-président, prend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. – La séance est reprise.

Chers collègues, nous allons reprendre nos travaux.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2019 (DOC. 1201 (2018-2019) N° 1)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DE LA MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX, DU LOGEMENT ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES (DOC. 1200 (2018-2019) N° 1 – ANNEXES 8 ET 8*BIS*) ET (DOC. 1201 (2018-2019) N° 1 – ANNEXES 8 ET 8*BIS*)

BUDGET DES UNITÉS D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (DOC. 1200 (2018-2019) N° 1 – ANNEXE 9*TER PARTIM*) ET (DOC. 1201 (2018-2019) N° 1 – ANNEXE 9*TER PARTIM*)

NOTE D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE, EN APPLICATION DE L'ARTICLE 135.3 DU RÈGLEMENT

Discussion générale
(Suite)

M. le Président. – Nous en étions dans la discussion générale, dans la partie logement.

Y a-t-il des demandes de prises de parole ?

La parole est à M. Baurain.

M. Baurain (cdH). – Sur la partie logement, logement privé, on ne peut que se féliciter de l'entrée en vigueur de la réforme ce 1er septembre 2018. C'est l'accès au logement pour tous qui s'en trouve renforcé et facilité.

Cette réforme est un beau compromis entre les intérêts des locataires et des propriétaires.

En termes de logements étudiants, vous vous souviendrez que le cdH avait porté ce dossier assez haut.

Nous sommes heureux de le voir aboutir et le budget 2019 va permettre le soutien effectif à ce logement étudiant pour la toute prochaine rentrée académique.

Madame la Ministre, que prévoit le projet d'arrêté du Gouvernement pour répondre aux exigences de souplesse, justesse et équité qui avaient été évoquées ?

S'agissant du bail glissant, le dispositif figure dans le décret Bail habitation. C'était aussi une demande du cdH. Nous aimerions savoir comment celui-ci va être appliqué. Quelles sont les personnes morales qui pourront le mettre en œuvre ? Une phase test est-elle prévue ?

En termes de notions d'habitation légère, Mme la Ministre a annoncé que le Parlement examinera en 2019 un projet de décret visant à insérer la notion d'habitation légère dans le code. Cela devra commencer par la fixation des critères de salubrité, sécurité, surpeuplement applicables à ce type d'habitation. Pourrait-on nous en dire un peu plus à ce sujet ?

En termes de qualité du bâti wallon, on annonce depuis un certain temps déjà une réforme du mécanisme des primes Énergie et à la rénovation via un arrêté qui, selon Mme la Ministre, produirait ses effets début 2019. Est-il possible de nous présenter le contenu de cette réforme et les échéances fixées et à venir pour la mise en œuvre de celle-ci ?

Enfin, s'agissant du logement adapté et adaptable, vous vous souviendrez également que le cdH était à la manœuvre par rapport à cette notion. On souligne avec satisfaction que le mécanisme de prêt à taux zéro pour les aménagements de domicile des plus de 65 ans qui ne peuvent bénéficier des aides matérielles de l'AViQ a été accepté. Peut-on en savoir un peu plus quant à la concrétisation et notamment en termes de timing ?

S'agissant du logement public, on a la complexité du paysage du logement wallon où l'on partage le point de vue de Mme la Ministre qui est posé dans la note d'orientation 2019 relative à cette complexité. Pouvez-vous nous en dire un peu plus quant à d'éventuelles fusions et, en tous cas, quant à la restructuration entre les différents acteurs qui existent aujourd'hui ?

La réforme du calcul du loyer public est nécessaire, notamment pour corriger les disparités qu'il peut y avoir entre locataires quant aux inégalités existantes entre les différents logements mis à disposition. Est-il possible de faire le point, puisque la première lecture de l'arrêté du Gouvernement a été approuvée le 28 juin 2018 et puisqu'elle se fixe comme échéance et date de mise en œuvre le 1er janvier 2020 ?

Voilà, Monsieur le Président, les questions que je souhaitais poser à ce stade.

M. le Président. – Y a-t-il une autre demande de prise de parole ?

La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – Plusieurs l'ont dit, le Logement est une politique essentielle puisqu'il est question de l'accès et du droit au logement. Le Gouvernement peut agir de différentes façons : soit sur le plan normatif ou soit – c'est un élément clé – sur le plan budgétaire.

Sur le plan normatif, on a eu l'occasion ici déjà de débattre longuement de certaines réformes. Il y avait à boire et à manger dans la réforme du bail.

Par contre, j'ai noté avec intérêt que le Gouvernement avait tenu ses engagements pour ce qui

concerne la publication des arrêtés d'exécution, notamment pour les documents types. C'était un élément important et je voulais le mentionner dans cette discussion générale. Cela ne comblera pas les manques de la réforme, mais c'est un autre problème.

Le Gouvernement peut aussi agir à travers la lutte contre les logements inoccupés. Là-dessus, je partage le point de vue de M. Collignon même s'il était moins rude avec les prédécesseurs de Mme la Ministre sur le sujet. À notre sens, les leviers d'action sont insuffisants même si le Gouvernement a annoncé une volonté d'agir au niveau des logements publics, ce qui est bien sûr tout à fait opportun même si ce n'est qu'une part du parc public.

Il y aurait d'autres enjeux à évoquer sur le terrain normatif, mais nous sommes ici aussi et d'abord pour examiner le budget et je dois dire que, sur le terrain budgétaire, le Gouvernement n'est pas au rendez-vous par rapport aux enjeux dont il est question.

Évoquons d'abord le logement public. Mme la Ministre a mis en exergue une augmentation de 20 millions d'euros des crédits dévolus à la Société wallonne du logement. En réalité – et la Cour des comptes l'a redit ce matin – n, us l'avions déjà évoqué hier, on a 20 millions d'euros en plus dans les crédits accordés à la Société wallonne du logement, c'est vrai. L'objectif SEC de la Société wallonne du logement a été augmenté du même montant, à savoir 21 millions d'euros. Il y a donc une certaine forme de leurre par rapport à l'augmentation dont il est question ici puisqu'elle est donnée quelque part, mais elle est annulée par une mesure autre part.

On a dans le Plan wallon d'investissement 250 millions d'euros – M. Maroy disait 240 millions d'euros tout à l'heure, mais j'avais en tête 250 millions d'euros. En réalité, ici, avec cet exercice sur une année pleine, nous avons beaucoup moins. J'ai vu 12,5 millions d'euros, et encore, c'est en crédits de liquidation ; en crédits d'engagements, c'est 4,2 millions d'euros. Je parle ici des investissements et c'est une politique tout à fait essentielle. Là-dessus, le choix de la cible n'est pas contesté par rapport à la réhabilitation des logements, par rapport à l'isolation des logements. Au-delà du fait que l'on se demande comment les crédits de liquidation peuvent être supérieurs aux crédits d'engagement dès lors qu'il s'agit d'une nouvelle politique, d'une impulsion donnée, il y a là un paradoxe. En engagement, il y a 4,2 millions. C'est donc, à l'échelle des moyens dont il est question, une certaine forme d'aumône et, en même temps, on enlève 4 millions de crédits d'engagement à la SWL pour la construction. On écrit : « En phase avec les demandes », je vous avoue que cela me perturbe. C'est un peu comme si la SWL limitait, elle-même, les demandes de construction. C'est un point qui mérite un éclaircissement.

À côté de cela, en logement privé, une bonne nouvelle est la relance du mécanisme Écopack. Nous l'avons dit hier. Globalement, les primes Logement et Énergie prises ensemble, on en revient enfin au montant qui existait en 2014, à la fin de la précédente législature, où vos prédécesseurs, en particulier dans le domaine de l'Énergie, ont fait beaucoup pour affaiblir ces mécanismes. On sent ici une volonté de les rétablir, c'est positif. En ce compris le travail qui a été évoqué à partir du FRCE pour les revenus très faibles.

Je veux aussi citer l'assurance perte de revenus, qui est consolidée par vos initiatives parmi les éléments positifs.

Par contre, beaucoup plus inquiétante est la situation du Fonds wallon du logement puisque ses moyens sont en diminution. J'ai bien noté que les organismes à finalité sociale voyaient leurs moyens refinancés. À côté de cela, on diminue les prêts pour 1,7 million d'euros ainsi que les moyens pour la prise en gestion pour 2,5 millions d'euros en crédits d'engagement, c'est-à-dire une somme plus importante que l'augmentation des frais des organismes à finalité sociale qui sont aujourd'hui sous la tutelle du Fonds wallon du logement.

La garantie même donnée au Fonds wallon du logement est, elle, presque coupée au-delà d'un facteur deux, puisque le dispositif nous informe que la garantie va passer de 120 millions d'euros à 50 millions d'euros. J'aurais voulu vous entendre sur ces diminutions fortes qui sont appliquées sur le Fonds wallon du logement.

Faut-il faire le lien avec la fusion des faîtières du logement que vous évoquez dans votre note, mais sans en dire beaucoup ? Comme M. Baurain, il m'intéresserait d'en savoir davantage sur les orientations que le Gouvernement entend donner à cette réforme d'outils qui sont essentiels pour le déploiement de la politique du logement en Wallonie.

Le Fonds wallon du logement est-il puni à travers les restrictions que je viens de mentionner ?

J'évoque alors plusieurs politiques sur lesquelles il est intéressant de faire le point, notamment quant à leur état d'avancement.

Plusieurs ont déjà évoqué les crédits pour les kots étudiants : 5 millions d'euros en 2018, contre 10 millions d'euros en 2019, mais où en sommes-nous ? Un décret a été voté au mois de juillet. À lire le *Moniteur belge*, je ne pense pas avoir vu passer l'arrêté qui permet d'organiser le système. Y aura-t-il même un euro qui sera dépensé en 2018 sur le sujet ?

De la même manière, 5 millions d'euros étaient prévus pour l'allocation aux loyers. À ma connaissance, pas un euro n'a été dépensé aujourd'hui en la matière. Qu'en est-il ? Lorsqu'on lit votre note d'orientation, on a même le sentiment qu'il n'y aura rien en 2019,

nonobstant les crédits qui sont maintenus, puisque vous avancez l'idée d'un appel d'air. On a le sentiment que le Gouvernement communique davantage sur les craintes qu'il a à l'égard de ce mécanisme que sur la volonté de donner une vraie solution aux dizaines de milliers de ménages qui sont dans la file d'attente – encore pour longtemps – du logement public.

Enfin, toujours sur l'état d'avancement d'un certain nombre de politiques, je voulais revenir sur ce qui s'appelait à l'époque – peut-être cela a-t-il changé de nom – l'Accesspack. Le projet de décret continue à contenir 50 millions d'euros à l'allocation 80.04 : 50 millions d'euros en crédits d'engagement et de liquidation.

Tout à l'heure, vous avez évoqué la réforme et la refonte entre Écopack et Rénopack. J'avais déjà identifié ce point, parce que vous aviez parlé de cet élément dans la presse. Dans votre présentation, vous évoquez aussi un regroupement avec l'Accesspack. Je vous avoue que je suis perdu, parce que le montant de 50 millions d'euros était lié à cette notion. Je comprenais moins que, là, on était plutôt dans la logique de l'acquisition sans qu'il n'y ait des travaux ou d'autres éléments. Les deux politiques ont leur sens ; je ne cherche pas à mettre en exergue une critique particulière, mais plutôt à comprendre le sens des évolutions annoncées. D'un côté, il y a Écopack et Rénopack – il y a une refonte et cela fait sens – ; jusqu'ici, j'avais compris que l'Accesspack était différent, que cela restait à préciser pour certains points avant une mise en œuvre. Or, dans votre présentation, les 50 millions d'euros de l'allocation 80.04 étaient évoqués dans une refonte Écopack – Accesspack. Cela introduit un flou. J'ai le sentiment qu'il y a une nécessité de clarifier ce qu'il en est. Qu'en est-il des moyens prévus à cette AB 81.04 ?

Voilà un certain nombre de points positifs, un certain nombre de critiques – parfois très importantes – et des questions d'éclaircissement pour voir clair dans les intentions du Gouvernement sur cette politique.

M. le Président. – La parole est à M. Kilic.

M. Kilic (PS). – Je comptais intervenir dans un deuxième tour, mais je peux intervenir dès maintenant si vous le souhaitez.

Au niveau des UAP, nous avons bien reçu les budgets ad hoc mais sans aucun exposé particulier pour la SWCS et le Fonds du logement wallon. On a un budget brut. Cela se limite au tableau recettes et dépenses mais sans aucune explication sur les politiques menées. C'est totalement insuffisant par rapport aux documents transmis par vos prédécesseurs. Nous demandons d'obtenir les exposés particuliers avec les commentaires pour la Société wallonne du crédit social et le Fonds du logement, si possible aujourd'hui, sinon au plus tard Mme la Ministre, vendredi.

Concernant les dotations des UAP, il n'est pas inutile de rappeler les nouvelles mesures d'économie exigées par le Gouvernement wallon outre la non-indexation des dotations, à savoir 2 % sur les frais de fonctionnement et 1 % sur les traitements qui s'ajoutent aux diminutions comparables en 2018.

Concernant les résultats SEC, pouvez-vous nous donner les résultats attendus pour 2019 des UAP sur lesquels vous avez la tutelle en matière de logement et expliquer les justifications intervenues par rapport à l'initial et à l'ajusté 2018 ?

Au niveau des cavaliers budgétaires, je rappelle que votre collègue a critiqué cette technique à plusieurs reprises et qu'elle s'est engagée à faire respecter une meilleure discipline. La Cour des comptes a toujours dénoncé et condamné cette technique budgétaire. Si l'on compare le nombre de cavaliers en 2018 et 2019, c'est presque un statu quo. Comment expliquez-vous cela ? Pourquoi n'avez-vous pas suivi les consignes du ministre du Budget ? Quelles sont les dispositions que vous avez prises ? Je rappelle l'article 111 où il est mentionné que « le Gouvernement wallon est autorisé à déterminer le recours à l'emprunt aussi en application des modalités du contrat de gestion conclu entre le Gouvernement wallon et le Fonds du logement des familles nombreuses de Wallonie. Le total des emprunts autorisé sous le couvert de la garantie régionale ne pourra en aucun cas excéder 50 millions d'euros ».

Mme la Ministre encore ici, je suis interpellé par la diminution du montant, car on est passé de 120 millions à 50 millions, soit moins 70 millions de garanties pour le Fonds du logement. Comment expliquez-vous cela ? À notre connaissance, il n'y a pas eu de diminution de la demande de prêts. Le Fonds du logement fonctionne plutôt bien et cela mérite des explications complémentaires, d'autant plus que cette garantie de 70 millions a été transférée à la Société wallonne du crédit social qui passe donc de 130 à 220 millions d'euros. Donc qu'en est-il de ce glissement ? In fine, n'allez-vous pas déforcer la politique menée par le Fonds du logement ?

Comme l'a dit M. Hazée, par rapport à la location de loyer, nous sommes également étonnés du maintien du montant de 5 millions d'euros. En effet, ce projet a été annoncé en 2017 et 5 millions avaient déjà été budgétisés à l'initial 018, mais à ce jour, ce dispositif n'a toujours pas été concrétisé et Mme la Ministre semble toujours être au stade de la réflexion. De plus, comme nous l'avons déjà annoncé, ce montant est dérisoire face aux 40 000 demandes en attente. Ne faudrait-il pas l'utiliser pour d'autres politiques ?

Le Plan wallon d'investissement prévoit ici 755 millions d'euros en matière de logement sur la période 019 à 2024. Il devra donc être financé par le prochain Gouvernement. Précisons d'emblée qu'il n'y a que 160 millions en moyens d'action et 110 millions en

moyens de paiement prévus à l'initial 019 pour l'ensemble des mesures du PWI. Qu'en est-il plus spécifiquement au niveau du logement ? On retrouve les informations dans l'exposé particulier du ministre-président où il parle de 44,2 millions d'euros en moyens d'action, soit 0,6 % des 755 millions d'euros annoncés et 12,5 en moyens de paiement, soit 1,7 % des 757 millions d'euros annoncés. On se rend vite compte du manque d'ambition de ce Gouvernement en matière de logement. Autre constat en matière d'orthodoxie budgétaire, comment expliquez-vous que les moyens d'action sont supérieurs aux moyens de paiement alors que ceux-là sont censés concerner de nouveaux projets ? De plus, lorsque l'on analyse le détail des crédits pour le logement public, on peut constater que vous diminuez de 4,2 millions la dotation de la Société wallonne du logement destinée à l'augmentation de l'offre de logement. Il s'agit de l'article budgétaire 1.10.11. Pouvons-nous en déduire que le logement inscrit en moyens d'action chez le ministre-président au niveau du PWI à la rubrique « Logement » représente en fait un simple glissement des crédits prévus dans le programme du logement public ?

Comme je le disais, en matière d'orthodoxie budgétaire, je vous demande une explication par rapport aux moyens d'action qui sont supérieurs aux moyens de paiement alors que c'est censé concerner de nouveaux projets. Je faisais référence à l'AB 1.10.11 où l'on constate une diminution de 4,2 millions d'euros au niveau de la SWL, ce qui est donc destiné à l'augmentation de l'offre de logement.

Je reviens à la rubrique « première Alliance Emploi-Environnement », lors de l'ajustement 018, vous aviez procédé à un glissement de crédit via cavalier budgétaire de 22 millions d'euros de la SWCS à l'AB 1.08 pour lancer un programme d'urgence du logement public. En juillet 2018, vous déclariez : « J'ai effectivement annoncé un programme de 30 millions d'euros qui sera alimenté à partir de 8 millions d'euros en fin d'année compte tenu des réallocations. Ces 30 millions d'euros vont permettre le lancement de ce programme avant le lancement du Plan wallon d'investissement puisque c'est une partie des logements qui vont faire l'objet de travaux pour booster la création de logements publics en Wallonie ». Pouvez-vous me donner des détails sur l'utilisation des crédits en 2018 et à ce jour ? Très concrètement, qu'en est-il actuellement du niveau d'engagement et d'ordonnancement en 2018 ? Qu'en est-il des 8 millions d'euros qui devaient être transférés par réallocation ? Combien de logements sont en rénovation sur ce budget à ce jour ? S'agit-il d'un *one shot* ?

Cette AB est ramenée à zéro lors de l'initial 019. Cela signifie-t-il qu'aucune suite ne sera donnée à ce plan en 2019 ? Cela mérite également des éclaircissements de la part de Mme la Ministre. Enfin, qu'en est-il du 1,2 milliard de besoins restants ? En effet, je rappelle que la Société wallonne du logement a réalisé l'inventaire des besoins du secteur fin décembre 2017, on parlait de 1 017 chantiers et travaux portant sur plus de 60 000 logements pour un coût de plus de 1 milliard. Je rappelle que vos prédécesseurs avaient initié un plan en investissement exceptionnel, pour le ministre Daerden, de 1,1 milliard. Le programme PIVert sous la précédente législature était de 450 millions d'euros. En résumé, vous n'avez effectué aucun moyen supplémentaire sur cet AB de 41.08 entre 2017 et 2018.

M. le Président. – Je souhaite dire que l'on fera encore l'exposé particulier après, si vous avez des questions précises sur l'AB.

La parole est à M. Kilic.

M. Kilic (PS). – Après ce dernier point, j'arrête, Monsieur le Président.

Je souhaiterais pointer aussi une différence entre le crédit inscrit sur les programmes logement public concernant la dotation SWL destinée à la création de logements publics, l'AB 1.10 qui reprend un montant de 38,9 millions alors que la SWL a inscrit sur son budget, en recettes en capital, à la rubrique subventions de la Région wallonne pour l'augmentation de l'offre de logements publics, un montant de 61 millions d'euros. Donc, ici, on constate une différence de 22 millions d'euros. Comment expliquez-vous cela ?

M. le Président. – Y a-t-il d'autres demandes de parole à ce stade ?

Je rappelle que nous sommes bien dans l'exposé général de la partie « Logement ». On ira dans les AB.

La parole est Mme Poulin.

Mme Poulin (PS). – Le problème, c'est que je n'ai rien vu dans les AB.

Concernant les plans HP, on avait stipulé, lors du passage en habitat vert, qu'il y aurait des crédits de type « plan communal d'investissement » dédiés aux plans HP pour mieux les équiper. Je n'ai rien vu à ce propos. Je ne suis pas très technique non plus. Je n'ai toutefois pas lu d'article où l'on spécifie qu'il y a un plan de subsides pour les zones d'habitat vert.

M. le Président. – Fort bien. Quelqu'un souhaite-t-il encore s'exprimer à ce stade dans l'exposé général ? Non.

La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Président, comme le veut la tradition, il y a eu un dépôt de question orale, et donc il est convenu que je réponde d'abord à votre question concernant le dispositif Écopack-Rénopack.

Ensuite, je reprendrai les différents exposés.

Concernant les dispositifs Écopack et Rénopack, complémentairement à ce dispositif des primes favorisant les économies d'énergie et la rénovation des logements, ont été ajoutés, au fil du temps, deux dispositifs de prêt à taux zéro. Ceux-ci permettent, à concurrence d'un maximum de 30 000 euros de travaux, le financement de travaux économiseurs d'énergie – Écopack pour le premier – et puis des travaux de rénovation, de salubrité et de sécurité – Rénopack pour le second.

L'intérêt de ces dispositifs est le préfinancement par des organismes financés par la Région des travaux, mais également le montant des primes auxquelles ces derniers sont éligibles. Ils ont pour cibles les ménages ne disposant pas des liquidités nécessaires à la réalisation des travaux projetés et au préfinancement des primes régionales le temps qu'elles soient administrativement traitées ou ne souhaitant pas les mettre à contribution en une fois.

Ainsi, tant la SWCS que le Fonds du logement octroient un prêt à taux zéro selon leurs publics – maximum deux enfants, plus de deux enfants, pour l'un ou pour l'autre – dont le montant remboursé est immédiatement amputé du montant des primes proméritées. Ces deux organismes se chargent des démarches administratives afférentes.

Ce remboursement partiel anticipé est directement palpable par le ménage demandeur via la réduction automatique de la mensualité du crédit à concurrence du montant des primes auxquelles les travaux projetés sont éligibles.

À l'instar des primes, les travaux financés par ces dispositifs Écopack et Rénopack sont intimement liés. Les procédures actuelles prévoient néanmoins deux procédures distinctes avec tous les inconvénients qui en découlent. Donc, à l'instar des primes, aucune hiérarchisation n'est prévue.

La réforme que nous avons proposée, mon collègue et moi-même, ce 8 novembre, vise à compléter le dispositif modificatif du régime des primes par son pendant en termes de prêt à taux zéro. Il s'agira dès lors de fusionner l'Écopack au sein du Rénopack, aux côtés de l'Accesspack, qui est le nom actuel du crédit hypothécaire social, qui vise l'acquisition d'un logement par un public à faible revenu.

Je rebondis tout de suite sur la question de M. Hazée. Effectivement, l'Accesspack est bien un dispositif à côté du Rénopack et de l'Écopack. Dans la diapositive, il y a en effet une petite erreur : les 50 millions d'euros portent sur le prêt, à destination des jeunes, à taux zéro, ce n'est donc pas le dispositif traditionnel Accesspack.

Il s'agira en outre d'inclure l'audit logement préalable dans le processus en tant que feuille de route des travaux, comme pour le dispositif des primes.

Il s'agira d'ajouter, comme le prévoit la DPR, une catégorie de prêt à taux zéro visant à financer les travaux d'adaptation du logement au handicap du demandeur ou d'une personne à charge de ce dernier. Le mécanisme sera similaire aux travaux économiseurs d'énergie, Écopack, ou de rénovation, de salubrité et de sécurité, Rénopack. Un prêt à taux zéro sera octroyé pour ces travaux, mais le montant des aides matérielles accordées par l'AViQ sera automatiquement déduit du montant du prêt, et donc des mensualités nécessaires à son remboursement. Cela nécessitera une collaboration étroite entre la SWCS, le Fonds du logement et l'AViQ, y compris les services-conseils agréés par elles.

Il s'agira d'ajouter, comme le prévoir la DPR, une catégorie de prêt à taux zéro visant à financer les frais d'acquisition du premier logement. Cela figure dans le même arrêté dont fait état votre question.

Il s'agira en outre de renforcer les missions de la Société wallonne du crédit social et du Fonds du logement à destination des assemblées copropriétés. On sait la demande de plus en plus pressante à cet égard, la complexité administrative, technique, juridique et financière de ces opérations. On connaît aussi les résultats d'une trop lente prise de conscience en la matière. Il suffit de regarder en France. Les modalités pratiques seront détaillées dans le règlement spécifique en concertation avec les UAP et le Syndicat national des propriétaires et des copropriétaires et donc de porter à 60 000 euros le montant des Rénopack visant des travaux, dans la mesure où ils rassemblent un Écopack et un Rénopack à 30 000 euros chacun, maximum, et de toiletter le texte, d'harmoniser celui-ci avec le projet d'arrêté relatif aux primes autant que faire se peut au niveau des conditions.

Nous introduisons également la faculté de porter la durée maximale du prêt de 15 à 30 ns. Cette faculté permettra, nous l'espérons, de faciliter l'intervention de tiers investisseurs, l'application de contrat de performance énergétique déconsolidant dans le secteur de l'isolation des logements. Les simulations d'économies dans les frais de chauffage sont réalisées via les audits. Leur comparaison avec les dépenses courantes se fait via les services des guichets de crédit social, via les entités locales – que M. Hazée évoquait – ou via le personnel des UAP.

L'accompagnement technique et social ne diffère pas de celui pratiqué aujourd'hui, nous fusionnons simplement les dispositifs existants en la matière. Un seul Rénopack sera introduit à l'avenir là où aujourd'hui, les travaux de charpente, de corniche, de couverture, relevaient du Rénopack et les travaux d'isolation de l'Écopack.

Le dispositif Rénopack est la combinaison des primes régionales et d'un prêt à taux zéro régional ; ils sont complémentaires.

Nous espérons finaliser le parcours réglementaire dans le courant du 1er semestre 019, puisque le texte est passé en première lecture, comme je vous l'ai dit, début du mois de novembre.

Le prêt Jeunes est défini comme le crédit à taux zéro permettant aux jeunes de moins de 35 ans de financer le montant des frais d'achat de leur premier logement. Il n'y a pas d'autre limite prévue à ce stade. Cette proposition est inscrite dans la DPR.

On a eu l'occasion, au sein même de cette commission, d'auditionner différents acteurs et notamment la Société wallonne du crédit social. Nous attendons aussi les avis des autres UAP concernées et bien évidemment de la FSMA qui a été sollicitée.

Je vous remercie pour votre question et je vais embrayer directement sur les séries de questions qui ont été posées dans le cadre de cette discussion générale sur le logement.

Monsieur Kilic, je me permettrai peut-être pour les dernières questions au niveau des AB, de renvoyer cela, parce que l'on n'a pas eu le temps d'en prendre note, mais on va déjà brosser un peu le terrain.

M. le Président. – On y répondra dans la discussion article par article alors ?

Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives. – Oui.

M. le Président. – M. Kilic aura ses réponses, ne vous inquiétez pas.

Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives. – Concernant l'intervention de M. Collignon, c'est dommage qu'il ne soit plus là parce que j'avais été un peu étonnée de son interpellation. L'année dernière, on comparait les montants d'une année à l'autre, maintenant, on compare des montants en fonction d'autres années. Je trouve que la démarche part un peu de la mauvaise foi et je dirais même qu'elle est assez malhonnête d'un point de vue intellectuel. En effet, la non-croissance de mon budget par rapport à la croissance du budget wallon – 15 milliards d'euros en 2019 versus 13,5 milliards en 2018 – est, je le répète, assez malhonnête sur le plan intellectuel dans la mesure où la croissance du budget wallon est due au fait que l'on a intégré cette année les flux de dettes et ceux des flux relatifs à la sixième réforme de l'État pour les hôpitaux alors qu'ils n'étaient pas intégrés par le passé, soit une croissance de recettes-dépenses de 1,5 milliard d'euros. Il n'y a donc pas de croissance du budget wallon. Le budget du programme relatif au logement public, soit le 16.12, passe de 161 294 000 euros à l'initial 2018 à 184 245 000 euros en 2019. En tout état de cause, cela représente une croissance de 15 % des budgets, tout en tenant compte de la stabilité du programme 16.41, soit 22 millions d'euros.

Donc, dire que nos budgets n'ont crû que de 0,1 % est faux, tenant compte de ce que je viens d'évoquer.

Alors, il faut également un jour poser le débat de la pertinence des grands plans d'investissements dans le logement public par rapport à la situation actuelle.

En effet, l'état financier ou des carences managériales de certaines SLSP sont assez déplorables et certaines sont incapables de consommer les moyens budgétaires dégagés.

Je vous rappelle que vous faites écho à des plans qui remontent à une certaine époque. Comme le plan exceptionnel d'investissement, lancé par le ministre Daerden en 2003, et qui a montré une inexécution de 55 millions d'euros début 2018, soit presque 20 ans après.

Le PIVert, lancé par le ministre Nollet, avec une mise en œuvre en 2009, montrait une exécution de plus de 150 millions d'euros début 2018, presque 10 ans après.

Au passage, je signale qu'il n'y a pas eu d'autres plans depuis cette époque. Il est peut-être utile de rappeler que la Région wallonne et notamment avec votre présence au Gouvernement, Monsieur Collignon, a dû refinancer les plus grosses SLSP afin d'éviter leur faillite. En l'état, certaines sont incapables de rembourser et d'emprunter davantage auprès de la SWL, ce qui explique en partie le retard dans la mise en œuvre des programmes. À cela s'ajoute le manque de ressources humaines et techniques pour mettre en œuvre ces programmes d'investissements.

Ma volonté – c'est une autre approche que j'assume complètement pour l'avenir du secteur du logement public en Wallonie – est de mettre en place une véritable réforme du secteur du logement en Wallonie dans plusieurs dimensions, notamment la réforme du paysage institutionnel et la fusion des sociétés au sein d'une agence de l'habitation durable avant d'injecter des moyens considérables qui ne seront quand même pas utilisés à court terme sans réforme.

C'est pour cela – je l'ai bien indiqué dans ma note de politique générale et je l'ai rappelé dans mon exposé – qu'il y a 4 piliers pour moi dans cette réforme à ce stade :

- la réforme des institutions ;
- une vison du développement public en Wallonie par rapport au schéma de développement du logement ;
- le schéma de développement régional du logement public en Wallonie ;

- une réforme locative avec un arrêté – je reviendrai après sur certains délais – qui va permettre aux sociétés de logement de service public de se refinancer, de tirer les bénéfices de leurs investissements pour qu'elles puissent réinvestir ces montants et créer une spirale positive pour l'investissement.

Je rappelle que la réforme locative est une réforme qui est sollicitée depuis plus de 15 ans par le secteur notamment en travers de l'Union des Villes et des Communes et que personne avant moi n'a voulu mettre ses mains dans le cambouis et que d'emblée j'ai initié cette réforme pour justement donner des perspectives au secteur.

Je rappelle que la gestion passée du logement public a mené la Société wallonne du logement à une situation financière interpellante. En 2019, la Société wallonne devra se refinancer à hauteur de 200 millions d'euros et en 2020, elle devra se refinancer à hauteur de 400 millions d'euros pour refinancer sa dette. Il est temps de prendre des mesures qui touchent à la fois une réforme des structures, à la fois une vision pour le logement et à la fois aussi des propositions en termes d'investissement. Si M. Collignon avait été là, j'aurais pu lui confirmer qu'en 17 mois, je suis fière des réformes qui ont été initiées et je pense que l'on aura fait plus en 22 mois que certains en 20 ans pour le secteur du logement public en Wallonie.

Je vais passer certains points de manière plus précise et notamment par rapport à la réforme locative que je viens d'évoquer parce que je crois qu'il y avait une question de M. Baurain là-dessus si je ne me trompe pas. La réforme locative au niveau de calendrier est en voie de deuxième lecture au niveau du Gouvernement puisque nous avons sollicité du pôle logement et d'autres avis – je ne suis pas sûr que nous avons réceptionné tous les avis – mais en tout cas le calendrier prévu c'est : une deuxième lecture en décembre, une troisième lecture en janvier et une mise en œuvre du système au 1er janvier 2020 puisqu'il faut laisser le temps au secteur d'adapter leur logiciel et informer aussi l'ensemble des locataires et des candidats locataires.

Pour le PWI, en termes d'engagements, en 2018, 19 millions d'euros ont été engagés dans le cadre des budgets dévolus au niveau du Gouvernement wallon, donc, au niveau du ministre-président, pour l'impulsion logement ; 1,5 million d'euros de crédits de liquidation en 2018 et, en 2019, 4 249 000 d'euros en engagement, et en liquidation 12,5 millions d'euros.

On ne se limite pas au budget du PWI puisqu'une partie – cela je l'ai projeté ce matin dans les diapositives – est également financée, comme je l'ai dit à l'ajustement budgétaire et je l'ai redétaillé ce matin, l'ensemble des priorités que le Gouvernement s'était donné. Je vous donne ces chiffres maintenant. Pour les moyens totaux, par rapport au PWI en 2019, en plus des moyens prévus au sein du PWI, il y a une réallocation des budgets SWL bénéficiant de la marge SEC à hauteur de 11 millions d'euros qui donnera une marge d'action de 25 millions d'euros pour les budgets 2019 au niveau de l'ensemble de la politique d'investissement.

Par rapport à la méthode, j'ai déjà pu expliquer que j'ai demandé, en 2018, un inventaire précis des besoins de toutes les sociétés de logement à court, moyen et long termes, et que j'ai défini des priorités par après, par rapport aux besoins. C'est le Gouvernement qui a défini ces priorités à partir d'une note méthodologique. La priorité a d'abord été de remettre sur le marché locatif les logements inoccupés et non louables et, donc, il y a un nombre de logements et un montant que j'ai pu rappeler.

La deuxième priorité, c'est la transition énergétique.

La troisième priorité, c'est la création de logements.

La quatrième priorité, c'est la valorisation de réserves foncières dont j'ai projeté la diapositive ce matin ainsi que le nombre de logements qui sont chaque fois dédiés à cette politique.

Le chiffre auquel vous faites référence, Monsieur Kilic, c'était l'ensemble des besoins. Moi, à partir de cela, j'ai établi des priorités importantes pour la Wallonie.

Par rapport au thème de la lutte contre les logements inoccupés qui a été abordé par deux d'entre vous, d'aucuns estiment que c'est un levier insuffisant mais que nous avons remis en place le système qui n'avait pas été, ou qui était totalement impraticable par le Gouvernement précédent, qui est celui de déceler de manière beaucoup plus rapide et efficace les logements inoccupés, notamment à partir des fournisseurs d'électricité et d'eau. C'est une avancée importante.

Par rapport à la lutte contre les logements inoccupés, nous avons estimé qu'établir une taxe et parallèlement une amende administrative, c'était une double peine et que – de toute façon – le système à Bruxelles n'a pas non plus été dans ce sens-là, et n'a pas prouvé son efficacité jusque maintenant.

C'est dommage que M. Collignon ne soit plus là, mais il lira le compte rendu. Par rapport au PPP, nous avons des contacts. On a sollicité l'expertise de la BEI ; j'ai encore vu hier le responsable de la BEI. Ce sont des contacts très suivis, mais la condition aussi, c'est de créer l'expertise en Région wallonne et d'avoir des structures publiques, régionales et locales, qui soient capables de mettre en place ces PPP.

Là, il y a effectivement un travail à faire ; je me suis attelée assez rapidement à la réforme des structures. C'est vrai que c'est une étape préalable et qu'il faut passer par là.

Ce n’est pas un effet d’annonce.

Il manque de l'expertise en Wallonie et il faut la créer. C'est l'étape vers laquelle on s'oriente en tout cas à pas de charge.

Concernant les kots, plusieurs d'entre vous sont intervenus là-dessus. Il est vrai que 10 millions d'euros sont prévus au budget 2019. Un projet d'arrêté est, pour le moment, en discussion au niveau du Gouvernement et qui établira plusieurs conditions d'accès.

Il y a eu une consultation juridique par rapport à la validité des options et notamment l'implantation du lieu d'étude doit être située sur le territoire de la Région. Une proposition dispose que l'étudiant doit être domicilié en Wallonie, qu'il doit être titulaire d'un contrat de bail et qu'il y aura une condition de distance qui sera établie.

Ce projet sera soumis au Gouvernement dans les prochaines semaines. Le parcours réglementaire va être initié avec les demandes d'avis et si tout se passe bien – comme je l'ai dit dans mon exposé général – on pourra mettre en place cette aide pour la rentrée de septembre 2019.

Pour l'allocation loyer – je vais dans l'ordre des interventions –, un budget a été inscrit tant en 2018 – c'était dans les politiques nouvelles et c'est en préciput – qu'en 2019 et je reconnais que nous sommes toujours au stade d'étude de la mesure. Établir une allocation loyer pour les 40 000 personnes en attente d'un logement, c'est, budgétairement, intenable. Avec notre administration nous travaillons sur les dispositifs existants et notamment les dispositifs de l'alloc suivant un dispositif conventionnel et de voir comment on peut étendre cette mesure à d'autres types de publics, en restant dans les clous budgétaires.

J'espère pouvoir faire une proposition début 2019, en tous cas aboutir avec cela, mais c'est un dossier qui est toujours, bien sûr, au stade des orientations et qui n'est pas encore matérialisé par un arrêté au niveau du Gouvernement. Nous partirions à partir du système de l'alloc.

Pour le schéma de développement du logement public, je propose de vous faire parvenir une note méthodologique qui reprend la feuille de route de l'étude peut-être en annexe des travaux au Parlement.

Concernant le bail glissant, un arrêté a été pris par le Gouvernement wallon pour définir le type d'associations qui relèveront du bail glissant. De mémoire, ce sont les organismes à finalité sociale, comme les AIS, les APL, donc les Associations de promotion du logement, et aussi un certain nombre d'associations qui sont agréées au niveau du code wallon de l'action sociale et de la santé. On a listé, mais je ne les ai toutes en tête. Un arrêté a été pris.

Pour les habitations légères, j'ai déjà été interrogée, je pense par MM. Maroy et Baurain – je crois qu'il y a une question à ce sujet tout à l'heure. Actuellement, on est au stade de la définition des critères de salubrité, de sécurité et d'habitabilité des logements.

Un groupe de travail se réunit régulièrement. L'idée est d'aboutir avec des propositions dans les prochaines semaines, mais c'est assez technique aussi et ils doivent aboutir avec des propositions. L'idée est bien que l'habilitation aboutisse à une réforme en tous cas du Code du logement au niveau de ces critères. C'est en cours également.

Ce seront des critères spécifiques au type de bien mis en cause.

Concernant le consortium adaptable, on poursuit le travail. On a eu l’occasion d’auditionner des membres du consortium il n’y a pas très longtemps, au mois de juin. Ils ont établi un peu l’état d’avancement de cette construction d’une norme. L’objectif est effectivement d’arriver à une norme pour le logement adaptable.

Il est aussi important de voir l’application de cette norme pour le logement privé, mais aussi au niveau du logement public où les critères ne sont pas toujours les mêmes. C’est donc aussi tout un travail technique au niveau des différents groupes. C’est un travail auquel l’AViQ est d’ailleurs aussi associée ainsi que la SWL et la DGO4.

Il y avait une question plus spécifique sur la fusion des structures. Il y a une proposition d’arrêté qui propose la fusion de la SWL, de la Société wallonne du crédit social et du Centre d’étude de l’habitat durable, le CEHD, en une seule structure qui sera l’Agence wallonne de l’habitation durable, l’AWHD.

Une décision de principe a été prise. Ce qui est important, c’est qu’il y a un comité de pilotage qui est mis en place déjà depuis quelques semaines pour accompagner cette réforme. Il y aura aussi un accompagnement extérieur par un consultant spécialisé. C’est un comité de pilotage qui vise à mettre en place les bases de la réforme, à bien identifier les missions de chacun, les outils que chacun utilise en termes stratégiques, mais aussi en termes opérationnels comme la gestion des ressources humaines, la comptabilité, la logistique, les systèmes informatiques. L’idée est donc de proposer alors un mode d’organisation pour la nouvelle agence et une feuille de route pour cette évolution.

Il y a eu une rencontre avec l’ensemble des administrateurs, des directions et des syndicats au sujet de cette réforme. Les deux UAP ont présenté la note d’orientation à leur personnel. L’idée est que le décret puisse être voté au début de l’année 2019 et qu’il y ait deux ans qui soient laissés aux deux sociétés pour mettre en place une transition, gérer une culture de changement pour aboutir à la nouvelle agence.

Il y a aussi eu des contacts avec le Fonds du logement. J'ai d'ailleurs des questions écrites à ce propos. Le Fonds du logement, M. Hazée m'avait déjà interrogée là-dessus il y a quelques semaines. Il présente une structure plus particulière dans la mesure où il n'est pas détenu par la Région wallonne, mais est la propriété de la Ligue des familles. Il y a donc une coopérative.

Il y a une proposition au Fonds du logement d'intégrer cette structure pour globaliser les moyens, avoir une seule structure, compte tenu aussi des enjeux financiers – j'aborderai le problème de la garantie tout à l'heure. Le Fonds du logement n'a pas souhaité, à ce stade – mais les discussions ne sont pas fermées – rentrer dans la structure proposée. Il y a en tout cas une volonté de créer un groupe de travail avec le Fonds du logement, la Société wallonne du crédit social, le cabinet et la DGO4 pour mettre en place des synergies entre les deux structures, notamment en termes d'accès aux services, de type de prêt qui sera octroyé, de grille des taux hypothécaires et un site Internet commun pour guider le citoyen dans tous ces dédales.

L'idée est donc de simplifier aussi le système. Ce groupe de travail est mis en place et va produire des recommandations pour le 1er mars prochain.

Concernant le PWI, je pense que j'ai repris les différents montants en engagement et en liquidation ainsi que les moyens en réallocation.

Pour le Fonds du logement, il y a eu plusieurs remarques à ce sujet. Il faut savoir que les budgets ont été identifiés à partir de ce qu'ils utilisent réellement. Effectivement, un effort a été fait au niveau du Gouvernement et au niveau de plusieurs départements pour coïncider avec la consommation réelle de ces allocations budgétaires.

Concernant le problème de la garantie qui a été identifié par plusieurs d'entre vous, notamment par rapport au fait que le Fonds du logement présentait une garantie de 50 millions d'euros. Les besoins de la Société wallonne du logement en 2019 sont de 200 millions d'euros pour rembourser un crédit *bullet*. C'est un capital qui est remboursé en une fois. Comme je l'ai dit tout à l'heure, il lui faudra 400 millions d'euros en 2020. Il y a donc clairement des lacunes en termes de lissage de l'endettement de la SWL.

La Société wallonne du crédit social a besoin, par ailleurs, de 200 millions d'euros en 2019 du fait du problème du remboursement anticipé, qui est en diminution.

Pour le Fonds du logement, on a effectivement un emprunt garanti de 95 millions d'euros qui va être levé en 2019, auquel s'ajoute la marge de 50 millions d'euros dans le décret budgétaire et les liquidités de 80 millions d'euros qui existent aujourd'hui dans le chef du Fonds du logement. Ils peuvent donc assumer les 120 millions d'euros nécessaires à leur activité hypothécaires en 2019 ainsi que les premiers mois de 2020. Vous voyez que ce que l'on propose colle véritablement aux besoins.

Cette situation appuie néanmoins la nécessité de rassembler les forces du secteur préconisé dans le cadre de la fusion des faîtières du logement et, dans le cas particulier du Fonds du logement, des synergies appuyées entre les différentes structures.

J'ai entendu la remarque par rapport aux tableaux budgétaires qui sont les mêmes qui ont été distribués année par année au niveau des UAP. Je partage votre analyse. Ces tableaux sont compliqués à lire, mais si vous voulez une note complémentaire par rapport à ceux-ci, nous vous la ferons parvenir dans les meilleurs délais, aujourd'hui ou demain matin.

Par rapport aux UAP, les objectifs SEC, qui ont été fixés par le Gouvernement, les entités qui entrent dans le périmètre de consolidation de la Région dépendant du ministre sont :

- le CRAC, qui présente une cible SEC pour 2019 fixée à 69 000 euros ;
- la Société wallonne du crédit social, qui présente une cible SEC à 32 241 000 euros pour l'exercice 2019, c'est-à-dire la même chose que pour l'exercice 2018 ;
- la Société wallonne du logement, qui présente une cible SEC à 39 941 000 euros, contre 18 251 000 euros. On ajoute 20 millions d'euros ;
- le Fonds wallon du logement et ses guichets sociaux ont pour cible de consolider un résultat égal à -865 000 euros. L'année dernière, c'était 5 380 000 euros. On donne 6 millions d'euros.

Pour ce qui est des sous-comptes CRAC, les impacts SEC sont les suivants :

- le CRAC financement alternatif, +47 839 000 euros et le CRAC long terme 6,113 millions d'euros. Voilà pour les chiffres qui concernent l'impact SEC. Il y a des questions très précises sur les AB. Il y en a une ou deux que je n'ai pas eu l'occasion de noter mais pour celles qui concernent le programme public, on verra. Il y a un certain nombre d'AB mais qui sont en fait des programmes historiques et de suivi. Ici, on s'est conformé aux demandes précises de la Société wallonne du logement et c'est pour cette raison que le moyen de paiement est en diminution. Concernant la question de Mme Poulin sur le plan Habitat. Là, effectivement c'est un sujet qui n'est pas abordé dans le volet logement, mais dans le décret réformant le Fonds régional des investissements communaux, on a élargi les investissements éligibles alors qu'auparavant, les investissements qui étaient réalisés dans les zones d'habitat permanent n'étaient pas possibles et donc maintenant, le décret qui est en application à partir du 1er juin 2019, le prévoit explicitement.

C’est dans ce cadre-là et ce sont donc des budgets qui sont à destination des pouvoirs locaux, mais cette thématique n’est pas abordée en tant que telle dans le cadre du volet logement.

Je sais bien qu’il y a deux ou trois questions auxquelles je n’ai pas encore répondu mais je le ferai, si M. Kilic est d’accord, dans le cadre de la discussion AB par AB.

M. le Président. – On retourne maintenant vers les différents intervenants si d’autres personnes veulent intervenir.

La parole est à Mme Poulin.

Mme Poulin (PS). – Je voudrais juste faire une petite remarque. Je trouve que dire que l’on a fait plus en 13 mois qu’en 20 ans de logement social, c’est quand même un peu fort. Je crois que parfois, il faut rester un peu modeste.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives. – C’est surtout le constat et l’état dans lequel j’ai trouvé le secteur. Le constat avec tous les enjeux qui sont cruciaux et l’état dans lequel j’ai trouvé le secteur avec le nombre de logements publics en diminution et dans un état de vétusté. Même si je le reconnais et j’ai toujours reconnu qu’il y avait eu le plan PEI et le plan PIVert, mais il n’y en a plus eu depuis. Notamment, déjà des premières initiatives en matière de rénovation des logements, mais je peux vous dire qu’en allant régulièrement sur le terrain, il y a encore beaucoup de travail à faire dans ce domaine.

Mme Poulin (PS). – Cela je ne dis pas, mais je crois qu’il ne faut pas dire que rien n’a été fait.

Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives. – Vous n’avez peut-être pas entendu l’exposé de M. Collignon et je tenais à lui répondre point par point.

M. le Président. – Comme on dit, les absents ont toujours tort.

La parole est à M. Kilic.

M. Kilic (PS). – J’ai entendu le mot « malhonnêteté intellectuelle » dans le chef de M. Collignon. Pourtant, le taux de croissance des dépenses de la Région wallonne est bien de 6 % entre 2017 et 2019 et nous pouvons constater que les dépenses liées aux logements sont inférieures à ce taux de 6 %. Nous n’interprétons que les chiffres que nous avons en notre possession. Ensuite, vous avez parlé de la fusion de la SWCS et SWL, CEHD. Vous avez parlé d’un consultant. Serait-il possible d’avoir une estimation du coût de cette fusion et surtout le coût de ce consultant ? Vous avez projeté des diapositives, serait-il possible d’en avoir une copie sur la plateforme ?

M. le Président. – Les diapositives, j’imagine, ne devront pas poser de problème. Ce sera envoyé sur la plateforme. C’est comme si c’était déjà fait.

La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives. – Mais le cahier des charges est toujours en cours de réalisation. Il n’a pas été lancé pour le consultant et il le sera dans un prochain avenir mais il y aura surtout des économies d’échelle qui globalement sont attendues de cette fusion. Je crois qu’il faut avoir une approche globale et macro-économique et surtout une approche de performance par rapport à cela.

M. le Président. – Peut-on en rester là pour la discussion générale consacrée au logement ?

Après on entamera les examens article par article.

La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – Bien sûr, on pourra revenir sur certaines allocations, vous avez raison de le pointer. Je revenais sur la réplique à la ministre concernant les différents enjeux. Je commencerai par l’enjeu des moyens parce que Mme la Ministre nous invite à regarder le Plan wallon d’investissement de façon pluriannuelle. Il l’est certes, mais nous parlons bien du budget 2019. J’entends bien qu’il y a déjà eu quelques millions qui ont été investis en 2018. Je les cherche : 19 millions engagés en 2018 avez-vous dit.

Fort bien, on est donc avec 4,2 millions d’euros engagés en 2019 alors que l'on imagine un plan qui prend son envol puisque l'on nous parle de 250, mais on constate que dès la deuxième année, on est plutôt avec un retour presque à ras de terre de 402 millions d'euros. Vous évoquez alors une réallocation. J'avoue que je ne saisis pas bien car on parle du budget 2019 et donc il n'y a pas encore de réallocations, elles viendront plus tard. Vous parlez de 2018 avec vos réallocations ? Il y a donc eu un ajustement budgétaire en 2018 et il y en aura peut-être encore un autre, nous verrons, mais dès lors, cela ne modifie pas le constat que nous faisons par rapport à l'exercice 2019.

Vous avez clarifié les choses sur Rénopack et Accesspack. Je réconcilie ainsi les informations. Une précision complémentaire : Rénopack est bien financé sur les crédits du seul ministre du Budget ? Si je comprends bien, suite à cette refonte, Rénopack est, comme l'Écopack, financé sur le budget du ministre Crucke ? Je n'avais pas vu de ligne budgétaire et je voulais m'assurer que c'est bien chez lui que les crédits se trouvent.

Je n'ai pas bien compris votre réponse sur la garantie du Fonds du logement, je dois bien le dire, puisque vous indiquez, si j'ai bien compris, que 95 millions sont à rembourser en 2019...

(Réaction de Mme la Ministre De Bue)

C'est après 2019 ? J'ai alors loupé une information.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives. – Ils ont en fait les liquidités suffisantes pour faire face à leurs besoins en termes de crédits hypothécaires et donc ils peuvent tout à fait faire face à leur objectif.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – J'enregistre alors votre réponse. Pour ce qui est de la diminution des crédits budgétaires, vous évoquez la consommation. Cela reste toujours étonnant de voir que – c'est ce que j'évoquais aussi tout à l'heure quand on parlait des besoins aux yeux de la Société wallonne du logement – alors que les besoins sont tellement importants, on puisse dire que l'on aligne les crédits sur les demandes des organismes puisque l'on a quand même, que ce soit en prêts ou en créations de logements, plutôt des besoins à rencontrer qu'une situation qui serait déjà idéale. Cela laisse donc un peu perplexe.

Je vous remercie pour vos précisions quant à la restructuration des organismes en charge de la politique du logement. Vous avez amené un certain nombre d'éléments. Nous jugerons sur pièces puisqu'en la matière il peut y avoir des synergies ou des économies d'échelle qui sont positives et créatrices de valeur. Il faut aussi veiller à ce que chaque expertise existante aujourd'hui, chaque force de tel ou tel organisme, puisse continuer à être préservée voire à être élargi à l'ensemble de la structure. Là dessus, forcément, à ce stade, il est sans doute tôt pour exprimer un point de vue. En tout cas, je veux saluer la réorientation prise par le Gouvernement à l'égard du Fonds wallon du logement, avec l'abandon d'une méthode de contrainte pour préférer une méthode de dialogue qui prenne davantage en compte les spécificités juridiques et les éléments de force dans le traitement des dossiers, dans l'approche sociale d'un certain nombre de projets qui caractérisent le Fonds wallon du logement.

J'évoquais tout à l'heure la lutte contre les logements inoccupés et vous avez eu raison de rappeler la modification positive que vous avez faite à l'égard de la manière de prendre en compte comme indice d'inoccupation les indices de consommation des logements en relançant le décret tel qu'il avait été adopté en 2014, en fin de législature, sur initiative parlementaire, d'ailleurs. Vous évoquez un arrêté, pouvez-vous préciser où l'on en est par rapport à cela parce que l'on aura perdu quatre ans avec la suppression de l'ancien ministre et le retour positif que vous avez établi ? L'ancien ministre avait fondé son changement d'approche sur la difficulté d'adopter l'arrêté. Je crois qu'il y avait aussi beaucoup de mauvaise volonté de sa part, mais de votre côté, avez-vous un calendrier pour enfin mettre en œuvre cette disposition à partir d'un outil fiable dans la manière d'approcher, de renverser cette présomption puisque ce n'était jamais qu'une présomption et que, bien sûr, des éléments de fait pouvaient expliquer qu'un logement n'était pas réellement inoccupé, tenant compte de tel séjour à l'étranger ou de tel accident de santé, pour ne prendre que deux exemples ?

Enfin, je reviens sur certaines politiques qui tardent à être mises en œuvre. Vous avez évoqué la clarification entre Rénopack et Accesspack, mais finalement, dans l'allocation de 50 millions d'euros qui sont prévus pour l'Accesspack, quelle est la consommation aujourd'hui en 2018 ou en cours d'année ? Comment les choses sont-elles appréciées ?

J'ai cru comprendre que, pour ce qui concerne le dispositif de financement des frais, qui est une allocation de base distincte, qui passe de 1 million d'euros à 2 millions d'euros, en 2018, les choses n'avaient pas avancé et que l'on reste en attente d'un arrêté dont vous avez parlé tout à l'heure. Ce million-là ne sera pas dépensé. Qu'en est-il de l'enveloppe de financement des prêts qui est alimentée à concurrence de 50 millions d'euros ?

M. le Président. – Est-ce tout, Monsieur Hazée ?

M. Hazée (Ecolo). – Je vais laisser Mme la Ministre répondre parce que, après, je conclurai la discussion générale.

M. le Président. – D'accord, on va procéder comme cela.

La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives. – Je voudrais revenir à l'AB évoquée par MM. Kilic et Hazée, à savoir l'AB 51.10 qui concerne la dotation à la Société wallonne du logement pour l'augmentation de l'offre en logement public. En fait, c'est une AB qui n'a rien avoir avec le PWI, qui est en fait une AB consacrée à l'ancrage. Comme il n'y a plus d'ancrage, c'est en fonction des projets qui sont mis en œuvre progressivement.

Je rappelle que l'on a déjà réalloué cette AB en 2018 pour répondre aux besoins du secteur. On essaie de coller au mieux aux besoins. Toutefois, si des projets peuvent avancer plus vite, on réalloue cette AB. Il n'est donc absolument pas question ici de freiner la dynamique, mais dynamique qui est liée à la mise en

œuvre des plans d'ancrage qui sont précédemment décidés. Ce ne sont donc pas de nouveaux projets.

Par rapport à la fusion des structures, je peux entendre beaucoup de critiques, mais je tiens quand même à rappeler que, dans la précédente DPR, une réforme des structures était aussi proposée et qui n'a pas nécessairement été mise en place. On a été ici assez proactif en essayant de favoriser ce rapprochement parce que tant que l'on n'aura pas un secteur assaini, on ne pourra pas mettre en place des projets qui nécessitent plus d'expertise en Wallonie.

Vous avez raison, Monsieur Hazée, de repréciser que la politique de lutte contre les logements inoccupés nécessite l'adoption d'un arrêté. Cet arrêté n'a pas encore été proposé au Gouvernement, il est en cours de rédaction au niveau de l'administration. J'espère que cet arrêté pourra être lancé début 2019 pour que cette politique soit concrètement mise en œuvre en Wallonie. Je partage votre constat que quatre ans ont été perdus, mais nous, nous sommes là depuis 17 mois.

Pour revenir au 51.10, on a réajusté 12 millions d'euros en fonction des besoins du secteur, mais c'est réellement une volonté de bien répondre aux besoins de terrain.

L'Accesspack, ce sont les 22 millions d'euros qui sont octroyés à la Société wallonne du crédit social pour les crédits hypothécaires qu'elle octroie aux personnes précarisées qui ont deux enfants ou moins. Ce que vous mettez en évidence ici, c'est la politique du prêt « Jeunes », ce prêt à taux zéro dans le cadre duquel le jeune peut financer les frais d'acquisition. C'est en effet un budget qui est inscrit depuis, je pense, 2016 au niveau des crédits. Il y a 50 millions d'euros en code 8 et 2 millions d'euros, qui visent à compenser la différence de taux, notamment par rapport au taux zéro.

L'année dernière, j'en conviens, on était un peu comme au stade de l'allocation-loyer, on n'avait pas encore mis de proposition, mais ici, on a inscrit le projet au sein de l'arrêté du Gouvernement qui, en fait, regroupe l'Écopack et le Rénopack, donc les autres mesures qui concernent en fait les possibilités de crédit, comme aussi le crédit à taux zéro pour aménager le logement pour une personne handicapée.

On a regroupé tous ces dispositifs au sein d'un seul arrêté, mais ce n'est pas l'Accesspack qui, lui, est un autre dispositif.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – J'enregistre donc les précisions, les engagements de calendrier de la ministre, en particulier pour l'arrêté relatif à la lutte contre les logements inoccupés. Elle met en œuvre le dispositif décrétal quant à la lutte contre les logements inoccupés.

Pour ce qui concerne donc – je la remercie encore pour les précisions entre les concepts – les 50 millions d'euros d'avance remboursable, en réalité, je déduis de sa réponse, que nous n'avons rien dépensé en 2018, une fois de plus, et cela s'ajoute donc aux crédits relatifs aux kots, aux crédits relatifs à l'allocation de loyer et l'on en revient à l'idée de la pierre philosophale que le ministre du Budget a exposée hier – le terme est de moi je vous rassure – puisque l'on a un ministre qui annonce à la fois un retour apparent à l'équilibre et d'autres politiques. En réalité, on se rend compte que la manière de faire tenir tout cela ensemble, c'est que concernant un certain nombre de politiques, par des élastiques qu'il tient, par des verrous qu'il peut fermer ou par des difficultés techniques qui peuvent parfois survenir, avec ou sans volonté politique – cela dépend des cas – au bout du compte, un certain nombre de choses n'ont pas lieu et qui permettent donc de tenir en même temps deux discours qui sont apparemment contradictoires. Là-dessus, je vous engage au-delà de votre propre département. Nous y reviendrons d'ici la séance plénière.

J'ai un nota bene pour le président, parce que j'avais questionné tout à l'heure le traitement des ministres et des différences entre eux, en évoquant soit un débat qui se poursuit vendredi soit une réponse qui vient dans le courant de l'après-midi. Je laisse les deux options ouvertes. C'est comme la ministre le souhaite, mais c'est un élément qui peut être clarifié sans doute plus rapidement que vendredi.

Je le dis ici pour ne pas que l'on se rende compte, en fin de journée, qu'il faut suspendre les travaux parce que l'on aurait laissé cela de côté.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre De Bue, qui a la réponse mais doit retrouver la feuille.

Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives. – En fait, déjà cette année, en ce qui concerne le traitement, on est au-delà des 108 ; on est, je pense, à 110. Nous avons donc bien intégré l'indexation et on l'a fait remarquer au cabinet du ministre du Budget. Je sais qu'il y a d'autres ministres qui ont mis d'autres montants – chez Mme la Ministre Greoli, c'est 109 – mais on a bien vérifié, pour 2018, on est à 110. Donc, nous avons intégré l'indexation pour l'année 2019.

Pour les crédits de cabinets, là, j'avais répondu à M. Kilic. En fait, c'est un équilibre global et donc, on a collé à ce que l'on a dépensé en 2018 et l'on estime que 150 000 euros seront suffisants pour les frais de fonctionnement.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – J'enregistre la réponse de Mme la Ministre et je l'en remercie.

C'est donc chez les cinq autres ministres qu'il y aurait une erreur, si je poursuis le raisonnement. Ce sera une pièce de plus aux questions qui portent sur l'équilibre budgétaire puisqu'il y a manifestement des montants qui ne sont pas prévus par rapport à l'entièreté de la dépense. On reviendra donc, chez le ministre du Budget vendredi, à ce sujet.

M. le Président. – Peut-on entamer maintenant l'examen article par article, toujours dans ce package « Logement » ou avez-vous obtenu satisfaction à toutes vos interrogations ?

Y a-t-il un candidat ou pas, sinon nous passons aux Pouvoirs locaux ?

La parole est à M. Kilic.

M. Kilic (PS). – Par rapport au logement du secteur privé, concernant les subventions en faveur d'organismes ou groupements qui participent par leur action à la promotion et à l'aménagement du logement, l'AB 33.01.00, on constate une diminution de 117 000 euros, soit -31 % en moyens d'action et en moyens de paiement. On passe de 375 000 euros à 258 000 euros. Il n'y a aucun justificatif dans ce budget. Pouvez-vous nous expliquer cette diminution, Madame la Ministre ?

Je rappelle que ce crédit est destiné à couvrir les subventions octroyées à des organismes de statut privé qui agissent notamment sur le terrain pour aider les personnes en difficulté à trouver un logement décent ou qui organisent des manifestations destinées à sensibiliser le public sur la qualité des logements.

Cela ressemble ici à une mesure d'austérité et le Gouvernement wallon a réduit drastiquement les crédits aux associations.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives. – Il n'y a absolument pas de mesures d'austérité, Monsieur Kilic, rassurez-vous. C'est juste que l'on s'est basé sur les chiffres de la DGO4 et que nous avons réduit la subvention à l'intention de l'Union des villes et communes pour ce sujet-là parce qu'il y avait effectivement des doublons. Donc on a estimé que les objectifs étaient rencontrés dans d'autres publications.

M. le Président. – Y a-t-il d'autres questions ?

La parole est à M. Baurain.

M. Baurain (cdH). – À l'AB 32.01, c'est le crédit destiné à couvrir une intervention de la Région visant à soutenir la prise en gestion ou en location de logements par les AIS et APL. On constate en fait qu'auparavant, on avait systématiquement une augmentation d'année en année du nombre d'aides. Ici, on n'en a pas. Il n'y a pas d'évolution entre 2018 et 2019. Pouvez-vous nous indiquer ce qu'il faut en conclure ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives. – En fait, c'est l'allocation que vous pointez ici. Là, il y a une réflexion qui est faite et qui est en lien d'ailleurs avec la mise en place de l'allocation loyers pour 2019. Il y a effectivement un emballement budgétaire lié à cela. L'idée est de voir un peu comment maintenir le budget et privilégier les logements de grandes tailles, mais on veut globaliser la réflexion avec la réforme de l'allocation loyers.

M. le Président. – Y a-t-il d'autres questions ?

La parole est à M. Kilic.

M. Kilic (PS). – Donc, le logement secteur public, par rapport à la subvention aux organismes publics pour l'acquisition de terrains dans le but de constituer des réserves foncières. C'est l'AB 63.04.21.

Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives. – Monsieur Kilic, on est bien d'accord c'est dans la DO 16.12, l'AB 63.04 qui vise les subventions pour l'acquisition de terrains dans le but de constituer des réserves foncières ?

M. Kilic (PS). – Exactement.

Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives. – Pourquoi y a-t-il une diminution ?

M. Kilic (PS). – Voilà, les -300 000 euros.

Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives. – C'est sur base des estimations de notre administration et du type de projet qui était proposé.

C'est le même montant qui a été déjà proposé à l'ajustement que l'on a repris pour l'année 2019.

M. le Président. – Une réaction ? Ou on passe à une autre question.

La parole est à M. Baurain.

M. Baurain (cdH). – En logement public, à l'AB 31.04, l'aide aux SLSP. C'est un crédit qui prend en charge la contribution de la Région au Fonds régional de solidarité mis en place en 1993. Le commentaire fait état de besoins évalués à 16 millions d'euros. Or ce sont en fait 23,751 millions d'euros qui sont proposés. Pouvez-vous expliquer, Madame la Ministre, quelle est la destination de la différence – c'est-à-dire un peu

moins de 8 millions d'euros – à propos desquels rien n'est dit, sauf erreur ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives. – C'est l'AB qui concerne en fait les surloyers. Il y a 10 plus 5 millions d'euros consacrés à la problématique des surloyers et le solde pour la constitution du Fonds de solidarité.

M. le Président. – La parole est à M. Kilic.

M. Kilic (PS). – Je reviens à une précédente question lors de l'exposé général.

J'avais pointé une différence entre les crédits inscrits sur le programme « Logements publics » concernant la donation SWL destinée à la création de l'offre de logements publics, c'était l'AB 51.10.11 qui reprend un montant de 38,9 millions d'euros ; alors que la SWL a inscrit à son budget en recettes, en capital à la rubrique « Subvention Région wallonne pour l'augmentation » un montant de 61,4 millions d'euros. Il y a une différence de 22 millions d'euros.

Je rappelle qu'il s'agit d'une subvention destinée à l'augmentation de l'offre de logements publics et vous prévoyez un crédit inférieur de 22,5 millions d'euros.

Comment expliquez-vous cela ?

Qu'en est-il de l'impact SEC ou s'agit-il d'une erreur ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives. – Ce n'est pas une erreur. En cas de besoin, on procède à des réallocations en fin d'année, comme je l'ai dit en réponse à M. Hazée. En fait, c'est la mise en œuvre des programmes d'ancrage précédemment décidés.

M. le Président. – La parole est à M. Kilic.

M. Kilic (PS). – Je ne comprends pas alors pourquoi la SWL a inscrit ce montant-là.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives. – Il y a 12,5 millions d'euros inscrits dans les budgets PWI chez le ministre-président, M. Borsus et la SWL ont fait un projet de budget. Mais, elle l'a modifié, suite à la volonté du Gouvernement, qui est passé hier en conseil d'administration.

M. le Président. – La parole est à M. Kilic.

M. Kilic (PS). – Pourrions-nous avoir la modification de ce budget ?

Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives. – Oui.

M. le Président. – Voilà la réponse est oui.

La parole est à M. Baurain.

M. Baurain (cdH). – Dans l'AB 63.04 « Subventions aux organismes publics pour l'acquisition de terrains dans le but de constituer des réserves financières », ce crédit est destiné à couvrir des subventions accordées aux organismes en vue de constituer des réserves foncières.

Dans votre exposé, vous nous indiquiez que la constitution de réserves foncières en zone d'habitat est soutenue. Or, l'alimentation de cet article nous dit le contraire puisqu'une diminution de 64 % est prévue.

Pouvez-vous nous indiquer ce qu'il en est ?

M. le Président. – Je crains que ce soit exactement la même question que M. Kilic vient de poser.

M. Baurain (cdH). – Au temps pour moi.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives. – C'est le montant que l'on avait déjà réajusté à l'ajustement en 2018 et qui correspond à la demande de l'administration.

M. le Président. – Exprimée deux fois, la réponse est tout de suite beaucoup plus claire.

La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – J'ai une question brève quant au budget de la Société wallonne du logement.

Je ne vous interrogerai pas sur la vente d'herbes mais plus exactement sur le cadastre du logement puisque ce projet a été porté puis a fait l'objet d'un raidissement et d'une suppression, en tout cas d'une mise au frigo ou au congélateur. Il était jadis dans le budget de la Région, il est passé dans le budget de la Société wallonne du logement. Ici, on a une brève évocation. On nous dit telle allocation couvre le déficit et le cadastre. Cela a l'air un peu flou. J'avais envie de vous entendre quant à la volonté politique de mettre en œuvre le cadastre tel qu'il avait été entamé au sein de la Société wallonne du logement.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives. – Je vous propose de faire le point sur le cadastre parce que c'est un sujet qui me tient beaucoup à cœur. J'ai voulu relancer ce projet qui a été largement financé précédemment et qui n'était toujours pas abouti lors de ma prise de fonction.

Dans le cas de la réforme de l'AGW locatif, les simulations de loyers ont été effectuées sur des données disponibles au cadastre du logement.

L'analyse des résultats a permis de mettre en évidence un certain nombre de valeurs, notamment pour ce qui concerne la valeur locative normale attribuée à certains biens inadéquatement fixés.

Les données du cadastre étaient également inexistantes pour une série de logements : les logements de rénovation PEI, PIVert, les constructions neuves depuis 2012 ; ce qui empêcha, au moment voulu, la réalisation d'estimations conformes à la réalité.

Les données disponibles pour les logements cadastrés sont variables ainsi que la qualité des données encodées. Certaines données numériques sont encodées en texte, par exemple. C'est le constat initial.

La décision a été prise de relancer les réunions du comité de pilotage au mois de mai 2018. Les réunions et les décisions qui ont été prises ont permis d'établir en concertation avec le comité technique et scientifique, le CTS, un tableau des données complet précisant les modes d'encodage.

Le projet de circulaire cadastre 2.0 et le fichier Excel reprenant les données encodées ont été approuvés par le comité de pilotage et transmis au secteur afin de commencer le travail d'encodage indispensable au calcul des VLN. Les délais d'encodage et de transmission des données cadastrées ont été fixés par circulaire et sont repris en synthèse. Différents délais sont chiffrés, au 30 septembre par certain type de données, au 31 octobre, 31 mai 2019 et 31 décembre 2019.

Il y a encore une réunion du comité de pilotage ce 26 novembre afin d'analyser les données rentrées par les SLSP au 31 octobre, soit les données prioritaires utiles à l'établissement des VLN, conformément à la grille indicative des loyers. Ces données doivent permettre la réalisation de simulations demandées par le Gouvernement suite à l'adoption, en première lecture, du projet d'AGW.

Ces simulations doivent être disponibles pour le dépôt du dossier en troisième lecture.

Il faut savoir que, dans le cadre d'une réallocation du budget 2018, on a octroyé 1 million d'euros supplémentaires à la SWL, afin de compléter ce montant et donc, permettre une répartition entre les SLSP d'un montant de 4, 2 millions d'euros pour réaliser cet encodage. En tout cas, pour 2019, il n'y a pas de budget prévu dans le budget du Gouvernement wallon, ce sont des budgets qui ont été octroyés précédemment.

Il y a 3,2 millions d'euros plus 1 million d'euros qui ont encore été octroyés pour la finalisation, mais je crois que le montant total – si je ne me trompe pas – est de 13 millions d'euros.

M. Hazée (Ecolo). – Ce qu'il m'intéressait d'entendre, c'est que le projet va être reconduit à sa bonne fin et le travail se poursuit durant l'année 2019.

(Réaction de Mme la Ministre De Bue)

Je vous remercie.

Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives. – L'objectif est de répondre aux demandes dans le cadre de l'AGW pour la réforme du calcul des loyers. Il y a un objectif et toute une série d'étapes qui sont identifiées avec les données qui doivent être disponibles selon un calendrier très précis. Tout doit être fait pour le 31 décembre 2019.

M. le Président. – La parole est à M. Kilic.

M. Kilic (PS). – La question porte sur l'AB 81.07.41 « Prise de participation dans le capital des sociétés de logement ». Ici, on voit une augmentation des moyens de paiements de 3,25 millions d'euros. Pour rappel, lors de l'initial 2018, nous avions dénoncé la diminution de 11,3 millions d'euros en moyens de paiement. Le crédit avait été ramené à zéro, confirmé lors de l'ajusté.

Ce crédit est destiné à mettre en œuvre le plan d'aide de 60 millions d'euros décidé par le Gouvernement sous la précédente législature en faveur de trois sociétés de logement en grande difficulté financière, à savoir « Toit et Moi », « La Maison liégeoise » et « La Sambrienne ».

Sauf erreur, sur les 60 millions d'euros, il me revient qu'il resterait 13 millions d'euros à répartir. Le montant de 3,25 millions d'euros est inscrit à l'initial et, dans votre justificatif, il est mentionné laconiquement : « Le budget 2019 permettra de couvrir l'encours existant ». Pourriez-vous me donner de plus amples explications ? Sur quelles bases ce montant a-t-il été inscrit à l'initial 2019 ? Sur base du budget 2019 de la SWL ? Celle-ci n'a pas prévu de crédit ni en recettes ni en dépenses. Qu'en est-il, Madame la Ministre ? Ce n'est pas clair. Cela mérite des précisions.

Les budgets inscrits au Parlement wallon doivent correspondre avec les montants inscrits sur le budget de la SWL et ce n'est pas le cas.

Comment expliquez-vous l'impact sur 2018 pour libérer une partie en 2019 ? Ce montant sera-t-il suffisant pour répondre aux besoins de ces trois sociétés ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives. – Le montant repris à cette AB sert bien à liquider l'encours de la recapitalisation des quatre sociétés de logement de service public en difficulté – trois suite à la fusion du Foyer marcinellois et la Sambrienne en 2013.

L'information que nous avons est que l'encours qui reste est bien un montant de 3,25 millions en crédits de liquidation, tel que repris à l'exposé particulier. Je n'ai pas l'information des 13 millions d'euros. Ce versement clôt le dossier de recapitalisation qui devra faire l'objet d'un examen par le comité d'accompagnement de commissaires spéciaux récemment ressuscité.

M. Kilic (PS). – Madame la Ministre, pourquoi n'est-ce pas alors repris dans le budget de la SWL ?

Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives. – Ils rectifieront leur budget comme ils doivent le faire.

M. le Président. – Y a-t-il une autre intervention ? On est toujours dans la discussion article par article. Peut-on passer aux pouvoirs locaux ?

Nous passons alors aux pouvoirs locaux.

Nous irons plus dans le détail avec des interventions AB par AB.

La parole est à Mme Poulin.

Mme Poulin (PS). – Tout d'abord, on voudrait saluer le travail du Gouvernement qui nous a remis les documents budgétaires dans les délais réglementaires. Ce n'est pas si mal.

Par contre, on peut constater que cela s'est fait au détriment du contenu. On peut déplorer un manque d'explications au sein de l'exposé particulier de Mme la Ministre. Ainsi, beaucoup de variations ne font l'objet d'aucun commentaire. On diminue ou l'on augmente, mais on n'a aucune information là-dessus. On y reviendra.

Pour en revenir au fond, tant sur le projet du budget que sur la note d'orientation, je pourrais dire que l'on est resté un peu sur notre faim et j'ai repris deux de vos commentaires lors de votre exposé. Vous mentionnez que « l'année 2019 sera riche pour les pouvoirs locaux ». Plus loin, vous dites qu'« il n'y aura pas d'économies aux pouvoirs locaux ». J'ai l'impression que les décisions prises au niveau du budget ne sont pas en connexion avec la dure réalité que vivent les finances communales.

On est déjà intervenus à plusieurs reprises sur l'état des finances communales et sur les difficultés rencontrées par les pouvoirs locaux ne fût-ce que pour accomplir leurs missions de base. Par exemple, je pourrais revenir sur l'épisode de la charge des pensions. On a mis en œuvre un incitant régional qui sera financé par les provinces – on y reviendra aussi – pour la création d'un second pilier de pension. C'est une chose positive pour les agents et c'est aussi une chose positive de faire un incitant. Néanmoins, à mon avis, ce qui pose un souci aux pouvoirs locaux, c'est que, aujourd'hui, si l'on veut revenir en arrière et assumer les charges du passé, il faut le faire sur fonds propres et cela peut parfois s'élever à des montants très importants, même si la commune a nommé des agents. Rien n'est mis en place justement pour aider les communes à faire ce pas en arrière. Au contraire, on a plutôt supprimé l'intervention régionale dans les prêts d'aides extraordinaires à long terme.

En septembre dernier, la banque Belfius sortait son étude sur les finances locales. On lisait les défis des communes pour demain, la prise en charge notamment des pensions tant pour les agents statutaires que pour les contractuels, l'augmentation de la pauvreté, le vieillissement de la population, mais aussi son augmentation avec des conséquences tant sur le plan politique, dans la politique du logement, que de besoins supplémentaires de service public – les crèches, les écoles, les infrastructures sportives et culturelles, les résidences service, les services de maintien au domicile.

Cette étude faisait également remarquer que l'équilibre à l'exercice propre des communes était obtenu souvent grâce à l'inscription de montants de crédit spécial de recettes, de la reprise de provisions, mais aussi de l'autorisation de l'inscription aux exercices antérieurs des cotisations de responsabilisation en matière de pensions.

L'étude MAHA, encore plus récente et toujours réalisée à l'initiative de Belfius, est aussi préoccupante quant au résultat des institutions hospitalières et plus particulièrement des institutions hospitalières publiques.

Le même constat peut être fait pour les zones de police et les zones de secours, où les besoins sont criants et où l'État fédéral ne prend pas ses responsabilités et laisse de nouveau la charge de ces zones aux pouvoirs locaux.

À chaque fois, c'est sur les communes que le transfert de ces charges s'opère. On peut aussi constater qu'il n'y a pas de recettes supplémentaires dans les communes, sinon d'augmenter l'imposition. Le *tax shift* fait que l'IPP diminue avec des charges de plus en plus importantes.

Les communes n'auront pas la capacité de faire face et donc répondre aux attentes des citoyens. Quand on voit le budget, cela ne semble pas être le centre des préoccupations. On développe des aides, par exemple,

au niveau informatique. Je ne dis pas que ce n'est pas utile, mais je crois que l'on ne va pas aux priorités.

Les initiatives que vous prenez, ce sont souvent les autres qui doivent les payer. Je pense notamment à l'incitant financier pour le deuxième pilier de pensions – là, ce sont les provinces qui paient – et aux réductions du précompte immobilier, qui vont être à mon avis de plus en plus sollicitées comme M. le Ministre Crucke en fait la publicité. Toutes ces réductions, ce seront donc les provinces et les communes qui paieront cette mesure.

L'augmentation de 20 millions d'euros de subvention au FRIC sans indexer les montants de base, c'est le futur gouvernement qui les paiera puisqu'il n'y a aucun moyen de paiement prévu. L'augmentation des crédits d'engagement pour les compensations du plan Marshall sans augmenter les crédits de liquidation, c'est de nouveau sur le dos du futur gouvernement.

Vous avez supprimé l'intervention régionale dans les prêts d'aide extraordinaire à long terme pour les communes en difficulté structurelle au risque d'alimenter un effet boule de neige au niveau de l'endettement.

Enfin, le dernier exemple en date est le refus de la Région de prendre en charge les cotisations communales pour l'utilisation de POWALCO, la plateforme utilisée dans le cadre des impétrants.

Chacun a l'habitude de dire que la commune est le pouvoir le plus proche du citoyen – et c'est vrai –, mais quand les moyens manquent, les services rendus aux citoyens vont aller en diminuant. Au vu de l'évolution actuelle et des charges supplémentaires qu'elles doivent supporter, le principe de neutralité budgétaire est souvent oublié. Elles ne pourront plus qu'enregistrer à long terme. On va oublier les voiries et les investissements. Ce que l'on pourra faire, c'est enregistrer les naissances et enterrer les défunts.

Je trouve que la note d'orientation n'est pas très riche. En ce qui concerne les provinces, on ne sait de nouveau pas comment elles vont être assaisonnées. On constate la politique de diminution des Fonds des provinces pratiquée depuis deux ans : -5 % au budget 2018, -3 % au budget 2019 et à cela s'ajoutent les 10 millions d'euros retirés pour financer l'incitant fiscal du second pilier, soit 7,5 millions d'euros en 2018 et 14 millions d'euros en 2019.

Quel sera l'impact de cela sur les communes parce que les provinces donnent pas mal de financements aux communes ? Comme je l'ai dit précédemment, on ne sait toujours pas comment cela va tourner au niveau des provinces. Quand pensez-vous annoncer les orientations de la réforme ?

Au niveau des grandes villes – je ne suis pas spécialiste parce que je viens d'une commune rurale – o, put regretter l'absence d'indexation des moyens qui leur sont dévolus. Quand on connaît les difficultés rencontrées dans les centres-villes et les besoins criants dont on nous fait part, c'est incompréhensible. Le rôle des villes et leurs demandes en matière de logement, de rénovation et d'insertion sociale sont indéniables. Outre ces rôles, on leur demande aujourd'hui d'assumer leur transformation en *smart cities* et d'optimaliser leur fonctionnement. Pour que les villes puissent assumer leurs missions et leur mutation, il faut, comme dans les communes rurales, leur donner les moyens.

En ce qui concerne la rénovation et la revitalisation urbaine, on voit aussi un désinvestissement en la matière ; signe sans doute d'un désintérêt pour les villes et des problèmes qui y sont rencontrés. Les crédits de liquidation de ces budgets sont ainsi globalement en baisse de 4 % par rapport au budget 2017.

Ce sont là deux exemples de politiques sacrifiées par le Gouvernement, notamment au profit d'une réforme fiscale orientée vers les plus nantis.

Au niveau des travaux subsidiés, on vante l'augmentation de 20 millions d'euros de l'enveloppe réservée au Fonds d'investissement régional. Il s'agit avant toute chose d'une charge reportée sur le prochain Gouvernement puisque aucun des 20 millions nouveaux promis ne sera liquidé en 2019. Or, sur deux budgets, ce Gouvernement n'aura pas permis d'impulser un changement significatif puisqu'il ne prend pas la peine d'indexer les montants octroyés dans le cadre. Ce sont donc un budget et une note d'orientation qui sont pour nous un peu flous, où les vrais problèmes sont occultés. Je dirais que pour gérer les finances de ma commune, je vais vous donner un exemple criant, depuis 2015, l'augmentation de la zone d'incendie est passée de 300 000 euros à plus de 1 million d'euros avec aucun euro de recettes supplémentaires. On doit faire face à ce genre d'augmentation. C'est la même chose dans les zones de police. C'est la même chose dans les transferts CPAS. Quand on aura payé les transferts et le personnel, que l'on dégraisse de plus en plus parce qu'on ne sait pas faire face, il ne restera à l'exercice propre pratiquement plus rien pour, notamment, je pense, aux entretiens de voirie et, dans les communes rurales de voirie, il y en a. Chez moi, il y a plus de 400 kilomètres de voirie et on ne sait plus mettre un euro pour les entretenir.

M. le Président. – La parole est à M. Culot.

M. Culot (MR). – Évidemment, on ne peut pas présenter un budget en équilibre en augmentant les budgets de l'ensemble des secteurs sans jamais augmenter les recettes. Ce qui, de ce que je viens d'entendre, était plutôt le choix du groupe socialiste. Je remarque quand même que, de manière générale dans le budget et dans le volet des pouvoirs locaux en particulier, il y a un effort d'amélioration de la gouvernance. C'est le point commun des différents

textes qui nous ont été soumis en commission ces derniers mois et le projet de budget il doit être étudié dans ce cadre. Quand, successivement, on analyse en commission le PST – programme stratégique transversal – avec cette volonté d'un dialogue renforcé entre politique et administration, cette volonté de transparence et de gouvernance augmentée. Quand s'ensuit la volonté de renforcer les synergies entre communes et CPAS pour aussi mettre en œuvre des économies d'échelle. Quand on continue les différentes réformes par une incitation à développer le deuxième pilier en matière de pension des agents locaux via une aide de la Wallonie alors que je rappelle que la problématique des pensions, ne relève quand même pas directement des compétences de la Wallonie, mais bien du Fédéral, je vais y revenir.

Quand on met aussi en œuvre des politiques nouvelles pour l'aide à la formation des agents communaux et quand on garantit les moyens du Fonds des communes ou de la politique des grandes villes, je ne pense pas, à la différence de ce que je viens d'entendre, que l'on fait une politique qui aura pour conséquence que les communes ne pourront plus faire qu'enregistrer les naissances et enterrer les défunts. Pour la caricature, on pourra donner le premier prix mais pour l'objectivité, je pense que l'on repassera.

En matière de pensions en particulier, un mot complémentaire, c'est une somme, sauf erreur, d'environ 10 millions d'euros par an qui est prévue en soutien aux communes pour le développement de ce deuxième pilier qui vise quand même à offrir une aide de la Wallonie vis-à-vis des communes par rapport aussi à des situations de déresponsabilisation chronique et du fait que si l'on désinvestit dans l'emploi statutaire mais que l'on veut continuer à payer les pensions, il faut bien, à un moment donné, que quelqu'un s'y colle.

Le Fédéral a pris des mesures. La Wallonie vient, comme promis, renfoncer l'aide aux communes pour assumer cette charge des pensions, mais on ne peut pas dire à chacun des niveaux de pouvoir que c'est à l'autre de payer. Il faut trouver un équilibre et je pense que la majorité tente d'obtenir cet équilibre.

Par ailleurs, que ce soit pour le FRIC ou pour d'autres politiques, que la charge mise sur les gouvernements futurs, c'est un peu l'hôpital qui se moque de la charité. On parle ici de sommes certes importantes mais qui restent anecdotiques par rapport au poids que fait penser le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur les gouvernements à venir. Je veux bien que l'on critique un Gouvernement parce qu'il prévoit un plan qui porte des charges sur les gouvernements futurs, mais je pense que le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne souffrira pas de la comparaison si l'on évoque le Pacte d'excellence et l'ensemble des mesures projetées dans le cadre de celui-ci et dont on ne connaît absolument pas le financement avec, au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, un budget qui, sauf erreur de ma part, n'est pas déjà à l'équilibre. Un peu de modération serait peut-être opportun par rapport à cela.

Enfin, s'agissant des provinces, il faudrait savoir si l'on accuse la majorité de les supprimer sans autre forme de procès, ce qui ne me paraît plus être la critique actuelle, ou si effectivement on reconnaît que l'on veut une réorientation de la politique des provinces ou de la supracommunalité de manière générale, ce qui est le chemin progressivement pris par la majorité. Qu'il y ait un tassement, une diminution du Fonds des provinces, je pense que c'est un choix qui est assumé. Ce choix devra être mis en parallèle avec sans doute des rééquilibrages en termes de compétences et la suppression de certains doublons. Je pense que c'est plutôt de bonne gouvernance et qu'à ce stade cela ne remet pas en cause la pérennité de l'institution dont, de manière générale, les budgets se portent plutôt mieux que celui des communes, voire celui de la Wallonie ou, a fortiori, encore plus de l'État fédéral.

Ne crions pas au loup ou au feu a, ors qu'il s'agit simplement d'ajustement et d'une évolution vers une politique davantage supracommunale qui peut aussi répondre aux craintes que je viens d'entendre s'agissant des hôpitaux, des institutions hospitalières publiques. Je pense effectivement que davantage de supracommunalité, davantage de partage quant au poids que représentent les hôpitaux publics pour certaines communes, c'est-à-dire uniquement pour celles qui sont membres d'une intercommunale hospitalière, on peut trouver des solutions, il y a peut-être davantage de solidarité entre les communes et via aussi la politique des réseaux hospitaliers. Je pense qu'à cet égard, Mme la Ministre viendra prochainement avec un projet de décret établissant, favorisant ou aidant les collaborations entre institutions hospitalières publiques et hôpitaux privés pour justement davantage synergies et moins de gaspillages. On essaie d'avoir une approche globale et favorable aux intérêts des citoyens sans estimer que demain, on rase gratis ou que l'on peut se permettre d'augmenter sans modération l'ensemble des budgets.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – J'ai envie de commencer par deux points positifs. D'une part, dans la note d'orientation, je veux remercier Mme la Ministre d'avoir clairement écarté les anciens desseins d'une fusion entre commune et CPAS. Le principe de cette évolution était déjà acquis, mais on a aujourd'hui une confirmation explicite de ces enjeux à la fois quant à la promotion des synergies, à leur balisage, mais aussi à la clarification de ce qu'il n'est pas question de fusion des communes et des CPAS. Cela méritait d'être dit. Deuxièmement, je veux aussi saluer l'investissement qui est fait en termes de formation, a fortiori s'il découle d'une concertation avec les organisations représentatives du personnel, même si, mais on y reviendra tout à l'heure, je n'ai pas

vu la trace budgétaire de l'engagement qui est annoncé dans la note d'orientation et même si je m'écarte peut-être un peu de la formulation de la lettre de la note d'orientation lorsqu'il faut écrire ou qu'il faut lire que : « Les modes d'action et les manières de gérer les dossiers n'ont plus rien en commun ni avec ceux des ronds de cuir de Georges Courteline ni avec ceux des fonctionnaires qui ont simplement l'âge de nos parents ». J'avoue que j'étais un petit peu étonné de ce langage de la plume de la ministre. Je précise que c'est une citation et que ce n'est pas moi qui ai parlé en l'espèce, c'est à la page 3 de votre note. Je ne sais pas qui vous visez lorsque vous visez ces fonctionnaires qui ont simplement l'âge de nos parents, j'y vois un propos peu compréhensible et je ne qualifierais pas davantage de ronds de cuir de Georges Courteline, mais l'honnêteté commande de dire que je n'aurais pas pu rencontrer ces personnes puisque c'est un auteur d'un temps passé. Je l'ai vu sur l'encyclopédie et je ne le connaissais pas.

Troisièmement, j'en viens aux enjeux de financement et en particulier des financements des pouvoirs locaux où je rejoins le commentaire de Mme Poulin, à la fois par rapport au contexte dans lequel cet exercice budgétaire s'inscrit et à la fois quant à l'absence de suite de la part du Gouvernement en termes de crédits de liquidation par rapport au Fonds régional pour les investissements communaux. Il y a là une logique où, finalement, il est un peu facile de raser gratis si, au bout du compte, la note est envoyée aux successeurs.

En matière de pensions, nous avons bien vu que ce que vous aviez annoncé se retrouve confirmé dans les documents. En même temps, nous voulons ici redire notre regret de ne pas avoir entendu la ministre lorsqu'on lui demandait de porter la voix pour défendre le point de vue des communes, le point de vue des pouvoirs locaux, lorsque le Gouvernement fédéral a entrepris, au pas de charge, sa réforme des pensions des agents des pouvoirs locaux. Nous aurions aimé entendre Mme la Ministre comme ambassadeur de cette voix des pouvoirs locaux, ce ne fut pas le cas, et nous revenons donc ici avec un deuxième pilier qui est un choix, à nos yeux, moins efficace, moins solidaire, moins équitable.

Quant à se faire fort d'une intervention dans les compétences du Fédéral, pour moi, c'est plutôt un regret de devoir mobiliser des moyens régionaux pour venir contrebalancer des reculs importants. On comprend bien, évidemment, la volonté du MR de chercher à faire passer la pilule, mais, au bout du compte, c'est bien là-bas que le problème se trouvait.

Après l'enjeu des moyens, j'en viens à certaines réformes.

Pour ce qui concerne les grandes villes, on ne va pas anticiper la discussion que nous aurons de façon approfondie d'ici quelques semaines à partir de votre projet de décret. Nous réitérons dès lors qu'il est question de grandes villes, dès lors qu'il est question de perspectives de développement urbain, le regret que l'ensemble des grandes villes wallonnes ne soit pas retenu dans cette perspective. On ne voit pas bien pourquoi Tournai et Namur restent au bord du dossier et pourquoi elles ne mériteraient pas cette perspective développement urbain que vous appelez de vos vœux.

Pour ce qui a trait à la réforme des provinces, la note d'orientation reste, en l'état, indigente. J'entends la reformulation de l'ambition par M. Culot. On est très loin de ce que disait, par exemple, M. Chastel en juillet 2017. Je sais qu'un autre président de parti a dit qu'il n'avait rien à dire chez lui – ce n'est pas mon affaire – mais, en tout cas, je vois le grand écart entre ce qui était dit à l'époque et ce que M. Culot dit ici et qui me paraît effectivement plus conforme à ce que l'on voit. Malheureusement, il semble que ce soit M. Culot qui ait raison.

Enfin, on ne dit pas un mot, dans votre note d'orientation, des enjeux de gouvernance publique. On sait que des décrets ont été adoptés, on sait qu'un travail important reste à faire pour les recommandations la Commission d'enquête Publifin soient mises en œuvre. J'ai d'ailleurs, tout à l'heure, salué peut-être un point d'inflexion intéressant dans le chef du Gouvernement, mais je reste un peu déçu – le mot est faible – de ce que la note d'orientation de l'année qui vient n'en dise rien, un peu comme si ce n'était plus un enjeu, alors qu'il reste beaucoup de travail.

Voilà, Monsieur le Président, un certain nombre de considérations par rapport à cette discussion générale.

M. le Président. – La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). – Je m'inscris dans ce débat pour souligner quelques éléments au niveau de la politique menée et pour indiquer qu'au niveau de l'élaboration des plans stratégiques transversaux, c'est un décret que nous avons récemment voté après qu'il y ait eu nombre de communes qui se sont essayées à la mise en application de ce plan stratégique. On verra, dans les faits, comment les choses vont évoluer, mais il est clair que cela passera également par la mise à disposition de moyens à l'égard des pouvoirs locaux. Je reste en effet convaincu – je vous avais en fait part lorsque nous avons voté ce décret – qu'il faudra des moyens, il faudra du temps, il faudra former les gens pour aboutir à l'élaboration de ce plan stratégique. J'aimerais que vous puissiez nous indiquer quels sont les moyens qui vont être mis à disposition des pouvoirs locaux pour les inciter à s'inscrire dans cette voie, qui est peut-être une voie de bon sens en termes de gestion à moyen et long terme, mais qui pose quelques difficultés en termes de coordination et d'application en fonction de la taille des communes dont on est responsable.

Concernant la formation, je souscris à l'idée qu'il faille continuer à former les agents – la formation continuée est un élément important.

M. Hazée a cité Georges Courteline...

M. Hazée (Ecolo). – C'était Mme la Ministre qui citait Georges Courteline.

M. Fourny (cdH). – Je cherchais à savoir qui était Gustave Thibon – je ne sais toujours pas qui c'est – en tout cas vous avez été inspirée, Madame la Ministre, puisque celui-ci disait : « Rien n'indispose plus le conformisme que le manque de formation ». Le brave Gustave a peut-être raison.

Il faut effectivement continuer à former les agents.

Pensez-vous que l'enveloppe qui est dévolue à ce stade est un premier geste ? Quarante euros par agent par année, convenez quand même que cela fait un peu ridicule à la taille de la Wallonie et, parfois, à la taille des budgets communaux, lorsque l'on connaît le prix des formations, celles qui sont assurées par l'Union des villes et des communes de Wallonie mais aussi toute une série de formations particulières en matière de marchés publics et autres qui coûtent évidemment beaucoup plus cher et qui ont le mérite de pouvoir maintenir nos agents à un niveau de qualité d'excellence suffisant. Il faudrait peut-être que l'on entrevoie aussi à l'avenir davantage de former et d'aider à la chose.

Deuxième élément, concernant la réforme des provinces. Madame la Ministre, nous abondons évidemment dans le sens de la réduction du Fonds des provinces et de sa réorientation au niveau budgétaire. C'est peut-être l'occasion, dans le cadre de cette discussion générale, d'aborder avec vous cette fameuse réforme des provinces et de voir sous quel angle le Gouvernement va l'aborder. Il y a deux manières de voir les choses : la manière institutionnelle, l'organisation institutionnelle de la province et la réorganisation de ses compétences. J'aimerais que vous puissiez nous dévoiler un coin du voile par rapport à cette question afin que nous puissions entamer aussi un débat sur la question – cela me paraît être intéressant.

La question des pensions, là, il est vrai que nous nous retrouvons face à une difficulté financière. Le montant budgétaire global a été estimé à 30 millions d'euros. Donc, l'effort produit par la Région est de dégager 10 millions d'euros par an pour soutenir les pouvoirs locaux au travers d'appels particuliers. Pourriez-vous nous indiquer de manière précise comment les choses vont évoluer pour rentrer dans ce canevas ? De l'expertise sera-t-elle apportée aux communes pour faire l'état des lieux de la situation par rapport à l'étape de cotisation de responsabilisation, de projections à venir, la création d'un second pilier, les incitants et les besoins en termes de phasage temporel ? Y aura-t-il des aides concrètes en termes matériel, d'expertise, d'accompagnement des communes ? C'est une question que beaucoup de municipalistes se posent au regard du défi face auquel nous sommes confrontés.

Le droit de tirage, on en a parlé.

Je voudrais également revenir sur la question qui a fait débat l'année dernière et sur laquelle vous aviez apporté une réponse évasive, mais qui pose, à mon estime, un réel problème. Nous avons le Fonds des communes, d'une part, il y a la politique des grandes villes dans laquelle certaines ont été reconnues et puis, à côté de cela, il y a encore, de manière complémentaire, le mécanisme de garantie du Fonds des communes dont certaines communes, en l'occurrence Charleroi et Liège, en particulier, peuvent bénéficier. C'est encore une aide complémentaire. Or, on a pu constater l'année dernière, en regardant les chiffres, que pour ce qui concerne l'aide allouée complémentaire à Charleroi, les perspectives sur 2040 étaient de zéro, mais pour ce qui concerne les perspectives en matière budgétaire pour Liège, les montants devenaient exponentiels au gré du temps, puisque l'on en était, l'année passée, à un montant de 3,3 millions d'euros. Cette année-ci, on est à un montant de 6,3 millions d'euros.

Donc, au gré du temps – l'on voit l'évolution pour ce qui concerne l'impact au niveau des finances budgétaires – au niveau de l'impact budgétaire pour la Région, ce n'est pas rien. On est, pour 2018, à un montant de 3 699 607 euros.

On va monter en 2019 à un montant de 6 millions d'euros donc on double. Ainsi de suite au grès du temps et ce, en faveur de la seule ville de Liège. Ne pensez-vous pas qu'à un moment donné il faudrait quand même se réveiller et voir s'il y a encore lieu de maintenir ce mécanisme qui ne profite qu'à une seule ville au détriment de l'ensemble des communes wallonnes lorsque l'on sait qu'il y a à côté de cela des dotations complémentaires qui sont déjà prévues pour la politique des grandes villes ?

Fonds des communes, politiques des grandes villes plus la dotation complémentaire, cela commence à faire un peu beaucoup. Quand on voit l'état dans lequel la ville de Liège se situe au niveau de la gestion de ses pensions, cela pose question. On se demande où tout cet argent – excusez-moi l'expression – « fout le camp ».

Ne devons-nous pas poser le problème et nous poser la question de savoir s'il faut maintenir ce type de politique particulière à l'égard de la ville de Liège ? Je pose la question, je souhaiterais avoir une réponse parce que ce n'est pas neutre en termes d'impact financier, cela a des conséquences extrêmement importantes et tout cela au détriment des autres.

Pour terminer par rapport au fonds régional d'investissement, le FRIC, 20 millions d'euros sont prévus. Il y a 45 millions d'euros de prévus. Il y a également un complément de 20 millions pour le PWI. Là, comment les choses vont-elles se décliner pour ces

20 millions d'euros ? Y aura-t-il des appels ? Y aura-t-il des droits de tirage ? Y aura-t-il des perspectives ? Si vous pouviez également nous informer sur les perspectives en cette matière, je vous en saurais gré.

Voilà en quelques mots, les quelques questions que je souhaitais vous poser à ce stade.

M. le Président. – La parole est à M. Culot.

M. Culot (MR). – Je voulais dire deux mots.

Le premier sur les provinces. Il faudrait quand même relire la Déclaration de politique régionale. Je ne pense pas qu'y figurait la volonté de supprimer l'institution dans le cadre de cette législature-ci. Je rappelle du reste que cela nécessite des majorités dont l'actuelle majorité ne dispose pas. Par contre, que l'on ait annoncé une réflexion d'envergure sur l'avenir de l'institution voire sa suppression, effectivement, mais dans un schéma supra communal qu'il faut définir, c'était bien le cadre du débat et je ne vois pas là beaucoup de différences entre ce que M. Chastel peut dire par ailleurs et ce que nous disons ici. Ceci pour que la correction soit établie.

Deuxième mot succinctement sur la ville de Liège. J'entends que M. Fourny est en grande forme aujourd'hui, mais sur la ville de Liège…...

M. Fourny (cdH). – On peut encore parler de Publifin, vous voyez ?

M. Culot (MR). – Oui, et bien je suis capable de parler de tas de choses.

Mais sur la ville de Liège, je rappelle quand même que la Déclaration de politique régionale apporte aussi une importance très grande à la politique de la ville et des villes en particulier. Que les villes concentrent aujourd'hui un grand nombre de charges et n'aient pas toujours toutes les recettes nécessaires pour assumer ces charges, c'est valable pour Liège, pour Charleroi, pour Mons.

Dès lors, la politique de la ville est quand même une politique à laquelle notre Gouvernement et notre Parlement doivent être attentifs. S'agissant de la question de savoir si les finances de la ville de Liège ont été bien tenues ou pas, je dirais que je suis apaisé pour l'avenir puisque Mme Defraigne va les reprendre. Il y a peut-être eu des inquiétudes pour le passé puisque M. Firket les gérait. Mais j'imagine peut-être que le changement de majorité à Liège-Ville a induit un certain nombre de propos que je viens d'entendre.

M. Fourny (cdH). – Avec ce qui est vendu au niveau du groupe Publifin, il n'y a pas de problème vous allez boucher les trous.

M. le Président. – La parole est à M. Collignon.

M. Collignon (PS). – Après ce débat intra majorité qui est fort large, comme on le sait, cela nous augure quelques mois qui seront pétillants, mais c'est avec plaisir.

Je ne vais pas redire ce que ma collègue a dit et je vais me concentrer sur quelques points.

D'une part, il y a effectivement les budgets, il y a votre note d'orientation. Je me réjouis d'avoir entendu M. Culot parce que sur 4 types dans votre note d'orientations, il y a un décret qui est passé : programme transversal stratégique PST que l'on a discuté longuement à l'occasion du décret. Il y a la problématique des synergies que l'on a discutées longuement à l'occasion du décret.

Il y a ce que vous devez subir du Fédéral où, effectivement, à l'instar de ce que M. Hazée a exprimé, on ne peut pas dire que vous avez soutenu les pouvoirs locaux. On peut s'offrir au fait qu'il y a dit des incitants ou des droits de tirage à la formation pour permettre que les communes soient plus efficaces puis surtout que leur personnel puisse trouver à s'upgrader et se trouver mieux dans leur fonction.

Ceci étant, on ne peut pas dire que vous vous préoccupez de la situation des pouvoirs locaux qui subissent, malheureusement des charges d'autres niveaux de pouvoir.

À l'inverse, je vais citer l'exemple des zones de secours et je regrette de me répéter. Vous diminuez le Fonds des provinces, c'est sous enveloppe fermée. Vous allez reprendre de l'argent, non pas aux provinces mais aux communes.

J'en ai déjà fait la démonstration, vous m'aviez dit que ce ne serait pas le cas, c'est le cas.

Vous m'aviez dit que les provinces étaient libres dans leur autonomie de le faire ou de ne pas le faire. Elles le font.

Cela diminue d'autant les 10 % que l'on doit concéder aux zones de secours. Les zones de secours – ma collègue vient de l'exprimer – c'est encore une obligation qui vient d'une loi du Fédéral, et peu importe qui est au pouvoir, la sécurité du citoyen a un coût. Le problème, c'est que l'on n'est plus dans les normes annoncées et que ce sont les pouvoirs locaux qui doivent les assumer.

Vous allez encore d'autant restreindre l'aide que les provinces peuvent apporter aux communes.

Je suis content d'entendre M. Culot parler de projet de décret. Je cherche dans la note d'orientation, il n'y a toujours pas de trace de ce projet de décret qui viendrait inciter à la supracommunalité, inciter les communes notamment en matière hospitalière. Désolé, je n'ai pas le

même niveau d'information. Ce qui est prévu dans notre règlement ne trouve pas place à ce niveau-là.

C'est un peu dommage que dans une note d'orientation – c'est votre dernier budget – quelques objectifs soient passés à la trappe.

Pas un mot sur la supracommunalité. Les communes sont en difficulté. C'est vrai que c'est une voie, les économies d'échelle, on en a parlé dans le cadre des piscines.

Très honnêtement, j'en suis favorable. Il y a bon nombre d'expériences pilotes où l'on vous a sensibilisé à de nombreuses reprises, toujours pas un seul mot. Vous pourriez faire un colloque comme vos prédécesseurs, au moins essayer d'avancer, de vous intéresser.

Si je devais vous décerner une cote, je crois que malheureusement, elle serait largement en dessous de la moyenne. On dirait que vous ne vous intéressez pas aux communes.

C'est affligeant de lire ce qu'on lit.

La DPR, ce n'est pas nous qui vous avons forcé à l'écrire. M. Culot a une mauvaise mémoire mais, effectivement, la suppression des provinces s'y trouvait. Si, c'est une annonce qui a été faite par les présidents de parti.

(Réactions dans l'assemblée)

Oui, c'est un mensonge.

M. Hazée (Ecolo). – Le discours qui accompagne la DPR.

M. Collignon (PS). – Oui, merci, Monsieur Hazée.

Ce n'est pas grave, ce n'est même pas le problème, ce n'est pas mon propos.

Il n'y a absolument rien. Cela fait deux ans que l'on vous dit que vous n'y arriverez pas. Vous n'arriverez même pas à l'objectif minimal. La seule chose que vous faites, c'est par dogmatisme et idéologie – vos départements, vous devez bien reconnaître que vous n'êtes pas choyée – au niveau de l'intragouvernement, on vous retire des moyens, donc, vous retirez de l'argent aux provinces sans proposer aucune réforme.

Cela va se répercuter sur quoi ? Sur l'emploi parce que vous devez rétropédaler avec votre Gouvernement sur les APE. Cela va se répercuter sur l'aide que l'on apporte aux communes, sur des matières essentielles comme les zones de secours.

Sur ce qui peut être l'avenir du fonctionnement des communes, on doit plutôt les inciter à travailler ensemble.

Je trouve cela très inquiétant lorsque je lis votre note d'orientation.

Je crois que, malheureusement, votre Gouvernement n'a pas de vision. C'est un département comme un autre où il faut faire des économies. Vous vous targuez d'inciter les communes à aller dans le second pilier – fort bien – mais vous ne donnez aucune solution pour le passé. C'est par l'avenir cela. Vous ne dégagez aucun moyen et, malheureusement, vous livrerez à vos successeurs des difficultés qui sont conséquentes dans le premier niveau de pouvoir dans lequel le citoyen a encore confiance.

Je prédis de nombreuses difficultés pour les budgets à venir des communes et vous ne vous investissez pas dans la matière. Je suis vraiment désolé de tenir un discours qui rompt un peu ce qui est consensuel, quoique j'entends les débats intra-majorité, je reste dans mon rôle. Mais, honnêtement, soit vous nous donnez un peu plus d'indications que ce qui se trouve dans vos notes d'orientation, soit, malheureusement, il faudra bien conclure que les objectifs ambitieux que vous vous étiez fixés dans le cadre de votre DPR ne seront, malheureusement, pas atteints.

M. le Président. – J'en profite pour signaler que nous avons reçu un amendement (Doc.1201 (2018-2019) N° 3). Il a été déposé par MM. Collignon et consorts. Nous n'aurons pas à le traiter ici, mais bien vendredi, en Commission du budget.

Nous sommes toujours dans l'examen général, l'exposé général.

La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives. – Je suis toujours un peu interpellée par les interventions de M. Collignon. C'est dommage que vous n'étiez pas là pour le Logement. Je me réjouis de vous voir pour les pouvoirs locaux.

M. Collignon (PS). – Je m'excuse, mais parfois il y a des impératifs.

On m'a rapporté vos…

Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives. – Je reconnais que nous n'avons pas la même vision. Ce Gouvernement n'a pas la même vision que l'ancien Gouvernement en matière de gestion publique, en matière de diminution de la taxation des citoyens, de la restauration du pouvoir d'achat aux citoyens et de la diminution des dépenses publiques au lieu de l'augmentation des recettes publiques.

Je me porte tout à fait en faux au constat que vous faites de notre politique au sujet des pouvoirs locaux.

Je trouve aussi que vous avez une vision très statique des pouvoirs locaux et des communes en particulier. Les communes sont aussi confrontées à des réalités, à l'évolution des besoins de leurs citoyens et elles doivent aussi, bien évidemment, s'adapter à cette évolution. C'est que l'on veut faire au niveau de ce gouvernement : donner les moyens de s'adapter aux demandes des citoyens en dotant les communes d'outils de gouvernance, notamment – ce n'est pas anecdotique – au travers du PST, des synergies que l'on favorise avec les CPAS.

En termes de moyens, sincèrement, je trouve un peu fort de café vos considérations, particulièrement à l'égard des pensions, parce que je suis la seule à avoir mis en place tout un dispositif, comme il a été annoncé, d'incitants. C'est même piquant, parce que je reçois le plus de réactions des bourgmestres socialistes.

J'ai reçu un SMS extrêmement chaleureux de M. Tarabella en disant que c'était véritablement la direction dans laquelle il fallait aller, qu'au moins j'avais compris ce qu'attendaient les pouvoirs locaux. Je vois qu'au sein de la famille socialiste, tout le monde ne partage pas nécessairement la même ambition par rapport aux pensions, surtout que la réalité est ce qu'elle est et, je l'entends, je le vois, la réforme fédérale – on l'a déjà dit à plusieurs reprises, nous la soutenons parce qu'elle prévoit l'avenir et elle essaie de donner une réponse à ce problème d'explosion de cotisations de responsabilisation.

Vous savez que la tendance et la réalité, c'est la contractualisation, que 70 % des membres du personnel des communes sont des contractuels. L'incitant est la réponse que nous voulons donner à cette demande.

Je vais passer point par point sur les aides et les principes que nous avons mis en place pour aider les communes. Pour les pensions, peut-être rappeler qu'il y a toute une procédure mise en place et un accompagnement pour les pouvoirs locaux. À la base de la demande de l'incitant pour le deuxième pilier, une expertise est demandée pour bien comprendre les besoins de la commune et des projections demandées. Préalablement à l'incitant, il est demandé une expertise, qui est faite en général par un actuaire ou une société d'assurance ou bancaire qui permet d'évaluer la situation et d'effectuer des projections à moyen et long termes des besoins en matière de paiement de pensions. Cette étude est le préalable pour obtenir l'incitant.

Les nouvelles majorités ont jusqu'à octobre 2019 pour le prévoir et introduire une demande pour l'incitant. Pas mal de communes nous ont déjà contactés à ce sujet, elles ont pris des délibérations et elles vont s'engager dès 2019 dans la dynamique.

Concernant également le principe de neutralité, on l'a chaque fois défendu et nous l'avons appliqué. Je sais qu'il n'a pas toujours été appliqué par les majorités précédentes et c'est un peu facile de venir critiquer toute une série de mesures alors qu'il y a une compensation, Madame Poulin, pour le PRI et qu'il y a aussi une compensation prévue dans le cadre du plan Marshall et que nous avons tenu compte des remarques de la Cour des comptes parce que l'ancien Gouvernement avait tendance à reporter les engagements année après année. Nous avons essayé de rassembler et de faire coller les budgets d'engagement et de liquidation. Ce n'est donc vraiment pas correct de dire que l'on ne prévoit pas ces montants.

Pour POWALCO, c'est l'application du décret que votre Gouvernement, que vous avez vous-même voté. C'est l'exécution de ses mesures. Effectivement, pour la première année, tant que le dispositif n'était pas en place, c'est la Région qui a pris en charge. Il a quand même toujours été clair que les communes et les provinces assumeraient aussi leur part dans la mise en place de POWALCO. Je signale que c'est depuis 2009 que nous attendons aussi une meilleure coordination, une sécurisation des chantiers.

Concernant les remarques faites par rapport au Fonds régional des investissements communaux, que les 20 millions d'euros ne soient que des moyens d'action, c'est tout à fait normal qu'il n'y ait aucun moyen en liquidation puisque ces 20 millions – souvenez-vous, on en a discuté dans le cadre du décret – c'est une possibilité que s'était donnée le Gouvernement d'augmenter le budget, ce qui est fait au travers du Plan wallon d'investissement et que la procédure qui s'applique à ces 20 millions d'euros est la procédure prévue telle quelle dans le décret, c'est la procédure de liquidation. Pour le décret en tant que tel, le budget classique n'est pas liquidé la première année de son inscription au niveau du budget.

Je tiens aussi à préciser, parce que c'est un peu facile de toujours tirer sur l'ambulance, que l'on ne ramène que de la justice dans ce dossier. En effet, je me souviens que, avant 2014, les budgets qui étaient alloués aux communes dans le cadre des plans triennaux s'élevaient à 65 millions d'euros. Cela a été réduit à 45 millions d'euros en 2014 par le ministre Furlan. Dans le cadre du PWI, nous avons estimé – c'est toute la discussion que l'on a eue dans le cadre de l'évaluation et du PWI – qu'il fallait rajouter ces 20 millions d'euros pour que les communes retrouvent la manne initiale d'investissement qui s'élève à 65 millions d'euros.

Comme on est toujours dans ce thème-là, pour répondre à la question précise de M. Fourny, par rapport aux communes, les 20 millions d'euros s'ajoutent aux 65 millions d'euros. La procédure d'engagement et de liquidation pour les communes, et donc la répartition du montant par commune est la même. C'est fait suivant les mêmes critères que celui qui est dans le décret. Les enveloppes de toutes les communes seront augmentées dans la même proportion. Quant à la procédure qui sera suivie, les 20 millions d'euros sont ajoutés aux

quarante-cinq millions et c'est la même procédure qui est la même pour le décret. Les communes seront avisées par circulaire, du droit de tirage auxquelles elles peuvent prétendre ou dans le cadre des programmations. C'est finalement comme si le décret présentait un budget de 65 millions d'euros. Il n'y aura pas d'appel à projets ni de procédures administratives supplémentaires ; on est tout à fait intégré au sein du décret du Fonds régional des investissements communaux.

Je reste toujours dans les remarques qu'avait mises en évidence Mme Poulin sur la PGV. Effectivement, la PGV n'est pas indexée, mais elle ne l'a jamais été. Nous allons proposer un pas important d'ici une quinzaine de jours : on pérennise la subvention et on contractualise – c'est-à-dire en se donnant des objectifs sur lesquels le Gouvernement wallon et les grandes villes concernées se mettent d'accord. Dans le cadre de la PGV, c'est une base légale pour les sept grandes villes qui ressortent actuellement de la politique des grandes villes, mais l'outil stratégique qu'est la perspective de développement urbain est accessible à toutes les communes, et donc aussi à Tournai et Namur. Ces deux villes ne sont pas reprises parce qu'elles ne répondent pas aux critères que le décret va proposer. Il s'agit de deux critères cumulatifs : présenter un nombre d'habitants supérieur à 50 000 et un revenu moyen inférieur à la moyenne de la Région wallonne. Ces deux communes ne rentrent pas dans ces deux critères cumulatifs.

Concernant la problématique du Fonds des provinces, la diminution de ce fonds a été annoncée en début de mandature. Si on lit bien tant les rapports de la Cour des comptes que l'étude qui a été réalisée, les provinces peuvent faire face à la réduction du Fonds des provinces. Souvenez-vous que, l'année dernière, la Cour des comptes avait aussi mentionné qu'elles avaient anticipé cette diminution du Fonds des provinces.

Je souhaiterais aussi relativiser l'impact budgétaire et la remarque que M. Collignon avait déjà formulée lors des débats l'année dernière par rapport aux 10 % qui sont affectés aux zones de secours, mais aussi aux 10 % qui sont affectés à la supracommunalité. En fait, si l'on calcule une réduction de 3 %, cela entraîne une réduction de 0,3 %. C'est assez négligeable en matière de budget. Je n'ai plus le chiffre en tête, mais le Fonds des provinces, qui est de 128 millions d'euros, représente une part assez négligeable du budget des provinces. Je maintiens l'argument que les provinces sont tout à fait autonomes de ne pas réduire leur contribution au financement des zones de secours. Selon les informations qui sont disponibles au niveau de l'Union des villes, le niveau des dépenses communales pour les zones de secours en 2016, soit 202 730 837 euros est proche de celui de 2011 ; les dépenses de 2017 sont inférieures à celles de 2012. C'est notamment dû au fait que les dotations fédérales pour les 14 zones wallonnes sont passées de 20 451 612 euros en 2011, à 61 467 781 euros en 2017.

Bien évidemment, il faut rester attentif à l'évolution de la situation mais il n'y a pas d'emballement en tout cas à ce stade pour la charge globale des communes suite à la constitution des zones de secours.

Concernant la réforme des provinces, ma feuille de route, ce n'est pas les déclarations d'untel ou d'untel, c'est la DPR et elle est claire, il y a trois points qui concernent la réforme des provinces. Tout d'abord, le maintien des services et des emplois qui sont associés à ces services. C'est une analyse fine des compétences des provinces, et à terme prévoir le remplacement des collège et conseil communaux par le collège des gouverneurs, si je ne me trompe pas. Bref, il y avait trois points dans la DPR. Il n'était pas question de suppression des provinces dans la DPR, même si j'ai effectivement mon avis sur la question. Nous nous basons sur une étude et sur des contacts aussi qui ont eu lieu avec les différents collèges provinciaux, notamment sur l'étude Behrendt qui va très loin, qui est une étude assez fouillée déjà entamée en 2012, remise à jour, mais qui va beaucoup plus loin en matière d'analyse fine des compétences. Un travail est aussi réalisé actuellement au sujet d'un cadastre sur les activités de toutes les ASBL provinciales qui est en cours et donc nous verrons les propositions que nous pouvons faire. Je pense que tout le monde est d'accord pour dire que c'est une institution qui doit être réformée. À terme je, pense qu'elle pourrait être supprimée pour donner lieu à peut-être d'autres initiatives, mais pas dans une vision institutionnelle, plutôt dans une vision de coopération entre communes et sans nécessairement recréer une série de structures. Il est clair qu'à ce stade, la DPR n'allait pas plus loin et on peut faire le reproche de ne rien proposer en termes de supracommunalité, mais je ne crois pas trahir en tout cas une initiative de la DPR qui ne serait pas mise en place. En tout cas, nous continuons à soutenir une série d'initiatives qui existent en matière de supracommunalité, qui sont extrêmement diversifiées d'un point à l'autre du territoire, qu'il s'agisse de communes plus rurales qui s'associent pour mettre en place différentes initiatives et différents services à la population ou d'initiatives qui, en fait, notamment dans le cadre de la métropole de Liège ou plutôt autour d'une ville et d'avoir une réflexion plus stratégique sur le devenir du territoire.

Effectivement, c'est un débat important qui, je pense, a un chantier qui n'a pas encore été ouvert ni par l'ancienne majorité ni par la nouvelle et qui, à mon sens, devra un jour prendre place et qui, pour moi, est lié aussi l'évolution et à la suppression à terme des provinces.

Je pense avoir répondu à Mme Poulin aussi.

Par rapport aux formations, je m'empresse avant que l'on passe à l'analyse AB par AB.

Comme M. Hazée m'interrogeait précisément sur la trace budgétaire de ce plan de formation qui, effectivement, regroupe plus de 3 millions d'euros. En fait, il y a une erreur au 43.11 qui sera rectifiée par une réallocation qui provient du 43.20 et qui concerne la compensation plan Marshall qui juste ralentit un peu le rattrapage en termes d'engagement budgétaire mais qui ne compromet bien évidemment pas la compensation du plan Marshall. Donc, pour la formation, c'est bien comme je l'ai annoncé dans la présentation de ce matin 3 751 000 euros qui seront prévus en crédits d'engagement. M. Fourny, effectivement, le chiffre de 40 euros n'était peut être pas adéquat, mais il s'agit d'un droit de tirage qui sera permis suite à un plan de formation déposé par les communes et donc un droit de tirage en fonction des priorités que les communes auront déterminées. Je tiens à préciser que c'est une AB qui n'a auparavant jamais été utilisée pour mettre en place des formations à l'intention du personnel.

M. Hazée (Ecolo). – Il n'y a pas de crédits de liquidation alors, si je puis me permettre ?

Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives. – Si, il y en a.

M. Hazée (Ecolo). – Il y a 3,75 millions, de mémoire. Ce sont les crédits d'engagement.

Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives. – Il y aura un crédit de liquidation. Il y a 1 million de crédit de liquidation pour 2019.

M. Hazée (Ecolo). – C'est donc un tiers puisque l'on est dans une logique de plan triennal.

Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives. – C'est en plusieurs fois, oui.

M. Hazée (Ecolo). – Mais alors, cela met à mal les crédits de liquidation qui ne sont pas augmentés s'ils viennent de la même allocation de base, la 43.20 ?

Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives. – Ici, on lance et donc ce plan de formation est tout nouveau et va être lancé au début 2019. Il y a donc un crédit de liquidation et c'est un plan sur trois ans. L'idée est que ce plan s'étale sur trois ans. Donc on a prévu un peu moins d'un tiers en crédit de liquidation et nous verrons aussi en fonction du succès du plan si une réallocation, à un moment donné...

M. Hazée (Ecolo). – Je comprends la logique des trois tiers, mais les crédits de liquidation viendront-ils de la même allocation de base, auquel cas, comment va-t-on payer les compensations du plan Marshall puisqu'en crédits de liquidation, il n'y a pas d'augmentation.

Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives. – Ils ne viendront pas de la même allocation.

M. Hazée (Ecolo). – De l'allocation loyers, alors ?

Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives. – Non plus.

Je vais vous répondre par rapport à la gouvernance. Dans le budget 2018 et la note de politique générale, effectivement, nous étions en cours de rédaction du décret Gouvernance pour les intercommunales et il est vrai que cela a mobilisé pas mal d'énergie au niveau des pouvoirs locaux pour l'année 2018. Il est donc évident que 2019 est aussi l'année de l'exécution de ces mesures qui sont déjà en cours depuis mi-2018 et qui doivent effectivement se poursuivre par la mise en place de nouveaux conseils d'administration et de nouveaux bureaux exécutifs au sein des intercommunales. Il y a bien évidemment un suivi qui est important aussi et insister aussi – on aurait peut-être pu l'ajouter, j'en conviens, dans la note de politique générale parce que cela reste très prioritaire dans le programme pour les pouvoirs locaux – le cadastre des mandats et des rémunérations ainsi que la matérialisation du registre des institutions locales et supralocales. Ce sont des enjeux importants pour lesquels nous continuons à insister beaucoup sur ce point.

M. Fourny n'est pas là, mais je voulais lui préciser que pour les PST, il y a un guide méthodologique qui a été réédité pour la mise en œuvre des PST et qu'il y a un accompagnement qui est prévu avec un comité piloté par la DGO5 et l'Union des villes et des communes. Clairement, il faut tirer les leçons aussi des expériences pilotes des PST. Il y a une série d'outils qui sera à la disposition des communes pour l'implémentation de ce nouvel outil.

Ma dernière intervention concerne la remarque de M. Fourny par rapport au décret sur le Fonds des communes et donc le mécanisme complémentaire. Il faut savoir que c'est un décret qui a été voté par le Parlement en 2008. Je vais repréciser les éléments du décret. Afin de satisfaire l'exigence formulée par les formules en matière de stabilité des dotations octroyées, le législateur wallon a également prévu l'octroi d'une dotation complémentaire à charge du budget régional, mais en-dehors de la dotation régionale allouée au financement du Fonds des communes.

Deux mécanismes coexistent : le premier pour l'ensemble des communes, à l'exception de Charleroi et de Liège et le second qui ne concerne que les Villes de Charleroi et de Liège.

Ainsi, l'article L1332-24 du Code prévoit que : « Si une commune perçoit une dotation qui se révèle être inférieure à celle octroyée en 2008, elle recevra une dotation complémentaire qui comble entièrement la différence entre la dotation octroyée et celle perçue en

2008 ». Pour bénéficier de cette dotation complémentaire, la commune concernée doit remplir des conditions. Je ne vais pas répéter tout le décret.

Cela veut dire que c'est un dispositif décrétal, que ces montants ont été identifiés dès 2008, qu'ils sont connus, et donc des projections existent.

Que le Fonds des communes doit être évalué, je partage tout à fait cet avis-là. D'ailleurs, une évaluation du Fonds des communes a été faite et a d'ailleurs été transmise, il y a déjà quelques mois, au Parlement wallon, et l'on peut tout à fait se saisir de la question. Le Fonds des communes, qui date de 2008, qui a maintenant 10 ans, est-il toujours adapté à la réalité des communes ? Doit-il être réformé ? Ce sont des questions qui peuvent être posées. À partir de l'évaluation, on peut tout à fait se poser des questions d'une réforme du Fonds des communes, mais actuellement, en tout cas, le mécanisme qui est ici identifié est coulé dans un décret. Cela n'empêche toutefois pas d'avoir une discussion, une réflexion approfondie sur une évaluation et une réforme du Fonds des communes dans le cadre d'un autre projet de DPR.

Voilà, Monsieur le Président, pour les premières réponses aux questions.

M. le Président. – On va mesurer le degré de satisfaction des députés qui étaient intervenus. Y a-t-il des répliques ? Procède-t-on à deuxième tour ? Y a-t-il de nouvelles considérations ?

La parole est à Mme Poulin.

Mme Poulin (PS). – Ce ne sont pas de nouvelles considérations, c'est une petite réponse à M. Culot.

Bien sûr que nous sommes pour la bonne gouvernance, Monsieur Culot, bien sûr que nous appliquons les synergies avec le CPAS, bien sûr que nous sommes pour le deuxième pilier de pensions. Je prends toutefois un exemple : pour le pilier de pensions, si l'on veut retourner en arrière, pour une commune comme la nôtre, c'est 300 000 euros. Où vais-je les trouver, ces 300 000 euros ?

Le deuxième pilier de pensions, c'est 10 millions d'euros pendant trois ans. Et après ? Vous devez continuer à assumer. Ce que l'on va faire tout simplement, c'est réduire le nombre d'agents pour assurer ce deuxième pilier de pensions à ceux qui sont là, mais on ne pourra pas continuer à offrir les mêmes services aux gens si l'on doit garder la même masse de personnel et si l'on doit de plus en plus payer pour le CPAS, pour la zone de secours et pour la zone de police.

Je prends l'exemple du CPAS : c'est 10 % d'augmentation, parce qu'il y a des frais de santé que l'on ne prend plus en compte, parce que la précarité s'installe. Je prends la zone de secours : c'est encore 10 % d'augmentation. C'est chaque fois comme cela, parce que le Fédéral impose certaines choses.

Les finances communales sont donc au pied du mur. Je crois que l'on ne se rend pas compte de cela à moins d'être, au quotidien, sur le terrain.

En ce qui concerne les provinces, quand on diminue ici les subsides aux provinces, c'est un choix que l'on fait, et il n'y a pas de souci, mais les communes, qu'ont-elles des provinces à part les zones d'incendie ? On a des subsides dans le domaine culturel, dans le domaine du patrimoine, eh bien tout cela, c'est terminé. C'est de nouveau cela que les communes ne peuvent pas assumer.

Les budgets communaux sont de plus en plus étriqués. Il faut faire de plus en plus avec de moins en moins de recettes parce que, au niveau de l'IPP, cela n'évolue pas, cela diminue.

Je voulais juste faire remarquer cela.

M. le Président. – Y a-t-il une autre demande d'intervention ?

La parole est à M. Culot.

M. Culot (MR). – J'interviens succinctement pour dire que nous sommes tous bien conscients des difficultés qui pèsent sur les budgets des communes, que ce soit le financement des zones de secours, des CPAS, et cetera. C'est la raison pour laquelle il faut une approche exhaustive de meilleure gouvernance, de plus de synergies, une approche qui vieille sur chaque euro dépensé.

La réforme des provinces va de ce sens-là, pour davantage de supracommunalité et de soutien aux communes. Que l'on ne vienne pas dire que la réforme des provinces va préjudicier les intérêts des communes. Ce que l'on veut, c'est justement les renforcer. Il y a encore du travail à réaliser, mais c'est ce travail que j'appelais de mes vœux et qui se poursuivra, je pense, au-delà de la présente législature.

M. le Président. – La parole est à M. Collignon.

M. Collignon (PS). – Je ne comptais pas répliquer parce que l'on ne sera pas d'accord. J'entends M. Culot. De quelle réforme des provinces parle-t-il ? Il parle de réforme des provinces. J'ai écouté les réponses de Mme la Ministre, elle n'a pas détaillé la réforme des provinces qu'elle envisage. M. Culot est-il devenu le chef de cabinet de Mme la Ministre ? Est-ce lui qui porte la réforme des provinces ?

(Réactions dans l'assemblée)

À qui dois-je m'adresser lorsque je pose des questions ? J'aimerais connaître la teneur de cette réforme des provinces. Est-ce M. Culot qui doit

répondre ? A priori, c'est tout de même Mme la Ministre qui est en charge des Pouvoirs locaux, non ?

M. le Président. – La parole est à M. Culot.

M. Culot (MR). – Si vous permettez, moi je sais lire une déclaration de politique régionale. Il y a des éléments contenus dedans. Maintenant – à moins que je sois le seul à le croire –, cette réflexion se poursuivra au-delà de l'actuelle majorité. Il est encore le droit de chacun des parlementaires ici d'avoir des idées en la matière.

Il me semble que l'actuelle majorité ne s'est pas engagée à finaliser la réforme suppression-transformation des provinces durant cette législature. Ou alors il y a vraiment des pages secrètes de la Déclaration de politique régionale. Je serai ravi que M. Collignon me les communique.

M. le Président. – La parole est à M. Collignon.

M. Collignon (PS). – On ne va pas polémiquer. La DPR prévoit à tout le moins une réforme des provinces. Un président qui, sauf erreur, est le président de votre parti, parlait de suppression, mais n'entrons pas dans ces détails puisque la mémoire vous est défaillante.

Je prends acte qu'il n'y aura pas de réforme des provinces lors de cette mandature. C'est déjà une information de première teneur que M. Culot nous donne. Je vois simplement que l'on procède par assèchement et que celui-ci se fait au détriment des communes. On ne me prouvera pas l'inverse.

S'il y a un texte qui est passé au Gouvernement d'un débat de cette importance, je suppose que votre Gouvernement prônant largement la transparence et la nouvelle gouvernance veillera à ce que le débat ait lieu dans la commission ad hoc, dans les semaines à venir. Je suppose que la ministre nous en avisera. Si c'est de cela que vous parlez, Monsieur Culot, je pense que le débat doit être public et amené en commission.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – Quelques considérations sur les provinces et leur réforme. Il y a manifestement un écart entre la Déclaration de politique régionale et les déclarations faites par ses géniteurs au mois de juillet 2017. On l'avait déjà vu.

Si je vous en reparle aujourd'hui, c'est parce que Mme la Ministre amène trois lignes dans sa note d'orientation et l'on a le sentiment que les ambitions baissent et que l'écart augmente.

Cela étant, j'ai écouté Mme la Ministre. Elle a remis davantage en perspective son travail. Je comprends sa philosophie, le cadre dans lequel elle peut agir aujourd'hui, le cadre dans lequel les choses peuvent bouger demain. Elle a en tout cas reprécisé que son ambition ne s'arrêtait pas à cette législature, ce que je peux entendre. Il reste tout de même qu'à ce stade on n'en voit rien sauf les réductions de moyens. C'est là qu'il y a un déséquilibre parce que cette réduction de moyens intervient sans que l'on ne puisse l'envisager dans un plan d'ensemble. Quand cette réduction de moyens s'alourdit – je pense notamment à la réforme APE de votre collègue en charge de l'Emploi –, les questions deviennent importantes, voire inquiétantes.

Deuxièmement, une fois n'est pas coutume, je serai d'accord avec M. Culot quant à son expression à l'égard de la Ville de Liège et de ses finances. Pas tellement quant aux conséquences politiques – je les lui laisse –, mais plutôt par rapport au respect des législations établies par ce Parlement.

Je prends mes distances par rapport au raisonnement de M. Fourny – ce n'est d'ailleurs pas la première fois qu'il l'exprime – à l'égard de la Ville de Liège. La ministre a bien fait de rappeler que la réforme du Fonds des communes, c'était un ensemble d'éléments et que, sauf réforme nouvelle, ces engagements doivent être tenus.

J'invite d'ailleurs, si l'on veut faire un débat à prendre tout en compte. Je questionnais Mme la Ministre récemment sur le FRIC et les clauses dérogatoires de la clé de répartition des moyens et notamment le plafond imposé à certaines communes qui ne peuvent pas dépasser une certaine somme. Lorsque l'on regarde à quoi donne lieu cette dérogation, on se rend compte que les deux villes qui sont touchées, et qui reçoivent moins que ce que la clé de répartition du Fonds régional d'investissement pourrait leur donner, c'est Liège et Charleroi. Liège reçoit 941 000 euros de moins que ce qu'elle pourrait avoir. Charleroi reçoit 1 962 000 euros de moins que ce qu'elle pourrait avoir. Je le constate simplement.

J'invite donc à prendre tous les éléments en compte. Nos grandes villes effectuent un certain nombre de missions qui dépassent très largement les citoyens qui contribuent à leur financement. Cela reste un principe. Ce principe est un peu pris en compte dans le Fonds des communes à travers le poste de l'externalité et de la fonction un peu complexe qu'il exprime. Cela reste quand même, à un moment donné, un élément important à avoir en tête dans ce débat. Ce n'est pas un débat pour aujourd'hui. Bien évidemment, on ne va pas le conclure, mais je voulais le dire.

Ceci étant, je comprends lorsque M. Fourny invite à ce que le Parlement soit respecté, non seulement dans ses législations, mais dans l'ensemble de ses résolutions. Il est vrai que lorsque certains sous la conduite de certaines villes et communes se moquent de ce Parlement, cela n'aide pas nécessairement à envisager les choses de façon rationnelle. Je souhaite plutôt que les choses restent rationnelles, mais que dès lors chacun respecte l'ensemble des engagements qui

sont pris et je fais référence ici à nos échanges de ce matin quant à Publifin-Nethys.

Dernier élément, Monsieur le Président, quant aux finances communales. Je rejoins à nouveau Mme Poulin sur son analyse générale du contexte à l'égard des finances communales et sur les pensions, quoiqu'il soit fait ici, quels que soient les SMS auxquels cela donne lieu, il reste que l'on a une réforme fédérale qui a été prise et qui met à mal singulièrement les finances communales sans que là-bas, la neutralité ait été préservée.

M. le Président. – Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Toujours dans l'exposé général ou bien peut-on attaquer l'exposé particulier ?

La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives. – Juste répondre deux éléments. Par rapport à la réforme des pensions, la réforme fédérale vise justement à maîtriser les finances publiques et le financement des pensions puisqu'il y a l'instauration de la pension mixte et elle vise aussi à maîtriser les cotisations de responsabilisation.

Pour Mme Poulin, par rapport à cela, la situation de chaque commune est différente. Toutes les communes n'auront pas nécessairement intérêt à développer un deuxième pilier. Tout dépend des proportions de leurs statutaires par rapport aux contractuels, si elles sont responsabilisées ou pas. C'est pour cela que comme je l'indiquais à M. Fourny tout à l'heure, une étude précise et des projections sur la situation individuelle de chaque commune sont nécessaires pour voir si l'incitant est intéressant ou pas.

Juste par rapport à M. Hazée sur la réduction des moyens des provinces. Comme je l'ai déjà indiqué et plusieurs sources l'indiquent – j'ai cité la Cour des comptes – mais l'étude Behrendt aussi, les provinces ont les moyens de se passer du fonds des provinces. Il y a eu une information sur la trajectoire budgétaire par nos négociateurs dès le début de la mandature. C'est vrai, effectivement, que c'est le fonds des provinces qui va financer l'incitant de préciser aussi que les provinces sont concernées et elles pourraient, si elles sont dans la situation, bénéficier d'un effet retour de 2 millions d'euros. Ce n'est pas non plus négligeable.

Je tiens aussi à préciser que dans le cadre des enveloppes travaux subsidiées, il y a une enveloppe plans triennaux, qui est dévolue au projet des provinces qui a été crédité de 2,8 millions d'euros en 2017 et 2018 et qu'aucun projet n'a été déposé par les provinces dans le cadre de cette enveloppe. On peut aussi faire le parallèle avec l'argument des besoins de financement qui est souvent mis en avant, mais qui n'est pas toujours rencontré dans les faits quand il y a des dossiers à déposer. Il n'y a eu aucune demande en 2017 et un seul dossier introduit en 2018.

Cet AB-là a donc été réalloué pour mettre en place d'autres projets vu que ceux-ci n'avaient pas été réalisés.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – Sur cet élément-là, des moyens existent et les provinces mènent bon train. Quand on voit un certain nombre de dépenses, on voit bien que les provinces vivent dans une autre ambiance budgétaire qu'un bon nombre d'institutions publiques. Là-dessus, qu'il y ait un espace pour le Gouvernement et a fortiori pour envisager un transfert vers les communes, comme ce fut le cas avec les zones de secours.

C'est une chose que je ne conteste pas.

Ce qui pose peut-être davantage questions, c'est lorsque les choses s'ajoutent. J'ai en tête la réforme APE avec, potentiellement, un impact pour l'emploi, sans que l'on voie le plan d'ensemble, alors que pourtant – c'est un engagement important – les engagements ont été pris pour considérer que cette réforme des provinces se faisait dans le respect de l'emploi.

C'est à partir de là qu'un questionnement s'ouvre qui, au moment où nous parlons, n'a pas encore réponse. J'admets que j'anticipe un peu de quelques semaines notamment cette réforme APE que porte votre collègue en charge de l'Emploi.

M. le Président. – Pouvons-nous passer à l'exposé particulier, AB par AB ?

On entame maintenant la discussion article par article.

Qui désire s'exprimer pour des questions plus particulières ?

La parole est à M. Baurain.

M. Baurain (cdH). – À l'AB 12.12.0 « Cadastre des mandats et rémunérations et registre des institutions locales », 400 000 euros sont engagés, 600 000 euros sont liquidés pour finaliser le cadastre des mandats et registres des entités supracommunales.

Mme la Ministre peut-elle nous dire quand seront disponibles le cadastre et le registre dont question ?

Quelle forme prendra le cadastre des mandats ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives. – J'ai déjà abordé cette question.

À ce stade, 7 866 déclarations ont été reçues. Les trois quarts sont en version papier, ce qui suppose un encodage de 5 000 déclarations et de 235 000 données. Certaines informations sont malheureusement illisibles. Comme ce fut toujours indiqué, on ne pourra affirmer, en 2018, que 100 % des assujettis ont rendu la déclaration, vu que le registre est toujours en cours d'élaboration. Là, je parle pour les nouveaux assujettis.

L'administration avait passé un marché pour recourir à une société d'encodage mais aucune n'a remis offre.

Contact a été pris avec ces sociétés, lesquelles ne sont pas intéressées de fournir un tel service. Par conséquent, l'encodage est réalisé par la direction du contrôle des mandats, ce qui nécessite du temps.

Il va falloir travailler en conséquence, mais l'administration nous indique bien que le délai du 31 décembre sera tenu pour publier le cadastre des mandats.

Le registre institutionnel nécessite le développement d'un nouvel outil informatique répondant aux besoins futurs de l'administration. En matière de tutelle, qui s'inscrit dans la logique du marché, l'amélioration et la publication du cahier des charges ont été effectuées le 8 juin. Le 27 juillet, quatre offres ont été réceptionnées. L'analyse des offres est déterminée, donc il appartient au DTIC et à Mme la Ministre Greoli de déterminer le marché, mais une solution transitoire a été élaborée par la DGO5 et mise en place et dont j'ai pu prendre connaissance en septembre.

Actuellement, les données des assujettis et des informateurs institutionnels sont collectées via des formulaires de l'espace personnel dit WBS afin d'être transmises électroniquement. Ces données sont exploitées par la solution temporaire développée en interne par les techniciens de la DGO5. Elles permettent d'assurer la mise en œuvre immédiate du décret gouvernance.

Pour des raisons techniques, l'imposition d'un logiciel du SPW Gestia pour la connexion interne-externe à l'application dont le module sera proposé en mai 2019. Cette solution temporaire sera prolongée. Ce qui induit le développement et l'adaptation des formulaires WBS suite à la collecte 2018. Ces formulaires seront testés très rapidement avec les DG des communes jusqu'à la fin de l'année pour être implémentés début 2019.

Divers portails d'information au sujet du registre institutionnel pourront être mis en place au second semestre 2 19.

M. le Président. – La parole est à M. Baurain.

M. Baurain (cdH). – Juste une précision, ou alors je n'ai pas bien entendu, quant à la forme que prendra non pas le registre, mais le cadastre des mandats. Ce sera à la Cumuleo ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives. – Ce sera une publication sur un site Internet sur base des déclarations des membres.

M. le Président. – La parole est relativement libre, Monsieur Destrebecq, lorsque l'on examine le budget.

(Réactions dans l'assemblée)

Cela dit, cela ne nous a pas tués, cela nous a pris une minute et 30 secondes.

Quelqu'un souhaite-t-il poser une autre question ?

La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – Si M. Destrebecq souhaite intervenir, évidemment, il n'y a pas de difficulté à lui laisser la parole parce que j'ai déjà eu plusieurs fois l'occasion de le faire. Toutefois, le budget est aussi le moment où l'on peut discuter de l'ensemble de la politique du Gouvernement. Je n'ai pas le sentiment ici, comme nulle part ailleurs d'ailleurs, que les parlementaires en aient vraiment abusé.

Je voulais vous questionner, dans le programme 03, l'allocation 63.06 qui porte sur la subvention annuelle à la Ville de Liège pour les politiques des d'attractivité « Enjeux métropolitains – Mobilité ». Elle était, en 2018, et d'ailleurs antérieurement, fixée à un montant 3,2 millions d'euros. Elle est ramenée à zéro. Le programme justificatif ne dit pas ce qu'il en est. Est-elle transférée ailleurs ? Auquel cas, je ne sais pas où. Est-elle supprimée, peut-être, en réponse ou en anticipation du commentaire de M. Fourny ?

Je voulais vous demander d'éclaircir ce qu'il en était de cette allocation 6 .06 du programme 03 « Rénovation et revitalisation urbaines ».

M. le Président. – Juste le temps de retrouver le bon endroit dans la phrase.

M. Hazée (Ecolo). – C'est au programme 03 « Rénovation et revitalisation urbaines », allocation 63.06.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives. – Comme je l'ai dit tout à l'heure, aucun budget n'a été supprimé, c'est une allocation qui a été transférée dans les budgets du ministre Di Antonio puisque c'est lié à la mise en œuvre du tram de Liège et que ce sont des montants qui

étaient dévolus pour des investissements complémentaires à la mise en place de ce tram.

C'était prévu dans la trajectoire du Gouvernement. Cette allocation était, en effet, initialement dans mes budgets. Différents projets ont été réalisés et notamment des fiches ont été approuvées par le Gouvernement. À partir du budget 2019, ces moyens seront transférés vers le budget du ministre Di Antonio.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse.

Dans ces cas de figure, n'hésitez jamais à mettre une ligne en description de l'allocation de base pour que l'on sache suivre le chemin de piste. C'est par exemple ce qui était fait à la subvention à la Ville de Namur, où l'on indiquait précisément qu'elle est transférée dans un autre programme, ce que l'on peut tout à fait comprendre.

Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives. – Je suis d'accord avec vous.

M. le Président. – Quelqu'un d'autre souhaite-t-il prendre la parole ?

(Réaction de Mme Poulin)

Tant que cela importe sur les pouvoirs locaux, il n'y a pas de souci.

La parole est à Mme Poulin.

Mme Poulin (PS). – Au niveau de l'AB 33.07 « Subvention des ADL », on a 623 000 euros en crédit d'engagement et 684 000 euros en crédit de liquidation. Ils sont transférés dans une AB qui relève de M. le Ministre Jeholet.

Toutefois, l'augmentation chez M. le Ministre Jeholet n'est pas aussi conséquente que le transfert de l'AB. Cent quarante deux mille euros qui n'ont pas été réaffectés. C'est à la page 183.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives. – De quelle AB s'agit-il ?

Mme Poulin (PS). – L'AB 33.07.

Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives. – Par rapport à la différence du budget, il n'y a pas de problème concernant le budget M. le Ministre Jeholet puisque cette réallocation qui se fait progressivement pendant l'année et suivant des réallocations. Les montants suivront pendant l'année.

M. le Président. – La parole est à Mme Poulin.

Mme Poulin (PS). – D'accord.

M. le Président. – La parole est à M. Baurain.

M. Baurain (cdH). – Concernant l'AB 43.18.22 « Les subventions et indemnités aux grandes villes wallonnes dans le cadre de la prévention du radicalisme », on parle bien d'une somme dans le budget : 700 000 euros prévus, mais on n'a pas plus de précisions.

Pouvez-vous nous indiquer de quelles mesures l'on parle ? Quel est le suivi prévu ? Qui évalue la politique mise en place par les grandes villes en la matière ? Qu'en est-il du radicalisme dans les grandes villes ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives. – En fait, je l'ai expliqué ce matin dans la présentation générale. On a voulu transférer les 700 000 euros qui étaient avant dans les budgets de la politique des grandes villes pour globaliser l'ensemble des montants octroyés dans le cadre de la lutte contre le radicalisme. Pour des raisons pratiques, il faut savoir que c'est la DGO5 qui pilote tous les projets de lutte contre le radicalisme. C'est là aussi qu'est logé le référent « radicalisme » dans le cadre du Plan de lutte contre le radicalisme. On a effectivement un projet, un nouvel appel à projets qui sera prévu et notamment pour la mise en place CSIL, les cellules de sécurité intégrée locales, qui sont une obligation légale du Fédéral. C'est pour mettre en place ces dispositifs, permettre aux communes de se doter d'un personnel adéquat. Il y a aussi un projet de Mobile Team régional qui, en fait, serait un financement de la Région, de personnes qui pourraient informer les entités locales et les former à la détection du radicalisme. Il y aurait donc une portée plus large en termes de public ciblé par rapport au radicalisme. Je vous l'ai expliqué plus en détail ce matin, mais le but est de rassembler en fait les moyens, mais les grandes villes auront toujours 700 000 euros de budget, qui sera réparti à concurrence de 100 000 euros par grande ville.

M. le Président. -La parole est à Mme Poulin.

Mme Poulin (PS). – L'AB 43,14 « Intégration sociale » page 193, c'est tout ce qui concerne les Well 'camps, l'Été solidaire, participation citoyenne, ADL. Dans l'AB, on voit que les moyens sont réduits de 500 000 euros en crédits d'engagement, en crédits de liquidation. Cela a-t-il été transféré ailleurs ? Ou les politiques sont-elles impactées à la baisse, qu'en est-il ?

Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives. – Par rapport à Été solidaire, en 2018, j'avais même augmenté les moyens. Il faut savoir qu'au niveau global, il faut tenir compte du transfert des ADL et une sous-consommation a été régulièrement constatée au niveau de cette AB. On a donc adapté les crédits d'engagement à la consommation habituelle des budgets.

M. le Président. – Y a-t-il un candidat ou une candidate pour prendre la parole ou passe-t-on aux UAP ? Tout est dit.

On passe aux UAP, Société wallonne du crédit social, Fonds du logement des familles nombreuses, CRAC et SWL.

Y a-t-il des prises de parole ou bien avez-vous obtenu vos éclaircissements tout au long de la journée ?

La parole est à Mme Poulin.

Mme Poulin (PS). – Pourrait-on recevoir par écrit les soldes SEC 2019 par UAP ?

Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives. – Cela a été transmis, mais...

M. le Président. – Monsieur Hazée, vous n'avez pas la réponse à cette question… D'habitude, il sait tout.

Très bien, puisqu'il n'y a pas de prise de parole sur les quatre UAP.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Vote

M. le Président. – Nous allons procéder au vote.

Je rappelle que ce sont des recommandations que cette commission formule à l'égard de la Commission du budget. Formellement, je dois donc vous lire le texte.

La Commission des pouvoirs locaux, du logement et des infrastructures sportives recommande, par 6 voix contre 4, à la Commission du budget, de l'énergie et du climat, l'adoption du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2019 pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiæ* de la ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

PROPOSITION DE DÉCRET MODIFIANT L'ARTICLE L1313-1 DU CODE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET DE LA DÉCENTRALISATION, DÉPOSÉE PAR M. PUGET (DOC. 1174 (2018-2019) N° 1)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de décret modifiant l'article L1313-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, déposée par M. Puget (Doc. 1174 (2018-2019) N° 1).

En raison de l'absence de son auteur, l'examen de la proposition de décret est reporté à une date ultérieure.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. BAURAIN À MME DE BUE, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX, DU LOGEMENT ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LA FUSION ANNONCÉE DES ORGANISMES WALLONS DU SECTEUR DU LOGEMENT PUBLIC »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Baurain à Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives, sur « la fusion annoncée des organismes wallons du secteur du logement public ».

La parole est à M. Baurain pour poser sa question.

M. Baurain (cdH). – Madame la Ministre, le secteur du logement en Wallonie est très complexe et donc peu clair pour les usagers et acteurs du logement. Il compte actuellement trois organismes : la SWL, la SWCS et le Fonds du logement. À la mi-octobre, vous annonciez vouloir rapprocher les acteurs et donc rassembler sous une même coupole les missions des trois organismes. Le Code wallon du logement reconnaît d'utilité publique les missions que le fonds exerce et pour lesquelles l'institution reçoit des financements de la Wallonie. Mais le fonds est une SCRL à capital privé. La ligue des familles est sociétaire de référence et puisque le capital du fonds est privé, la décision de le supprimer ne peut pas appartenir au Gouvernement. Je suppose que vous avez rencontré les représentants du fonds pour leur exposer vos intentions et objectifs dans ce dossier. Vous nous avez entretenus, tout à l'heure, de possibilités de synergies. Pouvez-vous, le cas échéant, nous faire

connaître la position avancée par le fonds à cette occasion ? Qu'est-il ressorti de cette concertation ?

Le Gouvernement wallon devait normalement faire passer un projet de décret en première lecture le 8 novembre dernier. Je souhaiterais dès lors que vous nous présentiez les grandes lignes de celui-ci. Que prévoit-il concrètement pour optimiser et rendre efficients et lisibles les moyens consacrés à l'ensemble du secteur du logement en Wallonie ? À partir de quand cette fusion serait-elle effective ? Le cas échéant, quel sort sera réservé au personnel et à leurs statuts dans les différents organismes concernés par la fusion ou le rassemblement ?

Enfin, quels seront les impacts budgétaires relatifs à cette mesure ? On sait que le fonds garantit des conditions avantageuses adaptées à la situation des familles qui accèdent à la propriété ou rénovent leur logement. Mme la Ministre peut-elle nous garantir que cette spécificité des familles nombreuses pourra être réservée à l'avenir si fusion ou synergie il y a ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, je vais compléter ce qui a déjà été abordé dans le cadre de la discussion budgétaire. J'ai effectivement décidé de proposer au Gouvernement un projet de décret visant à rationaliser le secteur du logement. Ce projet se concentre dans un premier temps sur les faîtières du secteur que j'ai proposé de rassembler dans une Agence wallonne de l'habitat durable. Une autre réforme des structures sur lesquelles ces dernières ont la tutelle sera, à mon sens, nécessaire dans un second temps. Vous devez savoir que plus de 180 structures gravitent dans le secteur du logement en Wallonie et vous comprendrez aisément que le citoyen s'y perde. À cet égard, la Déclaration de politique générale met en avant la transparence des décisions, la simplicité des dispositifs mis en place, la pénibilité des procédures administratives ainsi que la maîtrise du coût de fonctionnement des institutions publiques. La grande majorité des observateurs avertis du secteur n'ont pas été étonnés d'une telle proposition : conserver en Wallonie trois structures faîtières n'est manifestement pas un modèle de bonne gestion des deniers publics. La réforme proposée poursuit trois objectifs : une lisibilité maximale du secteur, une gouvernance efficace du secteur, une efficience ces moyens existants tant humains, financiers que techniques, en s'appuyant également sur la création de partenariats public-privé via la définition d'une politique de logement intégré.

Ce projet vise, d'abord et avant tout, un meilleur service aux usagers et, comme je vous l'ai indiqué, l'organisation actuelle du secteur est trop touffue, trop cloisonnée, trop chère. Les moyens doivent être orientés prioritairement vers les politiques au bénéfice des Wallonnes et des Wallons plutôt que vers les structures. Effectivement, comme vous le mentionnez, le Fonds du logement est historiquement organisé en coopérative, donc, aux mains de la Ligue des familles. Ce projet leur a dès lors été présenté ; tant la Ligue des familles que le Fonds du logement m'ont informée qu'ils ne souhaitaient pas prendre part, à ce stade, à l'intégration dans l'Agence wallonne du logement durable.

Face à ce constat, j'ai proposé le 8 novembre 2018 une première étape : le projet de fusion entre la SWCS, la Société wallonne du logement et le CEHD au Gouvernement wallon ; donc sans intégrer, à ce stade, le Fonds du logement. Le Gouvernement wallon a marqué son accord en première signature. En ce qui concerne le fonds et la SWCS, j'ai été chargée par le Gouvernement de mettre en place un groupe de travail visant à mettre en place un certain nombre de synergies pour harmoniser et rendre plus lisibles les missions des organismes de crédit, donc, au sujet du mode d'octroi des prêts hypothécaires sociaux suivant des règles communes, une grille des taux similaires pour atteindre un coût pour la Région, le site Internet commun pour faciliter la lisibilité pour l'usager. Ce travail devra être terminé avant le 1er mars de manière à ce que le résultat puisse être intégré dans les contrats de gestion de l'agence et du Fonds du logement.

Pour ce qui est du contenu de la réforme proposée, il s'agira de rassembler les forces des organismes faîtiers et régionaux du logement, la Société wallonne de crédit social, auxquels viendra s'ajouter le CEHD pour ériger l'Agence wallonne de l'habitation durable. L'avant-projet de décret insère l'Agence wallonne de développement durable dans le Code wallon du logement. Elle s'y voit adjoindre les missions des deux autres organismes. Il prévoit d'incorporer le CEHD avec comme objectif de lui laisser l'indépendance qui fait sa réactivité et la qualité de son travail tout en lui faisant profiter des services support de l'agence. Il s'agit ici encore de gagner en efficacité et de diminuer les coûts pour la Région.

Il y a trois grandes étapes pour la réforme : dans l'immédiat, la mise en place par le Gouvernement d'un comité de pilotage chargé également de la rédaction du projet de contrat de gestion du nouvel organisme, du lancement d'un marché public dont la mission sera l'accompagnement du comité de pilotage pour la création de l'agence – ce groupe s'est déjà réuni à deux reprises ; au premier trimestre 2019, l'adoption du décret organisant le rassemblement des missions des trois organismes ; sur la période qui s'étend de janvier 2019 à décembre 2020, la mise en place de l'organisation et le démarrage de l'agence.

En ce qui concerne les membres du personnel, je tiens à insister sur le fait que cette intégration des différentes structures évoluant au sein de la compétence logement vers une seule et même entité n'impactera en

rien les emplois existant actuellement au sein des différentes institutions.

Une des premières missions du comité de pilotage sera de mettre en œuvre la structure de la nouvelle organisation sur base de l'organigramme et des structures établies par le Gouvernement, ainsi que constituer et mettre en place le service RH de l'agence afin que chacun des membres du personnel trouve sa place au sein de la nouvelle structure au plus vite.

Du point de vue budgétaire, les différentes UAP disposent de budgets de fonctionnement existants. La société wallonne et le CEHD bénéficient d'une intervention dans la couverture du déficit structurel de son budget de fonctionnement. Quant à la Société wallonne du crédit social, elle autofinance ses frais de fonctionnement de par son activité.

Une économie en termes de frais de fonctionnement devrait être enregistrée de par la réduction de l'encadrement du nombre d'administrateurs. Une efficience accrue sera enregistrée par le rassemblement des compétences de chaque organisme au sein d'un seul. Une économie en termes de montants de dotations nécessaires au financement de l'activité hypothécaire – on l'a abordé avec les garanties – devrait être enregistrée à terme de par l'harmonisation des missions communes. Le montant exact est difficile à estimer à ce jour. Les montants concernés seront orientés vers la politique du logement au bénéfice des citoyens. Songeons à la rénovation du parc de logements tant publics que privés en termes de salubrité, sécurité, performance énergétique, développement de politiques à destination de 20 % des familles nombreuses les plus précaires qui ne sont actuellement visées par aucun dispositif régional de logement. Je me réfère à une étude récente du CEHD. Je réponds par là à votre inquiétude quant à la préservation de l'attention particulière à adresser aux familles nombreuses précarisées.

Vous l'aurez compris, la porte reste ouverte puisque l'on s'inscrit dans une dynamique de concertation et de dialogue avec la Ligue des familles et le Fonds du logement pour participer à ce nouveau défi.

M. le Président. – La parole est à M. Baurain.

M. Baurain (cdH). – Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse complète relativement aux informations complémentaires qui ont pu être données en regard à la discussion générale qui nous a permis d'évoquer déjà le sujet tout à l'heure.

Je prends note qu'il y aura un impact nul par rapport au personnel des différents organismes qui seront réunis sous cette coupole de l'Agence wallonne de l'habitat durable. On ne peut que se féliciter des objectifs qui seront assignés à cette agence : efficacité, lisibilité, meilleure gouvernance. Le focus est clairement porté sur les usagers, les citoyens et non sur les structures.

Enfin, j'ai pris bonne note de la préservation entière de l'attention particulière qui sera portée aux familles nombreuses. Je ne peux que m'en réjouir.

QUESTION ORALE DE M. BAURAIN À MME DE BUE, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX, DU LOGEMENT ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « L'INSCRIPTION DE LA NOTION D'HABITATION LÉGÈRE DANS LE CODE WALLON DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT DURABLE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Baurain à Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives, sur « l'inscription de la notion d'habitation légère dans le Code wallon du logement et de l'habitat durable ».

La parole est à M. Baurain pour poser sa question.

M. Baurain (cdH). – Madame la Ministre, l'adoption en première, par le Gouvernement, le 18 octobre dernier, de l'avant-projet de décret visant à intégrer la notion d'habitation légère dans le Code wallon du logement permet de combler le vide législatif en la matière. En effet, près de 15 000 personnes vivent dans des yourtes, chalets, cabanes, roulottes, *tiny houses*.

Suite au travail d'un groupe de recherches composé de plusieurs acteurs du secteur, une définition de l'habitation légère a pu être proposée. Considérant qu'une habitation n'est pas un logement, une habitation légère est l'habitation qui ne répond pas à la définition de logement visé au point 3 du code, mais qui satisfait à au moins trois des caractéristiques suivantes : démontable, déplaçable, d'un volume réduit, d'un faible poids, ayant une emprise au sol limité, autoconstruite, sans étage, sans fondation, qui n'est pas raccordée aux impétrants.

Consacrer cette notion dans le code doit s'accompagner par l'adoption de normes de sécurité, de salubrité et de surpeuplement propres à ce type d'habitat.

Le 7 novembre, une réunion avec le groupe de recherche s'est tenue à votre cabinet. Pouvez-vous nous informer des discussions avec les acteurs en présence ? Des normes ont-elles été fixées et modifient-elles les articles 2, 3 et 3*bis* du Code wallon du logement ?

Au niveau de l'agenda, vous avez soumis l'avant-projet de décret au pôle Logement du CESW. Avez-vous reçu un avis ? Est-il favorable ?

De plus, une modification des articles 10 à 13 du code relatifs aux permis de nos locations, est-elle à

l'ordre du jour dans la lutte contre les marchands de sommeil ?

La Société wallonne du logement est-elle bien compétence pour les habitations légères au regard des procédures d'expropriation prévues aux articles 92 et 134 du code ? Le cas échéant, pouvez-vous clarifier l'article 134, alinéa 1 ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, jusqu'à présent, les habitations dites « légères » ne disposaient d'aucune définition dans le droit wallon. C'est pourquoi, eu égard notamment à la forte demande des personnes vivant dans ce type d'habitation ainsi que des acteurs de terrain, j'ai souhaité introduire dans le Code wallon du logement et de l'habitat durable, une définition de l'habitation légère. Cette consécration de l'habitation légère dans le code devra s'accompagner de l'adoption de normes de sécurité, de salubrité et de surpeuplement propres à ce type d'habitation. Il convient en effet de s'assurer que ces habitations remplissent les conditions permettant de garantir un cadre de vie digne à leurs occupants.

À cette fin, l'avant-projet de décret adopté par le Gouvernement wallon en première lecture vise à modifier les articles 2, 3, 3*bis*, 4, 4*bis*, 5, 7, 7*bis*, 7*ter* et 8 du code afin d'habiliter le Gouvernement à arrêter des normes de sécurité, de salubrité et de surpeuplement applicables aux habitations légères et de rendre applicables les procédures du code qui en découlent.

Le groupe de recherche qui a formulé des propositions relatives à la définition travaille en ce moment à l'élaboration de propositions de critères spécifiques applicables aux habitations légères. Mon cabinet a rencontré ce groupe le 7 novembre et, lors de cette rencontre, ce dernier a indiqué qu'il communiquerait ses propositions d'ici fin novembre, début décembre. Dès lors, je pourrai vous en dire davantage à ce moment-là. La rencontre a été l'occasion de présenter au groupe l'avant-projet de décret.

Par ailleurs, l'avant-projet de décret prévoit également une modification des dispositions du code relatives aux permis de location afin de rendre celui-ci applicable aux habitations légères. L'application du permis de location aux habitations légères nous a paru essentielle pour lutter contre les marchands de sommeil. Plus précisément, le texte prévoit notamment l'insertion d'un article 10*bis*, qui énumère les conditions spécifiques devant être rencontrées en vue d'obtenir un permis de location pour une habitation légère.

Pour ce qui concerne l'agenda, l'avant-projet de décret a effectivement été soumis pour avis au pôle Logement du Conseil économique et social de Wallonie. Mon cabinet a eu l'occasion de présenter le texte au pôle le mardi 13 novembre. Les échos lors de cette présentation furent positifs, chacun soulignant l'importance de cette consécration de la notion d'habitation légère dans le code. L'avis officiel du pôle devrait nous parvenir dans les prochains jours.

Une fois cet avis reçu, l'avant-projet de décret pourra être soumis en deuxième lecture au Gouvernement, probablement dans le courant du mois de décembre. L'avant-projet sera ensuite envoyé pour l'avis du Conseil d'État.

J'espère une adoption en troisième et dernière lecture par le Gouvernement dans le courant du mois de janvier, afin de pouvoir soumettre ce projet au Parlement dans la foulée.

Enfin, les articles 92 et 134 du code ne seront pas applicables aux habitations légères. Ces articles visent des immeubles bâtis. Or, ceux-ci sont, par définition, des logements et, par conséquent, non des habitations légères.

M. le Président. – La parole est à M. Baurain.

M. Baurain (cdH). – Madame la Ministre, je pense qu'en portant votre intérêt sur cette question des habitations légères, vous rencontrez une demande très importante et pressante de la part de nombreux Wallons qui portent eux-mêmes un centre d'intérêt capital à leur cadre de vie. Je vous en remercie.

QUESTION ORALE DE M. DAELE À MME DE BUE, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX, DU LOGEMENT ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LES RISQUES POUR LA SANTÉ DES TERRAINS SYNTHÉTIQUES DE FOOTBALL »

QUESTION ORALE DE M. DAELE À MME DE BUE, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX, DU LOGEMENT ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LES TERRAINS DE SPORT SYNTHÉTIQUES »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives de :

- M. Daele, sur « les risques pour la santé des terrains synthétiques de football » ;
- M. Daele, sur « les terrains de sport synthétiques ».

La parole est à M. Daele pour poser ses questions.

M. Daele (Ecolo). – Madame la Ministre, ces deux questions sont semblables, mais, à la base, l'une était adressée à Mme la Ministre Greoli et la Conférence des présidents a réorienté les deux questions vers vous.

Sur les impacts de la santé, je pensais plutôt avoir une réponse de la ministre de la Santé, mais, le Gouvernement étant collégial, j'imagine que vous apporterez réponse aux deux questionnements différents, tant en termes d'infrastructures sportives qu'en termes de santé.

C'est vrai que les deux questions se recoupent puisque la saga des terrains synthétiques se déroule actuellement. Beaucoup de clubs ont réalisé des terrains synthétiques ces dernières années avec le concours, la confiance et le soutien de la Région wallonne. Ces derniers temps, on se rend compte qu'il peut y avoir des impacts sur la santé pour les terrains qui comportent certains équipements : des billes de caoutchouc en provenance de pneus recyclés. Beaucoup de clubs et de communes ont actuellement beaucoup d'interrogations par rapport à la dangerosité de ces équipements.

En commission parlementaire du 6 novembre, vous avez tenté de rassurer la commission concernant l'impact des terrains synthétiques sur la santé en vous appuyant sur le rapport de février 2017 de l'Agence européenne des produits chimiques, l'ECHA. Vous y mettiez une phrase en exergue : « L'exposition aux granules de caoutchouc recyclé et tout au plus très peu préoccupante ». C'est oublier que ce même rapport pointe plus loin bon nombre d'incertitudes.

Premièrement, il existe toujours certaines lacunes dans les connaissances sur les substances présentes dans les granules de caoutchouc recyclé et habituellement utilisées en tant que matériaux de remplissage dans les terrains de sport ou sur leur concentration.

Deuxièmement, ce sont les effets combinés de toutes les substances présentes dans les granules de caoutchouc qui ne sont pas connus et qui sont difficiles à évaluer.

Troisièmement, c'est l'Agence américaine de la protection de l'environnement, l'USEPA, qui doit par exemple élaborer son rapport sur les granules de pneus recyclés utilisées sur les terrains de jeux. Lorsque ce rapport sera disponible, les conclusions de l'évaluation de l'ECHA devront être révisées.

À ce jour, il n'existe aucune étude épidémiologique sur le long terme. Il est donc prématuré d'affirmer avec certitude que le risque est négligeable pour la santé.

Que pensez-vous de l'impact sur la santé des terrains de football synthétiques ? Qu'allez-vous mettre en place pour réduire au maximum l'impact néfaste que ces derniers peuvent avoir ?

Depuis la dernière discussion en commission, la Commune de Frasnes-lez-Anvaing a décidé de retirer les billes en caoutchouc du terrain synthétique de rugby – alors que vous saluiez, il y a encore deux semaines, ce terrain –, et ce, par précaution afin d'éviter tout risque pour la santé des personnes qui l'utilisent. La Commune de Pepinster a annoncé vouloir faire de même par mesure de prudence. Ici, ce sont deux communes, mais beaucoup de clubs ont envie et souhaitent aller dans cette direction parce qu'ils ont des craintes par rapport à la santé des sportifs et des enfants qui utilisent ces terrains en contact avec ces billes de caoutchouc.

Comptez-vous intervenir financièrement pour aider les communes à appliquer le principe de précaution et remplacer les terrains constitués en billes de caoutchouc par d'autres techniques qui existent : des billes de liège ou de coco ?

De plus, par rapport à des études qui pourraient être faites sur ces terrains, quelles normes utilisez-vous pour affirmer qu'un terrain est *safe* ou qu'un terrain est dangereux ? Quelles sont les normes aujourd'hui ? Quelles sont les normes qui pourraient être revues demain ?

On ne peut pas prendre de risque par rapport à la santé de nombreux utilisateurs des infrastructures sportives en question et le principe de précaution doit primer.

Je souhaite vous entendre par rapport à ces différents éléments pour que les clubs, les communes, les utilisateurs et les parents d'enfants qui les utilisent puissent savoir sur quel pied danser.

Quel sort sera réservé à ces terrains ? Que sera-t-il mis en place pour rassurer les personnes et qu'elles puissent se dire que, lorsqu'elles font, ou que leurs enfants font du sport, elles ne prennent pas de risque pour leur santé ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, je me permets de vous rappeler que, dans son rapport 2017, l'ECHA n'a pas trouvé de raison de déconseiller aux citoyens de faire du sport sur un gazon synthétique qui contient des granulés de caoutchouc recyclés comme matériaux de remplissage.

Ce conseil repose sur les résultats de l'évaluation réalisée par l'ECHA qui ne font ressortir qu'à très faible niveau de préoccupation lié à l'exposition de substances présentes dans les granulés.

Suivant ce même rapport, les conclusions de cette évaluation sont cohérentes avec les résultats de plusieurs autres études récentes, notamment des études menées par le RIVM aux Pays-Bas et celles menées dans l'État de Washington aux États-Unis.

Cet avis repose naturellement sur les preuves disponibles à ce jour. Je reste attentive à l'évolution des connaissances sur le sujet.

L'ECHA a également émis dans son rapport plusieurs recommandations afin de s'assurer de l'élimination du faible niveau de préoccupations résiduelles. Sur base de l'évaluation qu'elle a effectuée, l'ECHA formule cinq recommandations :

- d'envisager des adaptations au niveau du règlement REACH afin de s'assurer que ne puissent être vendus que des granulés de caoutchouc ne contenant que de très faibles concentrations de HAP et d'autres substances dangereuses pertinentes ;
- les propriétaires et les exploitants existants extérieurs et intérieurs devraient mesurer les concentrations des HAP et d'autres substances dans les granulés de caoutchouc utilisés sur leurs terrains et communiquer ces informations aux parties intéressées de manière compréhensible ;
- les fabricants de granulés de caoutchouc et leur organisation devraient élaborer des recommandations pour aider tous les fabricants et les importateurs de matériaux de remplissage en caoutchouc recyclé à tester leurs matériaux ;
- les associations et les clubs de sport et de football européens devraient collaborer avec les fabricants pertinents afin de s'assurer que les informations relatives à la sécurité des granulés de caoutchouc dans les gazons synthétiques soient communiquées de manière compréhensible, tant aux joueurs qu'au grand public ;
- les propriétaires et les exploitants de terrains intérieurs avec des granulés de caoutchouc doivent prévoir une ventilation adéquate.

L'ECHA recommande aussi que les joueurs, qui jouent sur des terrains synthétiques, respectent les mesures d'hygiène de base après avoir joué sur du gazon synthétique contenant des granulés de caoutchouc recyclé. Ils doivent toujours se laver les mains après avoir joué et avant de manger, rapidement nettoyer toute coupure ou éraflure, retirer leurs chaussures, crampons, leur équipement de sport et les tenues de sport souillées afin d'éviter de ramener chez eux des granulés de caoutchouc. Ils doivent aussi éviter d'avaler des granulés de caoutchouc qui se trouveraient accidentellement dans leur bouche.

Tenant compte de ces recommandations et des aspects pour lesquels mes attributions me permettent d'intervenir, j'ai pu prendre un certain nombre de dispositions depuis le début de mon mandat.

S'agissant des HAP potentiellement cancérigènes, il convient de noter que les exigences européennes REACH imposent une valeur maximale pour chaque HAP de 100 ou 1 000 milligrammes par kilogramme, ainsi qu'une valeur maximale de 6 200 milligrammes par kilogramme pour la somme des huit HAP.

Pour les terrains subsidiés par la Wallonie, à travers l'actualisation du cadre normatif, j'ai décidé d'imposer des valeurs nettement inférieures à celle de REACH sur base des recommandations de l'étude réalisée par l'ECHA – les cinq recommandations que je viens de rappeler – à savoir 20 milligrammes par kilogramme pour la somme des huit HAP réglementés, seuil en dessous duquel les risques pour la santé ont été reconnus comme très faibles par l'ECHA. Ce cadre normatif qui est disponible depuis la fin octobre sur le site Internet de la Région wallonne donne une information précise pour tous les types des matériaux de remplissage qui concernent les terrains synthétiques, donc, il y a pour chaque type de matériaux, une fiche qui présente tous les avantages et inconvénients de l'utilisation des matériaux. Il y a effectivement les matériaux qui relèvent des granulés de pneus, mais il y a également le liège, le coco et d'autres matériaux.

Quand vous parlez du principe de précaution, pour moi, c'est le respect du cadre normatif, tel qu'il a été actualisé. J'insiste sue le fait que j'avais demandé cette actualisation du cadre normatif, dès ma prise de fonction et que j'ai eu connaissance des résultats à la fin du mois d'octobre 2018.

J'ai également décidé de subsidier la réalisation de ces tests dans la foulée de la connaissance du nouveau cadre normatif, avant l'émission dont il a encore été question ce matin dans le débat budgétaire.

Un formulaire de demande de subsides a été adressé aux gestionnaires et propriétaires de terrains connus de mes services. Ces analyses sont ainsi recommandées à l'ensemble des gestionnaires d'un tel terrain.

J'ai également rappelé aux clubs et aux communes de transmettre à leurs utilisateurs toutes les recommandations d'usage : ne pas ingérer les billes, se laver après avoir joué... Il faut savoir que le guide de recommandation qui est terminé est en cours de relecture pour lui donner un aspect didactique et pédagogique à destination de tous les utilisateurs de clubs et pas uniquement aux gestionnaires de clubs ayant bénéficié d'une subvention pour leur terrain, mais aussi à ceux qui pratiquent leur sport sur un terrain n'ayant pas été subsidié par la Région wallonne.

Suite au contact entre mon administration et le SPF Santé publique, il appert que ce dossier fait l'objet d'une coordination au niveau belge, dans le cadre du Belgian REACH comittee, le BCR. C'est un accord de coopération belge dans lequel les autorités concernées du Fédéral et des Régions sont représentées. Sur ce sujet précis, le SPF organise une réunion portant spécifiquement sur le remplissage SBR le 10 décembre prochain, dans le cadre de ce Belgian REACH comittee, à laquelle mes services participeront en tant que représentants d'Infrasports, soit la DGO1.

Des échanges d'informations entre administrations sont également en cours, notamment avec la DGO3.

Les adaptations des exigences REACH à la baisse s'agissant des HAP présents dans les billes de

caoutchouc recyclé sont également au programme de cette rencontre.

Je vous confirme enfin qu'un soutien financier pourra être accordé pour le changement de matériaux si les analyses évoquées ci-devant devaient révéler des seuils non conformes au nouveau cadre normatif wallon.

Pour conclure, je tiens également à préciser que les analyses déjà réalisées sur certains terrains n'ont révélé aucun problème, eu égard au nouveau cadre normatif ; et il se situe vraiment bien en deçà de la norme de 20 milligrammes, à savoir entre deux et trois milligrammes.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président. – La parole est à M. Daele.

M. Daele (Ecolo). – Je remercie Mme la Ministre pour ces précisions. Il y a plusieurs éléments dans votre réponse. Il s'agit de donner les bonnes indications aux clubs, aux gestionnaires d'infrastructures pour qu'ils les communiquent aux joueurs. Vous indiquiez toute une série de précautions à réaliser une fois que l'on a joué : se laver, et cetera. Je dirais que, par rapport à ces recommandations, qu'il n'en manque qu'une : éviter de jouer sur ce terrain. Car, quand on voit tout ce qu'il faut faire pour être certain d'avoir pris toutes les précautions, de laver tout ce qui a touché les granulés, c'est déjà des éléments assez importants.

Par ailleurs, relativement aux normes, vous indiquiez que vous allez les revoir à la baisse les normes à 20 milligrammes par kilo. Ces normes restent beaucoup plus tolérantes que des normes utilisées par rapport à d'autres éléments. Par rapport à des produits de consommation, on peut constater que, pour les ustensiles de cuisine, pour les utiles, pour le bracelet d'une montre, une raquette de tennis, un vélo ou un fauteuil roulant, l'Europe ne tolère, par exemple, qu'un milligramme par kilo de benzo, qui est un des huit HAP. En ce qui concerne les jouets pour enfants, cette norme est encore plus stricte puisque là, on est à 0,5 milligramme par kilo.

L'ECHA recommande de revoir les normes à la baisse, avec un seuil de concentration maximal de 20 milligrammes par kilo. Avec ces normes, on est toujours beaucoup plus tolérants que les normes qui s'appliquent aux ustensiles de consommation ; et encore beaucoup plus que les normes attribuées aux jouets. Il y a aussi la fixation de cette norme.

Vous indiquez que, pour vous, la fixation de 20 milligrammes par kilo, c'est une norme acceptable et que c'est sur cette base-là que vous allez suggérer aux gestionnaires de tester leur infrastructure et donc que vous allez donner des incitants financiers. Donner des incitants, ce n'est pas non plus permettre à chaque club de le faire parce que des clubs qui ont les infrastructures et qui sont serrés financièrement, c'est le cas de beaucoup de communes, de RCA, de clubs sportifs. Il est important que, à chaque endroit où ce type de matériel est utilisé, cela ne soit pas une attitude qui soit donnée de dire : « Si vous voulez, on peut vous donner un petit coup de pouce pour les tests », mais que les tests soient réalisés de manière à ce que chaque utilisateur en Wallonie, que chaque enfant qui joue dans un club, puisse avoir la garantie qu'il joue sur un terrain où les normes ne sont pas dépassées.

En outre, je voudrais avoir des précisions par rapport au soutien financier. Si les normes sont dépassées, la Région wallonne pourra-t-elle prendre le renouvellement à 100 % ou est-ce que là, de nouveau, ce sera un soutien donné pour aider les clubs, mais qui pourrait ne pas avoir lieu en fonction de la santé financière des clubs ?

Je voudrais savoir quel taux d'aide sera donné : 25 %, 50 % ou 100 % ? Allez-vous tout prendre en charge, les tests et les éventuels renouvellements de terrains pour les clubs pour lesquels on constaterait des normes au-delà de ce qui est toléré ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, ce questionnement n'est pas neuf, il date de 2016. Il y a des clubs, des communes ou des porteurs de projet qui ont choisi leur revêtement en connaissance de cause. Je rencontre régulièrement des porteurs de projets. Certains ont fait le choix il y a déjà un an, voire six mois, pour des matériaux qui ne suscitent pas de questions, comme le liège. J'ai aussi des clubs, notamment un club privé qui ne sollicite même pas de subsides, qui a bien analysé la question des HAP et qui fait le choix du HAP pour des questions de performances sportives du terrain, tout en sachant qu'il y a des conditions à respecter et des règles d'entretien et d'utilisation. Ces règles, nous sommes là pour les rappeler et informer tout un chacun.

Par rapport à l'analyse, ces analyses présentent un coût variant entre 1 000 et 1 500 euros. L'incitant que l'on propose est de prendre à charge 50 % du coût de l'analyse avec un plafond de 1 000 euros. C'est vrai que certains clubs peuvent présenter des difficultés, mais je crois que ce n'est pas un budget prohibitif pour un club sportif. J'ai aussi rencontré des clubs bien avant la diffusion de quelque reportage que ce soit, qui avaient déjà également procédé à des analyses. La politique n'est pas neuve, il y a des clubs qui ont déjà eux-mêmes fait une analyse sur ces granulés. Actuellement, aucune ne révèle une quelconque problématique par rapport aux normes recommandées, qui ne sont pas en vigueur, mais que nous avons imposées dans le cadre de l'accès aux subventions. En fonction des résultats, je l'ai dit dans ma réponse, un soutien financier pourra être accordé dans le cadre d'un nouveau remplissage si l'objectif des

normes n’est pas atteint. À ce stade, nous devons d’abord évaluer si beaucoup de terrains sont concernés. Il n’y a aucune preuve à ce stade. Effectivement, en fonction de chaque situation particulière, nous aviserons. Comme je l’ai précisé ce matin, un soutien sera comme précisé ce matin dans la discussion budgétaire, accordée uniquement en cas de normes problématiques.

Si une commune décide de tout modifier alors que ses résultats sont bons, c’est sa décision et cela relève de l'autonomie communale ou de l'autonomie du club. Je n’ai pas à intervenir là-dedans. Pour le soutien, nous devrons déterminer, en fonction des résultats qui seront à notre disposition, quelle sera l’ampleur de l’intervention de la Région. Actuellement, c’est un peu prématuré vu qu’il n’y a pas d’éléments qui nous permettent de dire que l’on se trouverait dans des situations problématiques.

Nous serons attentifs aux résultats des analyses.

M. le Président. – La parole est à M. Daele.

M. Daele (Ecolo). – À partir du moment où des clubs se sont lancés dans l’aventure du terrain synthétique avec le blanc-seing et le soutien de la Région…

(Réaction de Mme la Ministre De Bue)

Certains ont investi dans ces infrastructures avec l’aide de la Région, ils ont fait confiance à la Région et, aujourd'hui, la Région estime qu’il est plus prudent de revoir ses normes à la baisse. Il me paraîtrait sensé que la Région vérifie que ces normes soient actualisées. Si l’on constate que ces normes ne sont pas respectées, il est dans ce cas urgent d’intervenir. On connaît les difficultés financières de certains clubs de football. Faire tourner un club financièrement n’est pas évident. Le fait, pour toute une série de clubs, de réaliser ces tests et allonger les 1 000 ou 1 500 euros n’est pas facile. S’il s’avère que l'on constate des dépassements de normes dans certaines infrastructures, il est indispensable de ne pas laisser les choses en l’état et que la Wallonie puisse faire en sorte que les joueurs ne soient pas exposés à des terrains ou des infrastructures qui pourraient présenter un risque. Ici, je me mets dans le sillage de votre proposition, de votre volonté de mettre le seuil de concentration maximale à 20 milligrammes par kilo, en sachant que ces normes ne sont pas coulées dans le bronze et que certains opérateurs estiment que ces normes sont encore trop larges. Il faudra voir comment le principe de précaution peut s’appliquer, parce qu’il ne s’agirait pas d’exposer toute une série de joueurs et d’enfants dans les clubs à des terrains qui pourraient constituer un danger pour leur santé.

QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À MME DE BUE, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX, DU LOGEMENT ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LE RECRUTEMENT DU MANAGEMENT DE RESA »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives, sur « le recrutement du management de Resa ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Hazée (Ecolo). – Madame la Ministre, je vous ai interrogée en date du 18 septembre 2018 sur la désignation du management de Resa et plus particulièrement sur la désignation d'un des membres du comité de direction de Nethys à la tête de Resa, en contradiction avec plusieurs recommandations de la commission d'enquête qui a appelé à un renouvellement. Je pense notamment à la recommandation visant à mettre à l'écart les personnes dont la responsabilité est engagée, à la recommandation visant à renouveler le comité de direction de Nethys, à la recommandation visant à organiser le recrutement objectivé des managers des intercommunales.

Cette question faisait suite à un échange avec votre collègue en charge de l'Énergie et visait les initiatives que vous pouviez prendre au titre d'autorité de tutelle compte tenu des pouvoirs que vous a octroyés le décret du 29 mars 2018.

Votre collègue m'indiquait en réponse à une question en juillet dernier : « Je ne cautionne pas cette décision du conseil d'administration pour une double raison : d'une part, elle n'a pas été liée à un appel à candidatures – pas à ma connaissance en tout cas –, d'autre part, elle hypothèque sérieusement le rapprochement entre Ores et Resa ». Il m'a également indiqué : « Quelle initiative vais-je prendre ? Je me répète, il s'agit d'une décision d'un organe souverain et légitime prise avec l'aval des actionnaires que sont la province et les communes. En vertu du principe constitutionnel de l'autonomie locale, je ne peux remplacer ses organes légitimement mis en place ».

Si lui n'a pas le pouvoir d'agir, vous l'avez en tant qu'autorité de tutelle. C'est le sens que je vous invitais à donner à votre action, voici quelques semaines. Vous m'aviez alors répondu que vous alliez concerter votre collègue en charge de l'Énergie et solliciter de Resa toutes les pièces qui concernent la désignation de ces fonctionnaires dirigeants.

J’invitais à agir non seulement quant au non-respect des articles 10 et 11 de la constitution, mais également quant à la non-conformité à l’intérêt général, notamment vu le non-respect des recommandations de la commission d’enquête.

Quelle est l'analyse de l'autorité de tutelle ? Quel suivi avez-vous donné à cette analyse ? Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, Resa est une société anonyme de droit privée et non une intercommunale. L'article L 1523-27 impose au conseil d'administration de fixer les dispositions générales objectives en matière de personnel dont notamment les conditions d'accès aux emplois et les modalités de publicité de l'appel à candidatures. S'agissant de la fonction dirigeante locale et des fonctions de direction, les conditions d'accès aux emplois comprennent notamment le profil de fonction et la composition de jury de sélection. En l'état actuel, cet article ne s'impose pas à Resa. Aucune tutelle de légalité ne peut donc être exercée.

Il n'en demeure pas moins que, compte tenu des recommandations de la commission parlementaire d'enquête, l'interrogation que vous soulevez et qui a été relayée par mes soins est justifiée, raison pour laquelle, conformément à la réponse que je vous ai fournie en commission, j'ai interrogé les conseils d'administration de Publifin et de Finanpart afin qu'ils me précisent comment s'est déroulée la désignation des membres du comité de direction de Resa.

Le président du Conseil de direction de Resa a répondu à cette interrogation mettant en avant la décision unanime du conseil d'administration, prise dans le cadre de l'autonomie de gestion et dans l'intérêt de la société, en parfaite conformité avec la législation qui lui est applicable. Resa rappelle que son autonomisation, imposée par le décret porté par mon collègue, M. Crucke, s'inscrit dans une réforme intragroupe qui doit s'effectuer en tenant compte des diverses ressources internes, à défaut de quoi, l'autonomisation de Resa impliquerait un coût exorbitant, ce qui serait contraire à l'intérêt des utilisateurs et à l'intérêt de la société.

En outre, dans le respect des règles d'*unbundling* managérial, M. Simon a présenté sa démission en qualité de membre du comité de direction de Nethys ainsi que de ses fonctions d'administrateur dans les sociétés participées de Nethys.

Voilà les informations que j'ai pu obtenir et que je vous livre à l'instant.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – Je prends note des réponses extrêmement décourageantes de la ministre ; que Resa ne soit pas une intercommunale est une chose, que Resa reste une société soumise à votre tutelle en est une autre.

Je vous remercie en ce sens d'avoir procédé au questionnement auquel ma demande a donné lieu. Je suis par contre extrêmement découragé par les réponses d0onées parce que, comme entités publiques, les articles 10 et 11 doivent s'appliquer et les règles d'égalité des citoyens devant les emplois relevant des pouvoirs publics ne sont manifestement pas respectées. Cela, c'est pour la légalité. Les recommandations de la commission d'enquête que vous avez évoquées dans votre propos constituent également des motifs au titre de la conformité intérêt générale qui justifierait également une action d'annulation.

Je suis vraiment déçu votre réponse qui, bien malheureusement, va à l'inverse des échanges que nous avons pu encore avoir ce matin, et s'inscrivent dans une certaine forme de normalisation, voire de restauration dans lequel le Gouvernement est impliqué puisque ce sont toujours les mêmes qui tirent les ficelles. Ici, dans le *management*, sans compter ceux qui, chassés par la porte, sont revenus par la fenêtre au sein du Conseil d'administration de Resa. Je le regrette profondément.

(M. H zée, doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

QUESTION ORALE DE M. MAROY À MME DE BUE, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX, DU LOGEMENT ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LES ABSTENTIONS, LES VOTES NULS ET LES VOTES BLANCS LORS DES ÉLECTIONS COMMUNALES »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Maroy à Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives, sur « les abstentions, les votes nuls et les votes blancs lors des élections communales ».

La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

M. Maroy (MR). – Madame la Ministre, en Wallonie, tout comme à Bruxelles, un francophone sur cinq n'a pas voté ou alors a « mal » voté. Les chiffres compilés par *Le Soir* sont interpellants. La participation électorale est de 88,86 % en Flandre, de 81,59 % en Wallonie et de seulement 79,14 % à Bruxelles.

Cela veut dire qu'en gros 20 % des électeurs inscrits soit ne se sont pas déplacés pour aller voter, soit se sont déplacés, mais ont voté blanc, c'est-à-dire qu'ils n'ont rien indiqué du tout sur leur bulletin de vote, soit ils se sont déplacés, mais ont voté de manière invalide, c'est-à-dire sans respecter les consignes de vote et ce sont donc des votes nuls. Ce qui m'interpelle, c'est qu'aucun instrument n'existe pour nous permettre de faire parler ces chiffres. On ne distingue pas les votes nuls des votes blancs dans les bureaux de dépouillement. L'article 20, § 2, de la loi du 16 juillet 1993 relative à l'élection du

Parlement wallon ne fait par exemple pas de distinction entre les votes blancs et les votes nuls. Lors du dépouillement, ces bulletins sont posés sur la même pile.

Quelle est votre analyse concernant ces chiffres ? J'imagine qu'en tant que ministre des Pouvoirs locaux, vous avez eu un regard particulièrement attentif sur ce taux « d'abstention ». Ne pensez-vous pas qu'il serait important de déterminer, pour les prochains scrutins, combien de personnes ne viendront pas voter, combien de personnes voteront blanc et combien de personnes viendront voter nul ? Dans l'affirmative, en tant que ministre des Pouvoirs locaux, interpellerez-vous le Fédéral à ce sujet puisque c'est lui qui est compétent ? Ne serait-il pas judicieux de faire en sorte que chaque citoyen se retrouve dans l'isoloir avec des explications claires de ce qu'est un vote nul et de ce qu'est un vote valide ? Avez-vous autorité pour agir à cet égard ? Je sais que, pendant la campagne électorale, une vidéo a été diffusée ; je pense qu'elle venait du SPW, une vidéo assez bien faite, qui expliquait les différentes manières de voter valablement. J'ai remarqué pendant la campagne qu'il y avait énormément de pédagogie à faire quant aux différentes façons de voter, ce que l'on pouvait faire ou non. Merci pour vos réponses.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, le chiffre de l'absentéisme reste relativement stable. On note une légère diminution du taux par rapport à 2012 avec un taux de moyen de 11,65 % en 2018 contre 12,20 % en 2012. Si l'on pousse l'analyse, on constate toutefois que l'absentéisme est plus important dans les grandes villes : 17,14 % à Charleroi, 18,84 % à Liège et 16 % à Seraing. Dans le cadre du rapport sur le scrutin communal – comme vous le savez, un rapport sera proposé par la DGO5 dont les recommandations seront soumises au Parlement wallon à la fin du mois de mai 2019, ce seront les députés issus du prochain scrutin régional qui auront à examiner ce rapport –, il conviendra de réfléchir aux raisons qui ont amené ces électeurs à ne pas exercer leur droit fondamental. Quant à l'abstentionnisme, il connaît une légère hausse : 7,59 % en 2018 contre 6,66 % en 2012. Il est vrai que la méthodologie du dépouillement ne prévoit pas de distinguer les votes nuls des votes blancs. Le vote blanc est bel et bien l'expression d'une opinion. Quant au vote nul, il peut être soit le fruit d'une méconnaissance de la manière d'exprimer un vote valable, soit également l'expression d'une opinion ou d'un sentiment envers la classe politique. Afin d'accompagner l'électeur dans l'exercice de son droit, j'ai multiplié les initiatives et vous l'avez rappelé : une information claire sur le vote valable sur le portail des pouvoirs locaux, la diffusion d'un tutoriel sur le portail et sur les réseaux sociaux, la production d'une affiche mise à la disposition des communes pour affichage dans les bureaux de vote. Comme vous, je pense qu'il serait en effet intéressant et éclairant de distinguer, au moment du dépouillement, les votes blancs des votes nuls. Ces distinctions permettraient de mesurer l'impact des campagnes de communication et cette recommandation judicieuse figurera dans le rapport.

M. Maroy (MR). – Je vous remercie pour votre réponse. Je vois que nous partageons le même souci. Je trouve cela très interpellant et je pense que, d'une manière générale, on pourrait intensifier les efforts pédagogiques pour expliquer aux électeurs comment fonctionnent les choses. Cela sera un peu compliqué parce qu'aux élections communales, l'effet dévolutif de la case de tête était complètement supprimé cette fois-ci.

Dans quelques mois, aux élections régionales et fédérales, cet effet dévolutif est maintenu. Il va falloir dire l'inverse que ce qu'on a dit pendant la campagne. Je peux répéter les exemples. Je pense qu'il faudrait investir un peu d'énergie et de budget pour des campagnes de sensibilisation.

Sur l'objet de ma question, le vote blanc est l'expression d'une opinion. C'est dommage que ce soit mêlé avec le vote nul. Ce serait pas mal que nous interpellions qui de droit pour que ces choses évoluent dans un proche avenir.

(M. Maroy, Vice-président, reprend place au fauteuil présidentiel)

ORGANISATION DES TRAVAUX
(Suite)

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. – Les questions orales de :
- Mme Ryckmans, sur « le cadastre des subsides accessibles aux communes » ;
- M. Henry, sur « l'enquête publique relative au Schéma de développement territorial (SDT) » ;
- Mme Galant, sur « l'opportunité de services financiers communs pour les communes et les CPAS » ;
- Mme Galant, sur « les comités de direction au sein des communes » ;
- M. Luperto, sur « la charge des pensions pesant sur les finances communales » à Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 18 heures 16 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Pascal Baurain, cdH
Mme Murielle Belleflamme, Première Auditrice à la Cour des comptes
M. Christophe Collignon, PS
M. Fabian Culot, MR
M. Matthieu Daele, Ecolo
Mme Valérie De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives
M. Dimitri Fourny, cdH
Mme Jacqueline Galant, MR
M. Frédéric Gillot, PTB-GO !
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Serdar Kilic, PS
M. Olivier Maroy, MR
M. Gilles Mouyard, Président
Mme Christine Poulin, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

AB	allocation de base /allocation budgétaire /article de base
ADEPS	Administration de l'éducation physique et des sports
ADL	agence de développement local
AGW	arrêté du Gouvernement wallon
AIS	agence immobilière sociale
APE	aide à la promotion de l'emploi
APL	association de promotion du logement
ASBL	association sans but lucratif
AViQ	Agence pour une vie de qualité
AWHD	Agence wallonne de l'habitation durable
BEI	Banque européenne d'investissement
Cadasports	Cadastre des infrastructures sportives
CA	conseil d'administration
CEHD	Centre d'études en habitat durable (ASBL)
CESW	Conseil économique et social de Wallonie
CFF	Conseil de la fiscalité et des finances
CPAS	centre public d'action sociale
CRAC	Centre régional d'aide aux communes
CSIL	cellules de sécurité intégrale locale en matière de radicalisme, d'extrémisme et de terrorisme
CTS	Comité technique et scientifique
DG	directeur général //rection générale
DGO	direction générale opérationnelle
DGO1	Direction générale opérationnelle des routes et des bâtiments
DGO3	Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement
DGO4	Direction générale opérationnelle de l'aménagement du territoire, du logement, du patrimoine et de l'énergie
DGO5	Direction générale opérationnelle des pouvoirs locaux, de l'action sociale et de la santé
DO	Division organique
DPR	Déclaration de politique régionale
ECHA	European Chimical Agency (Agence européenne des produits chimiques)
FRCE	Fonds de réduction du coût global de l'énergie (SA)
FRIC	Fonds régional des investissements communaux
FSMA	Financial Services and Markets Authority (Autorité des services et marchés financiers)
HAP	hydrocarbure aromatique polycyclique
HP	Habitat permanent
IMIO	Intercommunale de mutualisation informatique et organisationnelle
IPP	impôt des personnes physiques
Infrasports	Direction des infrastructures sportives
MAHA	Model for Automatic Hospital Analyses (Modèle d'analyse automatique d'hôpital)
OFS	organisme à finalité sociale
PEI	Programme exceptionnel d'investissements
PGV	Politique des grandes villes
PIVert	Plan d'investissement Vert
POWALCO	Plateforme wallonne de coordination de chantiers (ASBL)
PPP	partenariat public-privé
PRI	précompte immobilier
PST	programme stratégique transversal communal
PWI	Plan wallon d'investissement
RCA	régie communale autonome
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques (règlement de l'Union européenne)

Resa	décret-programme de relance économique et de simplification administrative
RGPD	Règlement général sur la protection des données
RH	ressources humaines
RIVM	Rijksinstituut voor Volksgezondheid en Milieu (Institut national néerlandais pour la santé publique et l'environnement)
RTBF	Radio-télévision belge de la Communauté française
SBR	styrene-butadiene rubber (styrène-butadiène)
SCRL	société coopérative à responsabilité limitée
SDT	schéma de développement territorial
SEC	Système européen de comptes économiques intégrés
SLSP	société de logement de service public de la Région wallonne
SMS	short message service (service de messages courts, texto)
SPF	service public fédéral
SPGE	Société publique de gestion de l'eau (SA)
SPW	service public de Wallonie
SWCS	Société wallonne du crédit social
SWL	Société wallonne du logement
TGV	train à grande vitesse
UAP	unité d'administration publique
USEPA	United States Environmental Protection Agency (Agence américaine de protection de l'environnement)
VLN	valeur locative normale